
Document de référence

au 30 juin 2010

The logo for Bonduelle features a stylized rainbow arch above the brand name. The arch is composed of a gradient of colors from red to yellow to green. The word "Bonduelle" is written in a dark green, bold, serif font.

Bonduelle

NB : Le document de référence est composé :

- du rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2009/2010,
- du rapport financier de l'exercice 2009/2010,
- de la table de concordance,

étant précisé que chacun des documents pris isolément ne peut constituer le document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 27 octobre 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires

À travers Champs

Rapport d'activité
et de développement durable
2009-2010




Bonduelle



2 *Notre groupe*

- 4 Message de la Direction Générale
- 6 Gouvernement d'entreprise
- 10 Faits marquants
- 12 Chiffres clés du groupe
- 14 Chiffres clés développement durable

16 *Nos ambitions*

- 18 Stratégie et politiques d'entreprise
- 20 La nutrition, un axe stratégique
- 22 Le développement durable
- 24 Les collaborateurs
- 26 La production agricole
- 28 La préservation des ressources naturelles
- 31 Le transport
- 32 La qualité/nutrition

34 *Nos activités*

- 36 Le marché mondial des légumes
- 38 L'organisation du groupe
- 40 Bonduelle en Europe
- 42 Bonduelle Conserve International
- 45 Bonduelle Traiteur
- 46 Bonduelle Frais International
- 48 Bonduelle Food Service
- 50 France Champignon
- 52 Bonduelle hors Europe
- 54 Bonduelle Amérique du Nord
- 56 Bonduelle Development

58 *Cahier financier*

- 60 Carnet de l'actionnaire
- 63 Comptes consolidés

58

millions d'euros
de résultat net part
du groupe

104

millions d'euros
de résultat opérationnel
courant

1 560

millions d'euros
de chiffre d'affaires

NB : le document de référence est composé :

- du rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2009/2010,
- du rapport financier de l'exercice 2009/2010,
- de la table de concordance,

étant précisé que chacun des documents pris isolément ne peut constituer le document de référence.



L'aventure Bonduelle

Société familiale fondée en 1853, Bonduelle a privilégié depuis plusieurs années une stratégie de « pure player » basée sur trois objectifs fondamentaux : la pérennité, l'indépendance, et l'épanouissement de ses collaborateurs. Le groupe est aujourd'hui le leader mondial du légume élaboré. Il réalise 65 % de son chiffre d'affaires hors de France (75 % dans la zone Europe), et emploie plus de 8 200 salariés équivalent temps plein. Les légumes Bonduelle sont cultivés dans le respect de leur milieu naturel, sur plus de 100 000 hectares et diffusés dans 80 pays. Guidé par une stratégie de croissance durable, le groupe commercialise à travers le monde, le légume sous toutes ses formes, sous toutes les marques, dans tous les circuits de distribution et dans toutes les technologies.



Bonduelle s'engage à faire
évoluer les pratiques agricoles
pour le bienfait de tous.
Conjurer innovation
et développement durable.



Au Portugal, d'où je viens, Bonduelle
nous ramasse avec le plus grand soin.
Nous sommes ensuite préparées
à trois kilomètres de notre champ
pour conserver toute notre fraîcheur.



Notre groupe

«Faire du légume l'avenir de l'alimentation» est une priorité pour Bonduelle qui multiplie les innovations afin de proposer des produits toujours plus sains, accessibles à tous et faciles à utiliser. Le groupe bénéficie d'une expertise unique sur toutes les technologies : conserve, surgelé, frais, traiteur, et – depuis l'intégration de France Champignon –, sous forme pasteurisée et déshydratée. L'acquisition de cette société place, par ailleurs, le champignon au deuxième rang des légumes cultivés par Bonduelle, derrière le maïs.



Message de la Direction Générale

Christophe Bonduelle, Président Directeur général, et Pierre Deloffre, Directeur général délégué, reviennent sur l'activité du Groupe Bonduelle en 2009-2010. Malgré la crise économique, le groupe affiche des résultats en hausse et parie sur l'avenir avec des investissements majeurs au service d'une croissance durable...



Pierre Deloffre
Directeur général délégué



Christophe Bonduelle
Président Directeur général

Quel bilan tirez-vous de l'exercice 2009-2010 ?

Christophe Bonduelle : Le Groupe Bonduelle a traversé cette deuxième année de crise économique de manière très satisfaisante. Nous avons conservé une véritable vision à moyen terme en soutenant une politique d'investissements ambitieuse (plus de 90 millions d'euros d'investissements industriels). Cette dynamique s'est aussi traduite par le rachat de France Champignon ainsi que d'Omstead Foods au Canada.

Pierre Deloffre : Avec des investissements en hausse de 45% par rapport aux années précédentes, 2009-2010 est effectivement un exercice record, centré sur trois projets : la construction de notre usine de Cristalina au Brésil, la reconstruction de notre unité italienne qui avait brûlé en 2008 et la réalisation, sur notre site d'Estrées (France), d'une chambre de stockage et d'expédition de produits surgelés entièrement automatisée.

Comment la croissance s'est-elle établie au sein de vos différentes activités ?

P.D. : Notre chiffre d'affaires 2009-2010 est en hausse de 2,3%. La croissance est équilibrée entre nos différentes technologies avec un redémarrage net du frais. Elle est tirée par l'activité hors Europe (+ 5%, contre + 1,5% en Europe). Il faut cependant relativiser ces chiffres en tenant compte des effets de change.

C.B. : Les variations de périmètre ont apporté 4 points de croissance et illustrent bien la stratégie de développement basée tant sur l'interne que l'externe.

Qu'en est-il du marché de la conserve ?

C.B. : Comparé à l'exercice précédent, le marché de la conserve en Europe est demeuré stable en volume et a cru légèrement en valeur. Il est resté dynamique



“
Nous avons conservé une véritable vision à moyen terme en soutenant une politique d'investissements ambitieuse.”

Christophe Bonduelle
Président Directeur général

en Amérique du Nord, alors que l'impact à retardement de la crise a été très fortement ressenti en Russie et en Ukraine.

P.D. : Dans ce contexte, notre activité conserve est en hausse de 2,9%. Les marques du groupe se sont très bien comportées avec des gains de parts de marché, alors que nous sommes restés stables en MDD. Concernant l'innovation, nous avons lancé une deuxième vague de produits vapeurs en France, gamme qui sera déclinée à l'international durant le prochain exercice.

Votre activité surgelée s'est également bien tenue...

P.D. : Sur cette technologie, il convient de distinguer le canal grand public et la restauration hors foyer. Sur les deux grandes zones du grand public – France-Espagne et Amérique du Nord-Canada –, nos marques se sont correctement tenues. Concernant le hors foyer, la fréquentation des restaurants et le ticket moyen ont été en baisse en Europe et en Amérique du Nord. Notre politique commerciale offensive nous a cependant permis d'augmenter notre chiffre d'affaires de 1,2% sur l'ensemble de l'activité surgelée.

Le frais est lui aussi en croissance. Comment expliquez-vous ce regain d'activité ?

C.B. : Nous nous attendions à ce que les marchés du frais soient très impactés par la crise. Cela s'est vérifié, puisque leur croissance a été stoppée en 2008-2009. Depuis le printemps 2010, nous observons un retour à la croissance sur les produits de 4^e gamme et traiteur, avec une augmentation de notre chiffre d'affaires de 2,4%.

P.D. : Notre politique de marque reste dynamique sur cette technologie, avec le lancement de nouveaux mélanges en 4^e gamme et le déploiement de gammes inédites comme « Escale Gourmande »...

Quels commentaires vous inspirent l'amélioration du résultat opérationnel et du résultat financier ?

C.B. : Le résultat opérationnel est en légère progression (+ 2,5%), avec un ratio sur chiffre d'affaires stable. Notre démarche de réduction des frais généraux et de structure a grandement contribué à cette performance. Le résultat net augmente très sensiblement, grâce à un excellent résultat financier. L'exercice précédent avait été très particulier sur ce plan : nous avons enregistré des pertes de change latentes sur le financement de nos filiales à l'étranger, et les règles comptables IFRS nous avaient amenés à constater des dévalorisations d'instruments financiers. L'addition de ces deux phénomènes de nature comptable et sans impact sur la trésorerie s'était soldée par un résultat financier de – 60 millions d'euros, ramené pour l'exercice 2009-2010 à – 18 millions d'euros.

P.D. : Cette performance résulte notamment de la baisse des taux d'intérêts et des gains de change. L'amélioration du résultat financier est également due au travail entrepris sur nos besoins en fonds de roulement. Globalement, avec un résultat opérationnel en légère hausse et un meilleur résultat financier, nous atteignons un résultat net de 58 millions d'euros contre 27 millions pour l'exercice précédent. Concernant notre structure financière, notre ratio d'endettement s'améliore fortement et nous avons procédé en août 2010 à une émission obligataire privée à hauteur de 165 millions de dollars auprès d'institutions financières américaines, ce qui témoigne de la confiance de nos créanciers.

Quelles sont les perspectives de développement du Groupe Bonduelle ?

P.D. : Les conditions économiques ne sont pas en voie d'amélioration. Les tensions sur les prix sont toujours présentes et, sur certains segments, s'amplifient. Cette situation, conjuguée à des stocks importants dans la profession, à l'impact croissant du dollar américain sur nos activités en Amérique du Nord ou encore aux conditions climatiques sévères en Europe de l'Est, ne laisse pas augurer une sortie de crise avant 2011-2012.

C.B. : Notre périmètre concurrentiel est effectivement en reconfiguration. Les trois projets industriels majeurs – l'usine de Cristalina, la nouvelle unité italienne et la chambre de stockage et d'expédition d'Estrées – n'impacteront positivement nos performances qu'à moyen terme. Avant cela, il s'agit d'aborder l'exercice 2010-2011 de manière sereine, en poursuivant notre politique d'investissements afin de renouer avec une croissance vertueuse dès 2011-2012.

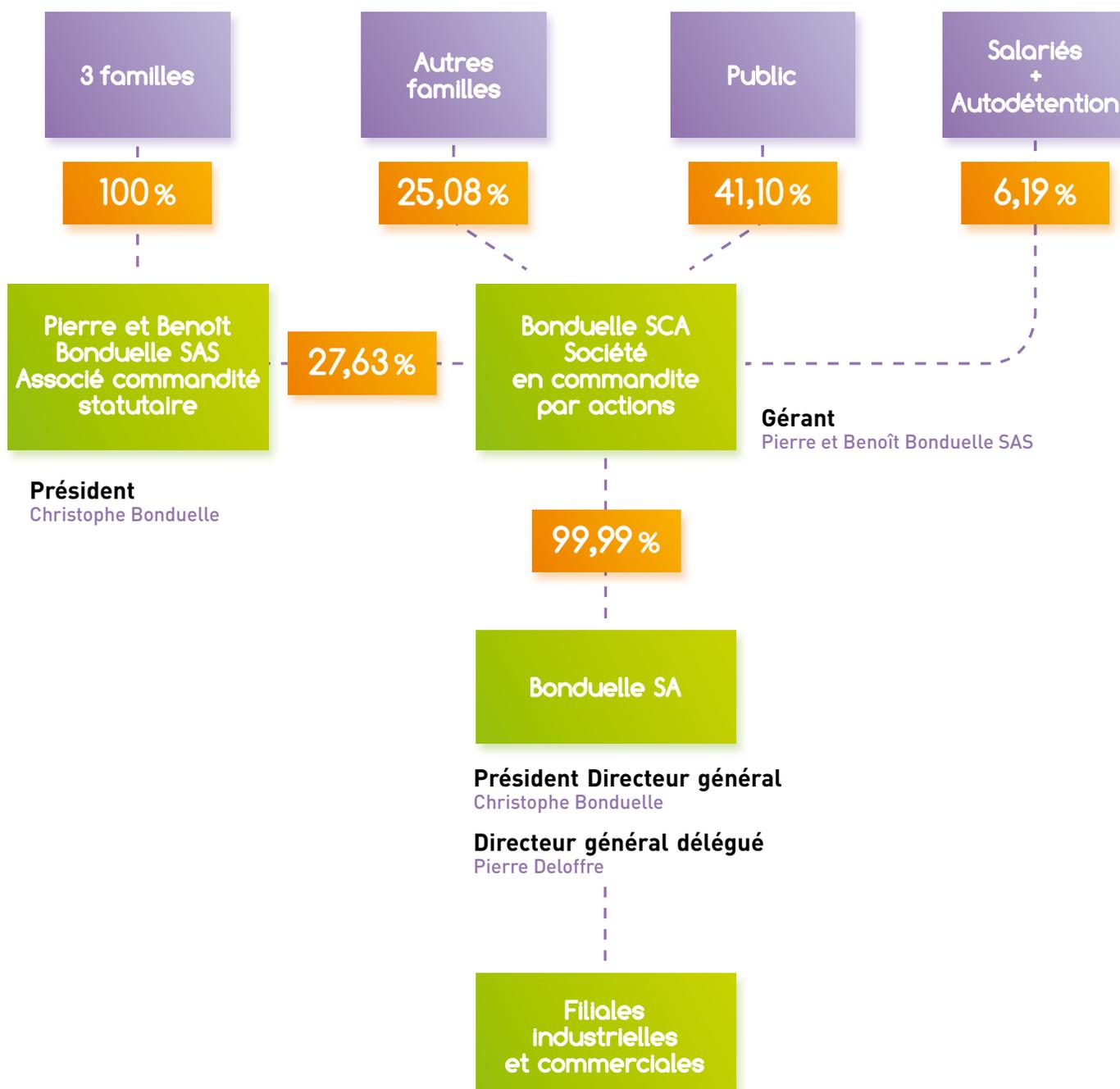
Comment le Groupe Bonduelle intègre-t-il les problématiques de développement durable ?

C.B. : Par son histoire, sa culture, sa structure d'actionariat familial, le Groupe Bonduelle a montré qu'il porte en ses gènes la croissance durable. La crise ne nous a pas fait renoncer à investir... Tout naturellement, la stratégie développement durable trouve donc sa place dans notre dispositif de croissance.

P.D. : Le développement durable est pour nous la formalisation d'engagements et d'actions que nous avons mis en place depuis toujours. Nos ambitions durables s'illustrent dans la réduction des consommations d'énergies, des ressources naturelles, et encore dans la promotion de la sécurité, de la mobilité, de la formation de nos collaborateurs... Nous déployons aussi des programmes de production intégrée privilégiant les meilleures pratiques culturelles... Le développement durable est résolument inscrit dans l'ADN du groupe.

Gouvernement d'entreprise

Schéma de l'actionnariat



Bonduelle SCA

La commandite par actions comporte 2 catégories d'associés

- La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, détenue par 3 familles, est associé commandité, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Comité d'Orientation Patrimonial de 8 membres est chargé d'arrêter les options patrimoniales des associés commandités familiaux ; ses membres sont, par ailleurs, administrateurs de Bonduelle SA.
- Les associés commanditaires (autres familles, public, salariés + autodétention) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme : leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

Le Comité des Comptes

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est chargé de l'examen des comptes, de l'évaluation du contrôle interne et des programmes annuels de révision des commissaires aux comptes.

Membres

- **André Crespel**
- **Daniel Bracquart**
- **Yves Tack**
- **Jean Guéguen**



Membres

- | | |
|---|----------------------------|
| 1 • André Crespel , <i>Président</i> | 5 • Stanislas Dalle |
| 2 • Daniel Bracquart , <i>Vice-président</i> | 6 • Isabelle Danjou |
| 3 • Louis Bonduelle | 7 • Jean Guéguen |
| 4 • Olivier Cavrois | 8 • Yves Tack |

Le Conseil de Surveillance

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires. La composition du Conseil de Surveillance (dont les 8 membres sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.

Gouvernement d'entreprise

Bonduelle SA

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé majoritairement de membres de la famille Bonduelle. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements. Il étudie également les opportunités de croissance externe qui s'offrent au groupe.



De gauche à droite :

Jean-Bernard Bonduelle
Benoît Bonduelle

Gilles Lessard
Philippe Vasseur
Thomas Derville

Christophe Bonduelle, Président
Jérôme Bonduelle
Guillaume Debrosse

Hubert Mulliez
François Bonduelle
Marc Bonduelle

Le Comité Exécutif

Il regroupe les directeurs des filiales de Bonduelle, la Direction générale ainsi que les responsables de la finance, des ressources humaines, des relations extérieures et du développement durable.

Ce comité met en place les politiques du groupe.

De gauche à droite
et de haut en bas :

Philippe Carreau
Directeur général Bonduelle
Conserve International

Jean-Bernard Bonduelle
Directeur relations extérieures
et développement durable

Pierre Deloffre
Directeur général délégué



Pascal Bredeloux
Directeur général Bonduelle Food Service

Bruno Rauwel
Directeur ressources humaines

Christophe Bonduelle
Président Directeur général

Patrick Néaume
Directeur général Bonduelle Traiteur
et Bonduelle Frais International

Daniel Vielfaure
Directeur général
Bonduelle Amérique du Nord

Benoît Bonduelle
Directeur général
Bonduelle Development

Grégory Sanson
Directeur financier



Le Comité des Rémunérations

Ce comité, entièrement indépendant, décide des systèmes et des niveaux de rémunération des dirigeants de Bonduelle SA et des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne aussi un avis politique sur la rémunération des principaux managers.

Membres

- **Daniel Bracquart**,
ancien Président du Directoire de Bonduelle,
Vice-président du Conseil de Surveillance
de Bonduelle SCA, ancien Président de l'Institut
catholique des arts et métiers de Lille.
- **José-Maria Aulotte**,
Directeur des ressources humaines d'Arc.
- **Yves Delloye**,
Directeur associé de Transearch.
- **Antoine Fiévet**,
Président du Directoire de Unibel.
- **Thomas Derville**,
Retraité, ancien président de la société
Amora-Maille.



Faits Marquants

Nouveautés dans le monde du légume



Les nouveaux produits proposés cette année aux consommateurs offrent toujours plus de praticité et de saveurs.

Ils progressent vers des solutions plus respectueuses de l'environnement et permettent de mieux intégrer les légumes dans l'alimentation quotidienne, comme par exemple, des plats complets à base de légumes. Ainsi, en France, la gamme Escale Gourmande propose une solution de repas équilibré en barquette traiteur de 280 grammes.

Bonduelle accompagne également en Europe le développement du marché des produits biologiques. Déjà présent en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas, le maïs Bio est lancé en France.



En Amérique du Nord, la gamme surgelée Riz et Légume apporte à la fois un mélange nutritionnellement intéressant et une solution innovante de cuisson vapeur au micro-ondes.



Enfin, la gamme italienne Agita et Gusta présente des salades fraîches dans des emballages contenant 40% de plastique en moins.



Levée de fonds aux États-Unis

Le Groupe Bonduelle a procédé avec succès et dans des conditions attractives en août 2010 à l'émission d'un placement obligataire privé d'un montant de 165 millions de dollars américains auprès d'investisseurs institutionnels. Le Groupe Bonduelle, qui avait déjà émis en 2000 et 2004 des placements obligataires privés aux États-Unis, a souhaité de nouveau privilégier cette source de financement de long terme. Cette émission permet au groupe de diversifier ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels et lui offre la flexibilité financière nécessaire pour saisir les opportunités de croissance susceptibles de se présenter.

Intégration réussie au Canada

Les activités surgelées de Family Tradition et d'Omstead Foods ont rejoint Bonduelle Amérique du Nord avec succès. L'implication des équipes de Bonduelle Amérique du Nord pour maintenir un niveau de service et de qualité exemplaire a été efficace. Ces deux acquisitions ont ajouté près de 20% de croissance de chiffre d'affaires à la filiale, avec peu de coûts fixes additionnels.

Pic historique de 90 millions d'euros d'investissements industriels

L'usine de Cristalina au Brésil.



Chambre froide de l'usine française d'Estrées-Mons.



Le Groupe Bonduelle a mené en 2009-2010 d'ambitieux projets industriels, notamment la construction de l'usine brésilienne de Cristalina. Le démarrage des travaux a été inauguré le 7 septembre 2009 par Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Cette conserverie, conçue et réalisée dans le respect de critères environnementaux stricts, lance sa première campagne en septembre 2010. Par sa situation géographique, elle sera en mesure de produire toute l'année, ce qui améliore significativement les ratios d'investissement et de besoin en fonds de roulement généralement nécessaires pour ce type d'activité. La construction de la nouvelle unité italienne de San Paolo d'Argon est elle aussi remarquable par les nombreuses innovations qu'elle intègre et par sa taille : la plus grande usine de salades d'Europe. Elle débutera ses productions en 2011 pour accompagner la croissance de l'activité frais 4^e gamme en Italie. L'activité surgelé se dote également d'outils innovants avec l'installation sur le site français d'Estrées-Mons d'une chambre froide de stockage et d'expédition de grande hauteur et entièrement automatisée. Sa mise en service est prévue en 2011.

Le champignon devient le deuxième légume de Bonduelle après le maïs



Maison de culture de La Tourte, en France.

Bonduelle a confirmé le 3 février 2010 l'acquisition du groupe France Champignon. Les savoir-faire industriels du Groupe Bonduelle, la force de ses marques et l'étendue de son réseau international promettent d'importantes synergies. Avec six usines dont cinq en France et une en Pologne et une production de 117 000 tonnes de champignons, France Champignon est le leader européen sur son marché. L'entreprise a renoué dès 2007 avec la rentabilité (résultat opérationnel courant 2008 de 3,5%), suite à la mise en place d'un très important plan de modernisation (60 millions d'euros) dont la majeure partie a concerné la production agricole.



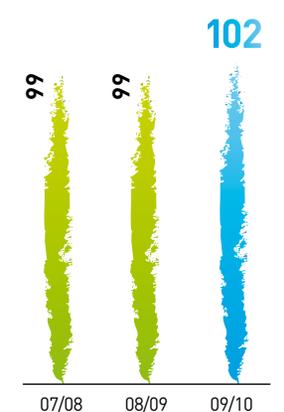
Démonstration de méthodes alternatives de désherbage mécanique.

Culture durable des légumes de plein champ

Le Groupe Bonduelle a présenté le 5 juillet 2010 le programme de production intégrée de légumes de plein champ lancé en 2009 avec les organisations de producteurs (OPLVert et Expandis) qui approvisionnent les usines françaises d'Estrées-Mons (80), de Vaulx-Vraucourt (62) et de Russy-Bémont (60).

Le projet est porté par les Chambres d'agriculture de Picardie, le Conseil régional (AgroTransfert), et par l'Institut national de recherche agronomique. Développée sur cinq ans dans huit fermes-pilotes, cette démarche vise à réduire significativement l'usage des produits phytosanitaires utilisés pour la protection des légumes, en ayant recours notamment à des techniques innovantes de désherbage mécanique.

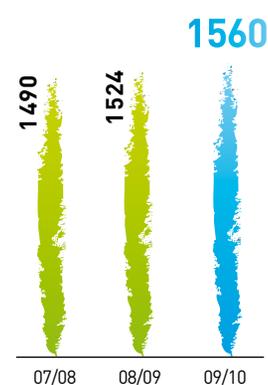
Chiffres clés du groupe



Résultat opérationnel
en millions d'euros



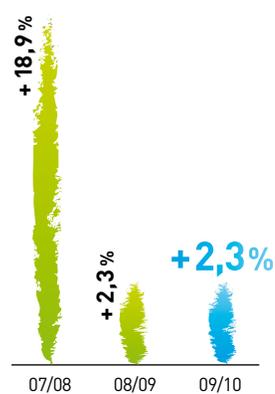
Cash flow*
en millions d'euros



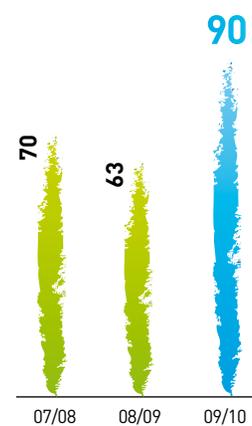
Chiffre d'affaires
en millions d'euros



Résultat net
en millions d'euros



Progression du chiffre
d'affaires en change courant



Investissements
industriels
en millions d'euros

*Le cash flow permet d'apprécier la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie par son exploitation et donc sa capacité à s'autofinancer.

1560

millions d'euros
de chiffre d'affaires dont :

25 %

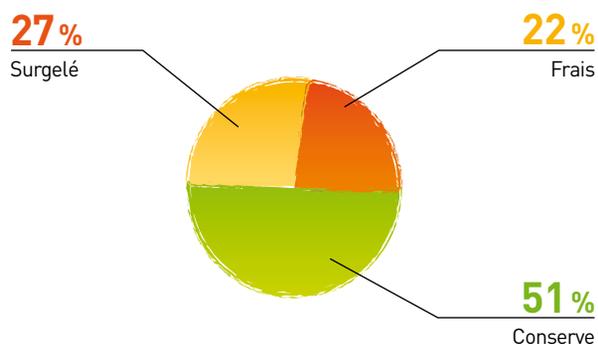
hors zone Europe

75 %

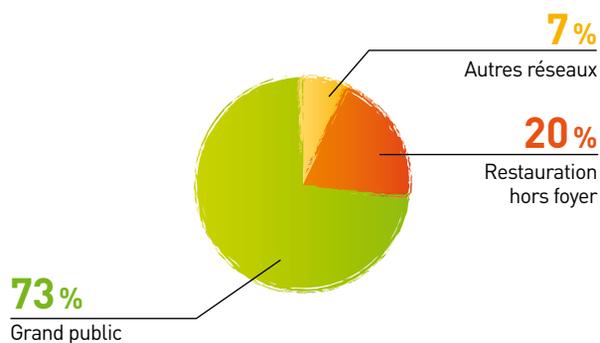
zone Europe

Répartition du chiffre d'affaires 2009-2010

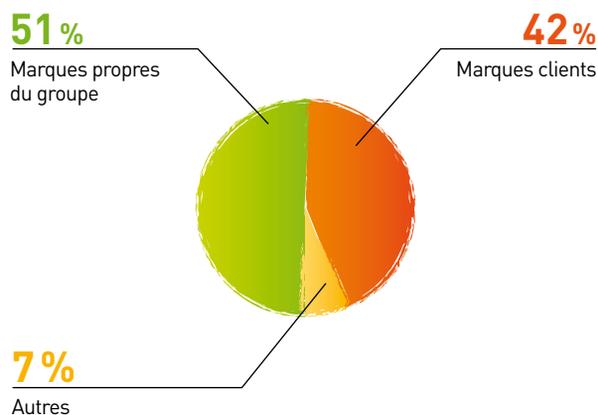
Par technologies



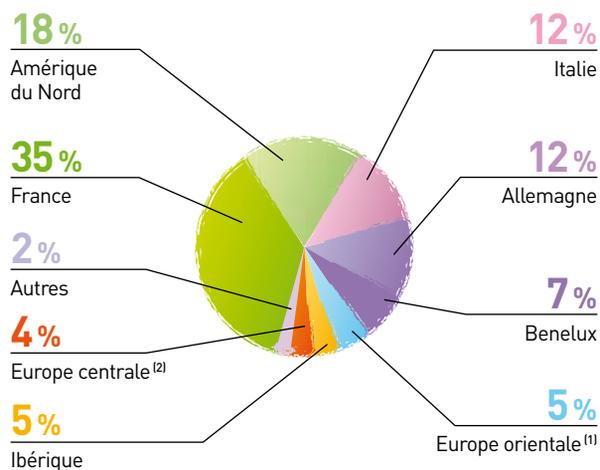
Par circuits de distribution



Par marques



Par zones géographiques



⁽¹⁾Russie + pays ex-CEI

⁽²⁾Ex-pays de l'Est ayant intégré l'Union Européenne.

Chiffres clés développement durable

La production agricole

2008-2009

Charte d'approvisionnement

82% de signataires

Services agronomiques

208 personnes

2009-2010

Charte d'approvisionnement

91% de signataires

Services agronomiques

213 personnes

La qualité/nutrition

2008-2009

Effectif dédié à la qualité

495 personnes (en équivalent temps plein)

Sites certifiés

17 sont certifiés ISO 9001

20 sont certifiés BRC et/ou IFS

8 produisent des légumes certifiés « biologiques »

2009-2010 *

Effectif dédié à la qualité

476 personnes (en équivalent temps plein)

Sites certifiés

16 sont certifiés ISO 9001

19 sont certifiés BRC et/ou IFS

5 produisent des légumes certifiés « biologiques »

* Baisse du périmètre entre 2008-2009 et 2009-2010.

Les hommes, les femmes

2008-2009

Effectif

6 183 permanents

CDI + CDD : 8 421 (équivalent temps plein)

Ancienneté : 967 (0-3 ans)

1 679 (3-9 ans)

3 436 (>9 ans)

Embauche : CDI : 276

(nombre de contrats) CDD : 507

Saisonniers : 6 520

Turnover : Cadres : 9,37%

Etam : 6,78%

Ouvriers : 7,34%

Formation

1,43% de la masse salariale

Conditions de sécurité

Taux de fréquence des accidents : 22,8

2009-2010 *

Effectif

6 239 permanents

CDI + CDD : 8 252 (équivalent temps plein)

Ancienneté moyenne : 14,05 ans

Embauche : CDI : 308

(nombre de contrats) CDD : 974

Saisonniers : 6 561

Turnover ensemble des salariés : 12,61 %
(retraite incluse)

Formation

1,57% de la masse salariale

Conditions de sécurité

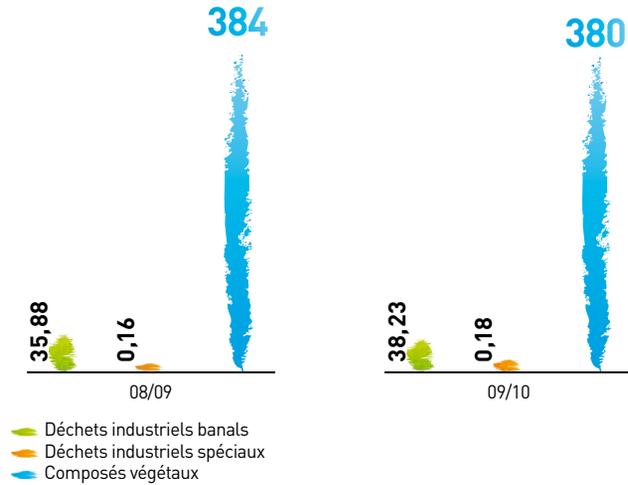
Taux de fréquence des accidents : 22,16

* Périmètre hors France Champignon.

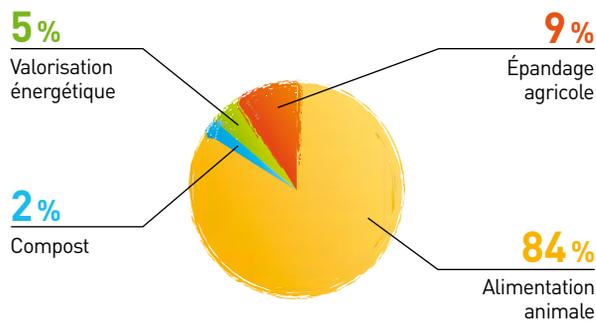
Les ressources naturelles

Bonduelle génère :

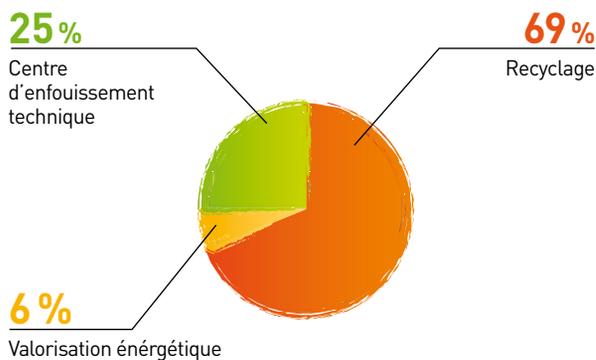
Production de déchets et sous-produits
en kg par tonne de produits fabriqués



Valorisation des composés végétaux 2009-2010



Valorisation des déchets industriels banals 2009-2010



Bonduelle consomme :

Consommation d'énergie en 2009-2010

Électricité : 317 GWh

Gaz naturel : 404 GWh pcs

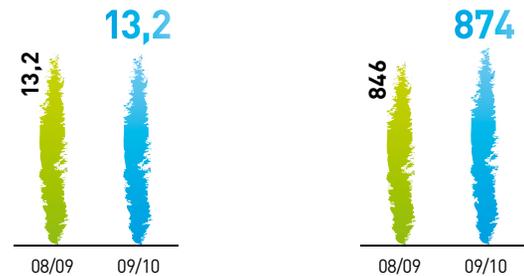
Fuel (très basse teneur en soufre) : 2 612 tonnes

Propane : 739 tonnes

Fioul domestique : 631 tonnes

Ratio de consommation
d'eau en m³ par tonne
de produits fabriqués

Ratio de consommation
d'énergie en kWh par tonne
de produits fabriqués

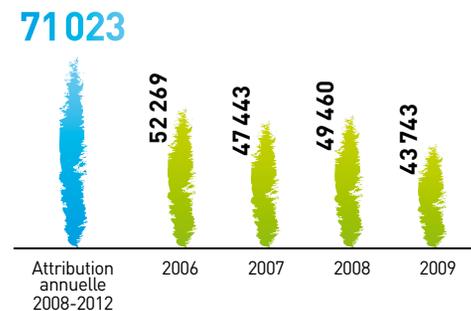


Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

en T éq CO₂/an

Règlementation européenne de 2003.

4 usines concernées pour le Groupe Bonduelle.



4,5 millions d'euros

de dépenses consacrées à la prévention des conséquences des activités sur l'environnement (eau, air et énergie, déchets industriels et composés végétaux) en 2009-2010

Bonjour!
J'ai grandi en Picardie dans une des huit fermes-
pilotes qui privilégient des méthodes alternatives
de désherbage mécanique. Je viens d'être cueilli,
et suis en route pour le site de production
qui est juste à côté.



Par le biais de 213 techniciens
et ingénieurs agronomes, le groupe
conseille les producteurs à tous
les stades de la culture.



Nos ambitions

Le développement durable est résolument inscrit dans l'ADN du Groupe Bonduelle. Ceci s'illustre par les trois objectifs fondamentaux du groupe, et également par la qualité de son gouvernement d'entreprise. C'est à ce titre que l'AGEFI, agence économique et financière, a décerné en 2010 à Bonduelle le deuxième prix « *Qualité et transparence de l'information et de la communication* ». Le groupe est de plus un partenaire actif du monde agricole, soutenant de nombreux projets visant à garantir le meilleur du légume en respectant le milieu naturel. L'engagement de Bonduelle auprès du World Forum pour l'économie responsable et sa participation au pacte Global Compact constituent deux témoignages supplémentaires des préoccupations durables du groupe.



Stratégie et Politiques d'entreprise

Innovier en proposant les meilleurs produits, capitaliser sur le long terme pour affirmer sa croissance durable, aller au-delà des frontières, réduire l'impact environnemental de ses activités, s'impliquer dans l'évolution des pratiques culturelles... Par l'ensemble de ses initiatives, le Groupe Bonduelle concrétise son ambition : « Faire du légume l'avenir de l'alimentation ».



Priorité au long terme

Bonduelle a toujours privilégié une stratégie de long terme pour mener à bien son développement. La pertinence de cette vision, conjuguée à la diversification de ses métiers et de ses technologies, à son déploiement géographique, a permis au groupe de faire face aux aléas économiques. Fidèle à cette politique, et malgré un contexte de crise, Bonduelle a consacré en 2009-2010 plus de 90 millions d'euros à des investissements industriels.



Croissance

« Le légume sous toutes ses formes, sous toutes les marques, dans tous les circuits et dans toutes les technologies » : la pérennité de cette approche se vérifie chaque année, Bonduelle affichant une croissance régulière, atteignant 2,3% pour l'exercice 2009-2010. Ces progrès durables résultent entre autres de sa dynamique commerciale et d'une politique

d'acquisition avisée, comme en témoigne le rachat de France Champignon, leader européen sur son marché, avec un chiffre d'affaires de près de 200 millions d'euros.



Sécurité alimentaire

Proposer aux consommateurs les produits les plus sains, leur offrir le meilleur du légume, est la priorité de Bonduelle. Le groupe améliore constamment sa démarche « qualité ». Il a ainsi mis en place en 2009-2010 une charte d'approvisionnement avec ses fournisseurs extérieurs, et a poursuivi ses investissements dans des équipements de haute technologie (trieurs optiques, détecteurs lasers).



Respect de l'environnement

Grâce aux différentes innovations technologiques mises en œuvre ces dernières années, Bonduelle est parvenu entre 2002-2003 et 2008-2009 à réduire son ratio de consommation d'énergie rapporté à la tonne de produit fabriqué de 27%. La démarche s'est poursuivie en 2009-2010, avec une diminution des consommations énergétiques de 15% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35 700 tonnes équivalent CO₂. Cette performance sera encore améliorée avec la mise en place, au sein de l'usine d'Estrées, d'une centrale de génération de vapeur alimentée grâce à de la biomasse.

2,3%

de croissance
pour 2009-2010

-15%

d'énergie consommée
(Évolution des consommations d'énergie
électrique et d'énergie fossile
entre 2008-2009 et 2009-2010)

5

Rentabilité

Rigueur de gestion, innovation, amélioration de la productivité, dynamisme commercial et marketing concurrent, entre autres, à la rentabilité du groupe qui affiche pour 2009-2010 un résultat net de 57,7 millions d'euros contre 26,6 millions pour l'exercice antérieur. La levée de fonds, opérée à hauteur de 165 millions de dollars américains, en août 2010, auprès d'institutions financières américaines, accompagne son développement et témoigne de la confiance des créanciers en la rentabilité durable du groupe.



6

Politique de marque

Complémentaires, les marques du groupe (Bonduelle, Cassegrain, Frudesa, Salto, Arctic Gardens) contribuent à sa notoriété. En parallèle au développement de ses marques propres qui font son renom, Bonduelle appuie également son expansion en fournissant des marques de distributeurs, une orientation stratégique historique et essentielle dans une période de crise économique...

réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, dispositif de détection des ravageurs, développement de la lutte biologique, promotion du désherbage mécanique dans le cadre du programme-pilote de production intégrée des légumes de plein champ présenté à la presse le 5 juillet 2010.

7

Innovation

Nouvelles recettes, nouveaux mélanges, nouveaux emballages plus respectueux de l'environnement, nouvelles pratiques culturelles... Bonduelle est sur tous les fronts de l'innovation. Les travaux menés par ses équipes de recherche et développement lui permettent d'offrir aux consommateurs des produits toujours plus sûrs et plus sains, et de se démarquer de la concurrence par des offres inédites, à l'image de la gamme de légumes-vapeur en conserve proposée en France depuis 2008-2009 et qui, devant le succès rencontré, va être déployée et élargie dans les autres pays d'Europe.

9

International

Le développement international du groupe est un axe fondamental de sa stratégie, lui offrant de nouveaux leviers de croissance, une meilleure répartition des risques et l'opportunité d'opter pour les meilleurs choix de cultures, en phase avec les habitudes alimentaires des zones dans lesquelles il opère. Cette ambition s'est notamment traduite en 2009-2010 avec la construction de l'usine de Cristalina, au Brésil. Elle permettra de garantir les approvisionnements au plus près des foyers de consommation de cet important marché émergent, qui ne connaît pas la crise.

8

Implication agro-industrielle

Le Groupe Bonduelle dispose d'un savoir-faire unique en matière de pratiques culturelles. Naturellement impliqué dans la qualité des récoltes, et donc la satisfaction des consommateurs, le groupe, partenaire de longue date des planteurs, les accompagne dans l'évolution de leur métier :

10

Développement personnel

Les collaborateurs du groupe sont au cœur de sa réussite. Garantir leur santé et leur sécurité, favoriser leur épanouissement personnel et professionnel, assurer le développement des carrières et la diversité est donc une priorité pour Bonduelle. Les conclusions de l'enquête de climat interne, menée en 2008-2009 – soulignant entre autres que 83% des collaborateurs étaient fiers d'être dans le groupe – ont été analysées en 2009-2010 et prolongées par la mise en place de plans d'actions dans chaque site. Les résultats de ces actions sont mesurés annuellement afin de répondre pleinement aux attentes des salariés.

Nutrition un axe stratégique

Laurence Depezay,
Responsable nutrition

« Le légume sous toutes ses formes, sous toutes les marques, dans tous les circuits de distribution et toutes les technologies, partout dans le monde » : clairement affichée, la stratégie du Groupe Bonduelle privilégie également la santé par les aliments, axe incontournable du développement durable. Au-delà de la qualité nutritionnelle de ses produits, les multiples actions de la Fondation Louis Bonduelle témoignent de cet engagement.

Créée en 2004, la Fondation Louis Bonduelle a pour vocation de faire évoluer favorablement et durablement les comportements alimentaires, accompagnant ainsi les recommandations nationales de santé. Ses actions se sont largement développées au cours de l'exercice 2009-2010, grâce notamment aux initiatives entreprises vers ses parties prenantes, et en particulier, au niveau européen, auprès de différentes commissions du Parlement. En prenant part à de multiples réunions d'informations organisées par les directions « Recherche », « Santé des consommateurs » et « Agriculture » de l'Union européenne, Bonduelle, à travers sa Fondation, a su mieux faire connaître et reconnaître un engagement de longue date en faveur de modes nutritionnels plus sains.

Nouveaux partenariats

Ces rencontres se sont prolongées par différents projets : la Fondation est ainsi partenaire de l'association AGE, une plate-forme européenne d'organismes défendant les droits des seniors, pour laquelle elle a réalisé une monographie sur l'alimentation des personnes âgées, qui sera présentée à la commission en novembre 2010. La Fondation Louis Bonduelle s'est également engagée avec l'EFAD (*European Federation of the Association of Dietitians*), la fédération européenne des diététiciens, dans la réalisation d'outils de communication spécifiques aux parents de jeunes enfants.

Une Fondation à vocation internationale

En plus des réunions d'information organisées au niveau européen, Bonduelle a poursuivi la politique d'internationalisation de la Fondation Louis Bonduelle par le biais, au mois d'avril 2010 au sein du Parlement à Bruxelles, d'un déjeuner-débat sur un sujet d'actualité : l'information des consommateurs sur la composition des produits et son impact sur l'évolution des comportements alimentaires. La Fondation Louis Bonduelle sera de nouveau présente à Bruxelles en novembre 2010, toujours au Parlement européen, pour la remise du deuxième prix conjoint Louis Bonduelle et ECOG, European Childhood Obesity Group, récompensant une équipe de recherche ou de santé publique dans le domaine de la lutte contre l'obésité infantile. L'internationalisation des activités de la Fondation s'est aussi illustrée par son déploiement au Canada, via l'ouverture d'un site dédié, opérationnel depuis mars 2010.





Une vision pérenne

Véritable « passerelle » entre l'entreprise et la société civile, la Fondation prolonge les actions mises en place au sein du groupe pour promouvoir les légumes et faire valoir leurs bienfaits. Bonduelle entretient dans ce domaine un partenariat actif avec l'Institut Paul Bocuse, soutenant les travaux d'un chercheur sur les comportements face aux légumes des enfants de 8 à 11 ans. Cette approche scientifique a été complétée en 2009 par un partenariat avec « HabEat », un programme européen coordonné par l'antenne dijonnaise de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Visa Santé, un programme transversal ambitieux

Si l'enfance est à l'honneur dans ces programmes, Bonduelle attache tout autant d'importance aux autres catégories de consommateurs. En témoigne le programme Visa Santé, destiné notamment à diminuer les taux de sel dans ses préparations et à supprimer des ingrédients comme l'huile de palme.

Bonduelle partenaire du programme européen « HabEat »

Le programme européen « HabEat » vise à mieux comprendre les habitudes alimentaires des enfants de 0 à 5 ans en s'appuyant sur le légume comme modèle alimentaire. D'une durée de 5 ans, il rassemble 11 organismes scientifiques issus de 6 pays d'Europe (Danemark, France, Grèce, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) dans une approche multidisciplinaire : psychologie, épidémiologie, sciences du comportement, nutrition... L'INRA coordonne ce projet auquel participe également l'INSERM, l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale. « HabEat » rassemble, par ailleurs, une dizaine d'entreprises partenaires dont Bonduelle, qui va mettre son expertise nutritionnelle au service de ce programme.

En savoir 

www.bonduelle.com
www.fondation-louisbonduelle.org

Développement durable

Jean-Bernard Bonduelle, Directeur
relations extérieures et développement durable

« Faire du légume l'avenir de l'alimentation » est l'axe essentiel de la stratégie du Groupe Bonduelle depuis de nombreuses années. Cette démarche se décline selon trois axes : proposer des légumes sains et accessibles au plus grand nombre ; placer l'homme au cœur du projet entrepreneurial ; cultiver et préserver les légumes en respectant leurs valeurs nutritionnelles, la terre et les ressources naturelles.

Transformer des légumes sains, les rendre accessibles au plus grand nombre, nécessite d'assurer la qualité des récoltes dans les meilleures conditions de compétitivité et de respect de l'environnement. Ainsi Bonduelle s'est-il engagé sur la voie d'une agriculture maîtrisée, permettant aux consommateurs de bénéficier en toutes saisons de légumes à haute teneur gustative et nutritionnelle, contribuant à l'équilibre alimentaire.

L'homme au cœur de notre projet économique

Accueillir, former les hommes et les femmes, assurer leur sécurité, leur santé et leur épanouissement au travail demeure une priorité pour Bonduelle, Groupe familial né en 1853. La mise en place de nombreux projets, issus de l'analyse de l'enquête de climat interne lancée en 2008, a été l'un des faits marquants de l'exercice passé. Les initiatives prises en faveur de la diversité se sont également avérées très positives, avec l'embauche de plusieurs personnes handicapées sur nos sites. À ce titre, les actions menées en France avec les établissements de services et d'aide par le travail (ESAT) ont été exemplaires : notre dispositif d'intégration a, en effet, été repris au niveau national par les ESAT dans leur politique de promotion de l'employabilité des personnes souffrant de handicap.

Maîtriser notre impact sur la planète

Baisse des consommations d'énergies et d'eau, réduction des émissions de gaz à effet de serre... Le Groupe Bonduelle intègre ces enjeux environnementaux au quotidien et dans tous les pays dans lesquels il opère. Cette préoccupation environnementale s'illustre dans le déploiement d'un programme de « fermes-pilotes » dans le Nord de la France privilégiant des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement. La construction de l'usine de Cristalina, au Brésil, et de l'unité de San Paolo en Italie, toutes deux exemplaires en termes de développement durable, témoigne par ailleurs de l'engagement du groupe.



Bonduelle soutient activement le World Forum pour l'économie responsable, colloque organisé de 2007 à 2010, visant à faire partager au plus grand nombre les « bonnes pratiques » en faveur du développement durable.

Depuis 2003, Bonduelle est membre du Global Compact, initié par l'ONU. Ce pacte mondial invite les entreprises adhérentes à appliquer dix valeurs fondamentales liées aux domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Les multiples actions du Groupe Bonduelle en faveur du développement durable se déclinent en cinq grands axes :

Domaine	Objectif /résultat	Perspectives
1 Hommes	<p>Taux de fréquence des accidents du travail : Objectif : 20 Résultat : 22,16</p> <p>Entretien d'évolution Objectif : 100 Résultat : 81,84 %</p> <p>Action retour IFOP Objectif : tous les sites Résultat : en cours / exemples</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire le taux d'AT à moins de 20 avec pas un site > 30 ● Réaliser 100 % d'entretien d'évolution ● Avoir un journal interne semestriel <i>Bonduelle Actus</i> dans tous les sites ● Poursuivre la politique diversité, notamment concernant la parité hommes-femmes ● Se doter d'une Charte Éthique
2 Agronomie	<p>Signature de la charte d'approvisionnement : Objectif : 100 % Résultat : 91 %</p> <p>Lancement de fermes-pilotes en production intégrée pour réduire les intrants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Obtenir 100 % de signatures de la Charte approvisionnement ● Optimiser les techniques de traitements et mettre en place des indicateurs ● Poursuivre les travaux de recherche sur l'agriculture intégrée
3 Ressources naturelles	<p>Eau m³/Tonne de produit fabriqué Objectif : -3 % Résultat : -5,4 % à TPF constant</p> <p>Énergie Kwh/TPF Objectif : - 5 % Résultat : -5,4 % à TPF constant</p> <p>% Déchets industriels banals triés valorisés Objectif : 70 % Résultat : 75 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminuer le ratio énergie de 5 % (à volume constant) ● Diminuer le ratio eau de 3 % (à volume constant) ● Poursuivre le projet <i>Usine Sobre</i> ● Concevoir une charte éco-conception
4 Qualité - Nutrition	<p>Sites certifiés : Objectif : 100 % Résultat : 70 % avec Canada</p> <p>Audit nutritionnel : Objectif : 100 % Résultat : 100 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Étendre la charte approvisionnement à 100 % des fournisseurs ● Intégrer le projet <i>Visa Santé</i> dès la conception des produits ● Étendre le projet <i>Visa Santé</i> à l'international
5 Transport	<p>Mise en place d'un indicateur de suivi en conserve des émissions de gaz à effet de serre (intersite et distribution client)</p> <p>Économie CO₂ : Objectif : 1000 t Résultat : 2 100 t</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire le CO₂ de 5 % pour la conserve ● Étendre la mise en place des indicateurs à toutes les technologies ● Intensifier la recherche d'alternatives au transport routier ● Mutualiser des moyens de transport amont-aval

Favoriser le bien-être des collaborateurs

Bruno Rauwel, Directeur des ressources humaines, Groupe Bonduelle
Stéphan Fertikh, Responsable ressources humaines France

Placer les collaborateurs au cœur de son projet entrepreneurial est une priorité pour Bonduelle, groupe familial créé en 1853. À travers sa politique de recrutement, d'intégration, de formation et les multiples opportunités d'évolution de carrière qu'elle offre, l'entreprise contribue au bien-être et à l'épanouissement de l'ensemble de ses employés.

Suite à l'enquête de climat interne menée par l'institut de sondage français IFOP auprès de tous les collaborateurs du groupe en 2008-2009, Bonduelle s'est attaché durant le dernier exercice à répondre aux besoins exprimés. Ses actions ont été déclinées au sein de toutes les activités de l'entreprise, dans l'ensemble des pays où elle est implantée. Elles privilégient deux axes : réaliser 100 % d'entretiens annuels dans le groupe, et amener le taux de fréquence d'accident à moins de 20. Le premier objectif a été quasiment atteint en 2009-2010, plus de 80 % des personnels présents ayant bénéficié d'un entretien individuel destiné à dresser le bilan de leur parcours professionnel. Concernant l'accidentologie, les efforts entrepris ont permis de réduire le taux de fréquence¹ à 22,16 contre 22,8 l'année précédente, tout en maintenant un taux de gravité bas.

Privilégier la prévention des risques

La démarche de prévention du groupe se poursuit en Europe avec des formations spécifiques dédiées aux managers et aux salariés, incluant par exemple dans l'activité frais traiteur, un programme de réduction des troubles musculo-squelettiques grâce, entre autres, à l'instauration de séances d'échauffements physiques avant chaque prise de poste. Cette initiative se conjugue à l'analyse ergonomique des postes de travail, avec une remontée des meilleures pratiques observées dans le groupe.

Santé et sécurité avant tout

En Espagne, à l'occasion des 50 ans de la marque Frudesa, Bonduelle a proposé à ses collaborateurs un bilan de santé gratuit et complet mené avec un institut spécialisé et le concours de la médecine du travail locale, ce bilan étant suivi d'un plan d'action sur un an. Autre exemple en faveur de la santé et de la sécurité : l'instauration au Québec par Bonduelle Amérique du Nord d'un comité de coordination « sécurité au travail ».



¹Nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée complète sur les heures travaillées x 1 000 000.



Constituer une « pépinière de talents »

Gage de pérennité pour l'entreprise, la formation est un autre des vecteurs stratégiques de la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle. Un investissement particulier a été réalisé au cours du dernier exercice sur l'employabilité des managers via le *Bonduelle Executive Program*, visant à accompagner les cadres de l'entreprise dans l'acquisition de nouvelles compétences afin qu'ils puissent, dans le futur, occuper des fonctions plus importantes, constituant ainsi pour le groupe une « pépinière de talents ». Par ailleurs, pour compléter ce dispositif, Bonduelle a renforcé sa politique de formation aux nouveaux métiers : les salariés désireux de faire évoluer leurs savoir-faire peuvent bénéficier de cycles d'enseignements délivrés par l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle.

Favoriser la diversité

Parce que la diversité de recrutement est source de richesse pour l'entreprise et créatrice de valeurs sociales auxquelles Bonduelle a toujours été attaché, le groupe s'est engagé en 2009-2010 à participer à des sessions de recrutements spécifiques menées avec des ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) afin de promouvoir l'embauche de personnes atteintes de troubles mentaux. Grâce aux efforts conjoints du groupe et des ESAT concernés, cette démarche exemplaire s'est traduite par le recrutement de trois collaborateurs en 2009-2010. Au total, le groupe en France, compte 6,3% de travailleurs atteints de handicap au sein de ses équipes. Enfin, la quasi-totalité des organisations syndicales ont signé un accord sur l'employabilité des seniors qui bénéficient par ailleurs de formation de préparation à la retraite.



Axes de progrès

- Renforcer la sécurité.
- Favoriser la diversité.
- Améliorer la santé.
- Développer les compétences et la mobilité.

En savoir 
www.bonduelle.com

Vers une production agricole durable

Géry Capelle, Responsable développement agronomie BCI Nord-Picardie

Le Groupe Bonduelle, partenaire de longue date des planteurs, les accompagne sur la voie d'une agriculture maîtrisée, combinant pratiques culturales respectueuses de l'environnement et qualité de production pour proposer aux consommateurs des légumes toujours plus sains.

Pour garantir le meilleur du légume en respectant le milieu naturel, Bonduelle est à l'origine de différents projets visant à renforcer l'agronomie dans les processus de culture. Dès 1996, le groupe s'est doté d'une charte d'approvisionnement définissant ses relations avec les producteurs agricoles. Cette conviction agronomique et écologique se concrétise aujourd'hui notamment par la mise en place de tests prédictifs réalisés sur les sols afin de détecter les éventuelles maladies et ainsi de réduire les risques d'échec des cultures. Adoptée dans un premier temps sur des parcelles dédiées aux petits pois, cette méthode est testée depuis 2009-2010 sur des terres destinées à la production de haricots verts. Autre initiative en faveur de la production intégrée : la mise en place de réseaux d'observation capables de prévenir l'arrivée de ravageurs sur les cultures. Ce programme s'accompagne de formations spécialement étudiées pour les chefs de plaine du groupe et les agriculteurs, qui reçoivent en parallèle des préconisations techniques ciblées en cas d'alerte.

Optimiser la production des cultures

Dans la même logique, Bonduelle encourage depuis 2010, avec l'appui des Chambres d'agriculture, le développement de sessions de formation liées à l'optimisation des techniques de pulvérisation des produits phytosanitaires. L'objectif, là encore, consiste à réduire l'emploi de ces substances en incitant à y recourir uniquement en cas de nécessité. Par ailleurs, Bonduelle multiplie les actions destinées à recourir aux pratiques de lutte biologique contre les éléments néfastes à la qualité des cultures, ceci en promouvant, par exemple, l'utilisation de champignons « antagonistes » aux maladies du sol. Plus en amont, le groupe travaille en étroite relation avec les semenciers afin de mettre au point, grâce à des croisements totalement naturels, des variétés plus résistantes aux maladies.



Axes de progrès

- **Promouvoir** la nouvelle charte d'approvisionnement responsabilisant les acteurs de la filière.
- **Adapter** le mode cultural afin de réduire les intrants.
- **Assurer** l'avancement de la recherche agronomique.



Faire évoluer les pratiques culturales

Contribuer à faire évoluer les pratiques culturales en favorisant l'agronomie consiste aussi pour Bonduelle à promouvoir la mise en place de couverts végétaux (avoine, vesce, trèfle...) entre les différents cycles de culture des légumes, ceci pour enrichir naturellement le sol, améliorer la structure des sols et la biodiversité. Enfin, le groupe s'est lancé dans un programme expérimental de production intégrée sur huit fermes-pilotes françaises (quatre dans la Somme, trois dans l'Aisne, une dans l'Oise) privilégiant des méthodes alternatives de désherbage mécanique.

Couvert végétal



Désherbeuse

Huit fermes-pilotes pour le futur

Fidèle à son engagement en faveur d'une agriculture durable, Bonduelle est investi depuis 2009 dans un programme pilote de production intégrée de légumes de plein champ. Mené en Picardie (France) avec les organisations de producteurs qui alimentent, entre autres, l'usine d'Estrées, la première usine de production de conserves et de surgelés d'Europe, ce programme est soutenu par les Chambres d'agriculture de Picardie, AgroTransfert et l'INRA, l'Institut national de la recherche agronomique. Il concerne huit fermes-pilotes où sont déployées des techniques de désherbage mécanique, ayant pour objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Ces méthodes ont été présentées le 5 juillet 2010 sur une des fermes participantes, située à Esmery-Hallon, en présence notamment de M. Jean-Marc Bournigal, directeur général des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires, et de Christophe Bonduelle, PDG du groupe.

En savoir 
www.bonduelle.com

la préservation des Ressources naturelles

Cécile Lovichi,
Responsable environnement

Réduction des consommations d'énergies et d'eau, valorisation énergétique et recyclage des déchets... Bonduelle affiche clairement ses ambitions pour la préservation des ressources naturelles. Réfléchies dans leur conception, les deux nouvelles unités de Cristalina, au Brésil, et de San Paolo, en Italie, incarnent, parmi d'autres projets, l'engagement du groupe en faveur du développement durable.

Dès 2002-2003, conscient des enjeux environnementaux et économiques liés à la préservation des ressources naturelles, le Groupe Bonduelle a initié une démarche de réduction de ses consommations. Ces efforts, concrétisés par des innovations technologiques et des campagnes de sensibilisation auprès de ses différentes entités ont porté leurs fruits : en six ans, à l'issue de l'exercice 2008-2009, le groupe est parvenu à faire baisser son ratio de consommation d'énergie globale rapporté à la tonne de produit fabriqué de 27 % (- 33 % pour le ratio gaz et - 15 % pour le ratio électrique). Dans le même temps, le ratio de consommation d'eau rapporté à la tonne de produit fabriqué a diminué de 36 %. Cette démarche d'amélioration durable des performances environnementales s'est poursuivie en 2009-2010, le groupe affichant une diminution de ses consommations énergétiques de 15 %, soit - 138 GWh : - 43 GWh pour les besoins électriques et - 95 GWh concernant la consommation d'énergies fossiles. La consommation d'eau est elle aussi en diminution, de 2,3 millions de m³. Enfin, le groupe est parvenu durant le dernier exercice à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 700 tonnes équivalent CO₂.

Témoignage

PIERRE KERDONCUFF,
ingénieur auprès du service
Entreprises et Écotechnologies
de l'Ademe*

« Dans le cadre du projet Usine Sobre, la démarche du Groupe Bonduelle a visé à identifier des pistes d'optimisation d'utilisation de l'énergie encore inexploitées dans leurs usines de transformation de légumes. Bonduelle a adapté les résultats d'une thèse co-financée par l'Ademe sur l'intégration énergétique de nouveaux procédés. Ceux-ci doivent concourir à minimiser la consommation d'énergie en optimisant l'ensemble du procédé, et en exploitant au maximum le potentiel de récupération d'énergie interne. »

* Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie

-80 500 T

équivalent CO₂ en 3 ans
(Réduction des émissions de gaz à effet de serre cumulée entre 2006-2007 et 2009-2010, liée aux économies d'énergie électrique et d'énergie fossile)

-2,3

millions de m³ d'eau
(Réduction de la consommation d'eau entre 2008-2009 et 2009-2010)

75 %

des déchets banals
sont valorisés ou
recyclés en 2009-2010



Économiser et valoriser

Concernant les déchets industriels banals issus du tri sélectif systématique, 75 % d'entre eux – contre 71 % en 2008-2009 – ont été recyclés ou ont fait l'objet d'une valorisation énergétique. Quant aux déchets verts, ils ont également été valorisés sous différentes formes : épandage agricole (9 %), alimentation animale (84 %), compost (2 %) et enfin valorisation énergétique (5 %). Dans ce dernier domaine, Bonduelle soutient d'ambitieux projets, à l'image de celui développé à Bordères, dans le sud-ouest de la France, où des études de faisabilité sont en cours avec un groupement d'entreprises et le centre technique partenaires pour la réalisation d'une unité de méthanisation alimentée par les sous-produits de la culture du maïs doux. Par ailleurs, en Pologne, Bonduelle fournit également ses sous-produits végétaux à un centre de méthanisation, tout comme l'usine de Tecumseh, au Canada. Enfin, toujours dans le domaine de la valorisation des énergies alternatives, suite à la mise en service, à l'été 2009, de la station de traitement anaérobie des effluents de l'usine de Békéscsaba, la valorisation du biogaz issu de cette installation est à l'étude.



Axes de progrès

- Réduire les consommations d'eau et d'énergie.
- Augmenter la valorisation des déchets industriels.
- Mesurer la performance des stations d'épuration.

Des usines plus sobres

L'exercice passé a également été marqué par la réalisation d'un programme d'investigation Usine Sobre, mené en partenariat avec EDF, l'École des mines de Paris et avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Sa restitution est prévue à la fin de 2010. Le diagnostic effectué sur trois usines du groupe, pour couvrir les process frais, appertisé et surgelé, doit contribuer à faire émerger de nouvelles pistes technologiques et à mettre en place des process innovants, consommant le minimum d'énergie. En parallèle à ce projet, et toujours sur la voie du développement durable, Bonduelle a mis en service, en septembre 2010, sa nouvelle usine de Cristalina basée au Brésil. Cette conserverie, conçue et réalisée en faisant la synthèse des bonnes pratiques locales et du groupe, inclut notamment un dispositif d'utilisation des effluents de process pour l'irrigation des cultures compatible avec sa chaudière à bois. Autre projet majeur développé par le groupe : la construction d'un nouveau site de production en Italie, remplaçant l'usine qui avait été détruite par un incendie en 2008. Cet investissement plus de 20 millions d'euros, intègre lui aussi les toutes dernières technologies capables d'assurer la qualité maximale des produits et le respect de l'environnement.

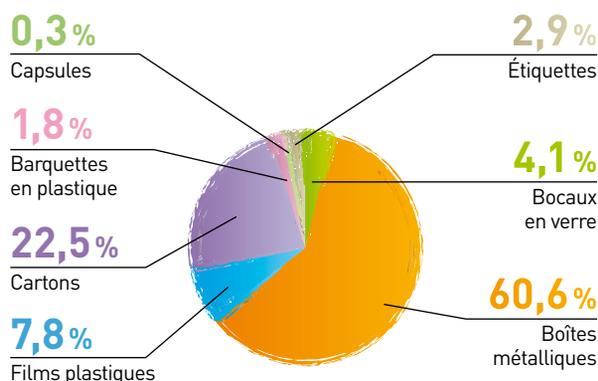
Un projet de chaudière à bois pour la plus grande usine du groupe



Estrées-Mons (Nord de la France), sous réserve d'obtenir les autorisations administratives légales en cours d'instruction, sera alimentée en vapeur issue d'une chaudière à bois à cogénération en 2013. Le dossier, initié par NEREA, entre dans le cadre des appels à projets lancés par le ministère de l'Écologie en faveur du développement des énergies renouvelables. Cet équipement permettra de diminuer de 2/3 les émissions de gaz à effet de serre du site, il contribue également à pérenniser la filière bois énergie développée par les acteurs industriels locaux. Une autre manière de participer au développement durable...

Répartition des matériaux d'emballage

(en% du poids total, en 2009-2010)



-35 700 T

équivalent CO₂ émises cette année
(Réduction des émissions de gaz à effet de serre cumulée entre 2008-2009 et 2009-2010, liée aux économies d'énergie électrique et d'énergie fossile)

-15%

d'énergie consommée
(Évolution des consommations d'énergie électrique et d'énergie fossile entre 2008-2009 et 2009-2010)

-12%

de ratio d'électricité des chambres froides
(Évolution du ratio de consommation d'énergie électrique entre 2008-2009 et 2009-2010)

Le transport : relever le défi

Environnemental

Hervé Chenault, Directeur supply chain,
Bonduelle Conserve International

Indispensable à ses activités, le transport occupe une place essentielle dans les préoccupations environnementales du Groupe Bonduelle.



Axes de progrès

- Étendre la mise en place des indicateurs dans toutes les technologies (conservé, surgelé, frais, traiteur).
- Réduire les émissions de CO₂.



Dans la poursuite des projets engagés les années précédentes, Bonduelle a renforcé ses efforts pour trouver des solutions alternatives au transport de ses produits par la route. Le trafic rail-route s'est intensifié pour les échanges inter-sites européens, avec notamment les flux des usines françaises du Sud-Ouest vers le Nord-Picardie. Il a également progressé pour les livraisons des clients Bonduelle depuis le Nord-Picardie vers le Sud-Est de la France et l'Italie, et de la Hongrie vers l'Allemagne. Ces démarches permettent d'éviter pour 2009-2010 l'émission de 2100 tonnes de CO₂, contre un objectif de 1000 tonnes et 777 tonnes évitées lors de l'exercice écoulé.

Mesurer et agir

Au-delà de ces initiatives, Bonduelle a poursuivi le programme de mesure des émissions de CO₂ générées par la filiale Bonduelle Conserve International lors des transferts de produits entre les usines et les plates-formes logistiques, le résultat s'élève à 10076 tonnes de CO₂ annuels. Par ailleurs, le groupe a décidé en 2009-2010 d'étendre cette démarche sur l'ensemble des pays d'Europe desservis en produits finis pour les livraisons en clientèle, parvenant à un résultat de 31414 tonnes de CO₂ annuels. Ces travaux, précurseurs dans le secteur agro-alimentaire, permettent de bénéficier d'un état des lieux précis et d'envisager les futures actions à mener.

Témoignage

CHRISTOPHE GERBER,
Directeur Commercial de LKW WALTER
Internationale Transportorganisation AG

« Lorsque le Groupe Bonduelle nous a fait part début 2008 de son projet de développement de solutions de transport alternatives, nous avons pu lui faire bénéficier de nos 30 années d'expérience dans le transport intermodal en Europe. Nous appuyant sur notre réseau de 3000 remorques intermodales, la mise en place d'une nouvelle liaison au départ de Hongrie sur Duisburg en juillet 2008 a permis au Groupe Bonduelle d'alimenter ses marchés Allemands ou inter-sites en mode rail-route. La réduction de CO₂ réalisée s'élève à plus de 700 tonnes par an. »

Mutualiser les moyens

La recherche de solutions novatrices et respectueuses passe également par des projets de mutualisation du fret avec différents industriels. Bonduelle est en relation avec plusieurs partenaires pour la mise en place de ce type de dispositif original et similaire aux actions déployées dans le cadre de la joint-venture Gelagri, grâce auxquelles le groupe est parvenu à optimiser sa logistique pour ses livraisons en Europe.

Délivrer des produits Sains et inébranlables

Jérôme Lefebvre, *Directeur qualité*
Laurence Depezay, *Responsable nutrition*

Reconnue internationalement, la qualité des gammes Bonduelle fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Vérification des pratiques culturales, charte d'approvisionnement et audits réguliers concourent à la satisfaction des consommateurs qui peuvent bénéficier de produits sains toujours plus sûrs et conformes à leurs attentes.



Après avoir formalisé, depuis 1996, une charte d'approvisionnement spécifiant les relations avec ses producteurs agricoles afin de garantir le meilleur du légume avec une sécurité alimentaire maximale, Bonduelle a innové en étendant cette charte à tous ses autres fournisseurs. Cette nouveauté, instaurée en novembre 2009, est intégrée aux cahiers des charges et aux contrats d'achats. Elle permet au groupe de maîtriser la qualité des produits délivrés, notamment dans le domaine du surgelé où 10% des ingrédients sont issus de récoltes extérieures et, plus globalement, dans le secteur du traiteur, métier d'assemblage de matières premières issues soit du groupe, soit d'autres intervenants.

Un nouveau guide d'audit pour les fournisseurs

Pour contrôler le respect des critères de cette charte, Bonduelle a également mis en place un nouveau guide d'audit, plus sélectif, privilégiant la sécurité alimentaire, la sécurité d'approvisionnement et la qualité des produits. Tous les ans, différents fournisseurs sont soumis à ce nouvel audit. De plus, après chaque réception, les livraisons sont systématiquement vérifiées, tant sur le plan de la conformité réglementaire que du respect du cahier des charges. Enfin, la dernière étape consiste à noter les fournisseurs, afin de retenir les plus respectueux d'entre eux.



Axes de progrès

- **Améliorer**
le processus Qualité :
- développer l'analyse sensorielle,
- maîtriser les réclamations clients.
- **Préserver**
les composants nutritionnels des légumes.

Une priorité : assurer la traçabilité

Au-delà de la qualité des approvisionnements en légumes, le groupe a souhaité renforcer la gestion de l'ensemble des ingrédients entrant dans ces recettes. La base de données des «fiches produits» a été remise à jour en janvier 2010, recensant plus de 700 produits issus de près de 120 fournisseurs. L'objectif de ce programme est de pouvoir vérifier toutes les données du produit et de contrôler les mentions légales d'étiquetage. Le *Risque 0* n'existant pas, toute entreprise qui se respecte et respecte ses consommateurs doit être en mesure de faire face à d'éventuelles alertes. En ce cas, cette démarche d'actualisation permet donc au groupe d'assurer la totale traçabilité des produits.

Des qualités nutritionnelles encore améliorées

En parallèle des programmes d'amélioration de la qualité, Bonduelle, fidèle à sa volonté de mettre son savoir-faire au service de la santé, est engagé depuis longtemps dans une politique de développement de produits à hautes teneurs nutritionnelles et gustatives. Cette ambition s'affirme via le projet Visa Santé, consistant, entre autres, grâce aux travaux des équipes de recherche et développement, à proposer des recettes réduites en sel de 5 à 25%.



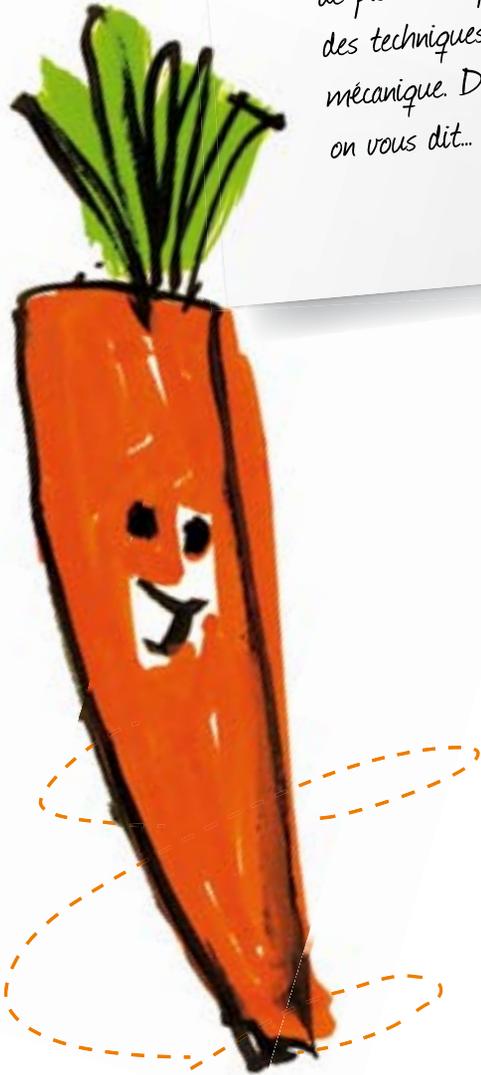
La technologie au service de l'environnement

Résolument engagés sur la voie de la production intégrée, les producteurs livrant le Groupe Bonduelle se veulent exemplaires dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, comme en témoigne le projet de fermes-pilotes déployé dans le Nord de la France. Ils conjuguent cette vision durable avec des investissements massifs dans des équipements de tri électronique et de vérification par laser des productions. Une garantie de plus pour la qualité et la sécurité des produits...

En savoir 
www.bonduelle.com



*J'appartiens à un programme
de production intégrée de légumes
de plein champ visant à privilégier
des techniques de désherbage
mécanique. Du champ à l'assiette
on vous dit...*



*Un partenariat
avec les constructeurs
de machines agricoles
permet un meilleur
respect du capital-sol.*



Nos activités

Pour répondre aux attentes des consommateurs et à l'évolution des marchés, Bonduelle a organisé ses activités en différentes entités selon les typologies de technologies, de clients ou de zones géographiques. Aux sept filiales du groupe – Bonduelle Conserve International, Bonduelle Traiteur, Bonduelle Frais International, Bonduelle Food Service, Gelagri, Bonduelle Amérique du Nord, Bonduelle Development – est venue s'adjoindre, en 2010, France Champignon. Cette acquisition complète la gamme des activités du groupe qui propose plus de 500 variétés de légumes au travers de ses gammes de produits.

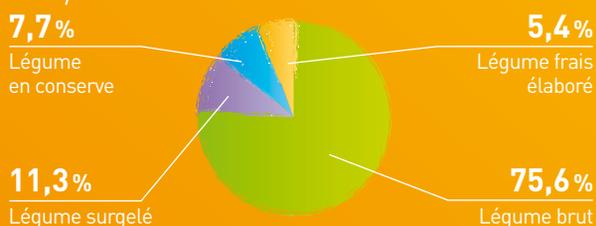


Le marché mondial des légumes

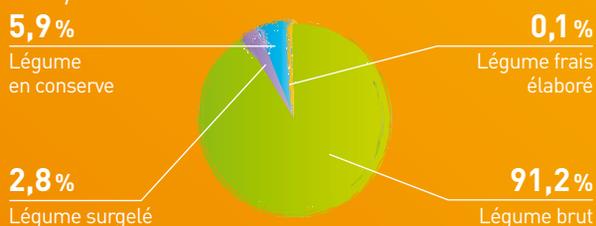
L'étude des marchés alimentaires mondiaux révèle une tendance majeure : la recherche d'aliments à la fois bons pour la santé et faciles à préparer. Le légume élaboré répond à ce double besoin, ce qui représente un formidable réservoir de croissance sur des marchés encore majoritairement composés de produits bruts. Il se révèle également un allié des politiques de santé publique pour améliorer les comportements alimentaires des populations.

Part de marché
de chaque catégorie par zone
géographique en valeur en 2009

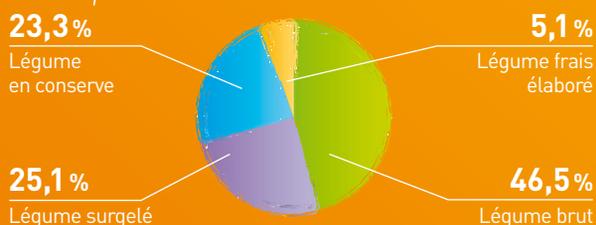
Europe occidentale



Europe centrale et orientale



Amérique du Nord



[Source : Food For Thought 2010]

Légumes élaborés

Conserve



Frais IV^e gamme

Traiteur



Surgelé

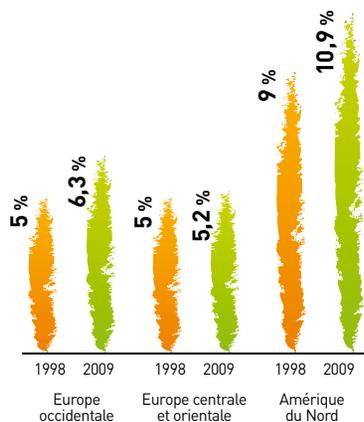


Légumes bruts



Évolution du poids dans l'alimentaire du marché des légumes par zone

Source : Food For Thought 2003 et 2010.



Catégories et tendances de consommation

L'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, des nouvelles technologies, des temps de transport et de loisirs a modifié en profondeur les comportements de consommation au cours des dernières décennies. Le temps passé à préparer les repas a reculé et de nouveaux styles de consommation sont apparus comme le nomadisme alimentaire. Ces tendances favorisent l'émergence des produits alimentaires élaborés car faciles à consommer chez soi et en dehors de son domicile, mais elles entraînent aussi l'adoption de mauvaises habitudes alimentaires. De cette situation émerge un double besoin : mieux se nourrir mais avec un minimum de contraintes. Le légume élaboré y répond parfaitement car il nécessite moins de mise en œuvre pour le consommateur ; de courts délais de fabrication ainsi que la maîtrise des procédés industriels lui confèrent des qualités nutritionnelles équivalentes à celles du légume brut¹. Le marché des légumes étant majoritairement composé de frais brut, cette catégorie constitue un potentiel de croissance important pour le légume élaboré, dont la progression accompagne généralement la maturité des marchés. Pour l'année 2009, le légume élaboré représente 53% du marché Nord Américain en valeur, contre 8,8% en Europe centrale et orientale².

Légume élaboré et santé publique

Les gouvernements des pays occidentaux sont confrontés à la croissance de l'obésité et des maladies associées (accidents cardio-vasculaires, diabète...) dont l'un des facteurs de risque est la dégradation

des comportements alimentaires telle que la sous-consommation de fruits et légumes³. Parmi les messages de prévention les plus diffusés se trouve l'incitation à manger chaque jour au moins 5 portions de fruits et légumes, qu'ils soient frais, en conserve ou surgelés. Les personnes défavorisées⁴ ont plus de difficultés que les autres catégories de la population à suivre ces recommandations et sont les plus gravement touchées par les pathologies liées à une mauvaise alimentation. Le légume élaboré peut permettre de lutter contre les inégalités sociales de consommation car ses prix baissent⁵ depuis 40 ans et il est mieux intégré⁶ que le légume brut aux répertoires alimentaires des ménages les plus modestes.

1 Favell D.J., 1998. A comparison of the vitamin C content of fresh and frozen vegetables. *Food Chemistry*, 62 (1), 59-64.

2 Food For Thought 2010

3 L'OMS estime que 2,7 millions d'individus pourraient être sauvés dans le monde si la consommation de fruits et légumes était suffisamment importante.

4 Enquête Obépi 2006 : L'obésité frappe près d'une personne sur cinq dans les familles disposant d'un revenu mensuel inférieur à 900 euros, contre 5% de celles qui gagnent plus de 5301 euros par mois.

5 INSEE Comptabilité Nationale : Le prix du légume élaboré a baissé de 40% entre 1960 et 2005 quand celui du légume brut a augmenté de plus de 40% sur la même période, en monnaie constante.

6 TNS 2005 : 25% des ménages aux revenus les plus faibles consomment autant de légume brut que d'élaboré quand les 25% plus riches consomment environ trois fois plus de brut.

Le marché mondial du champignon

La production mondiale annuelle de champignons est de 3 millions de tonnes qui se répartissent principalement sur la Chine (40%), l'Europe (35%) et les États-Unis (13%). En Europe, cinq pays (la Pologne, les Pays-Bas, la France, l'Espagne et l'Italie) représentent 73% de la production dont 63% de frais brut. Le produit le plus vendu en Europe est le champignon de Paris, avec des consommations annuelles par habitant bien plus élevées que sur les autres continents (2,9 kg en Allemagne contre 2,2 kg aux États-Unis). En Europe, le marché du champignon de Paris élaboré (appertisé et surgelé) représente plus de 400 000 tonnes. Le 1^{er} pays est l'Allemagne (environ 100 000 tonnes), suivi de la France (90 000 tonnes), puis de l'Espagne (plus de 20 000 tonnes).

(Source : Anicc - 2009)

L'organisation

Direction Générale

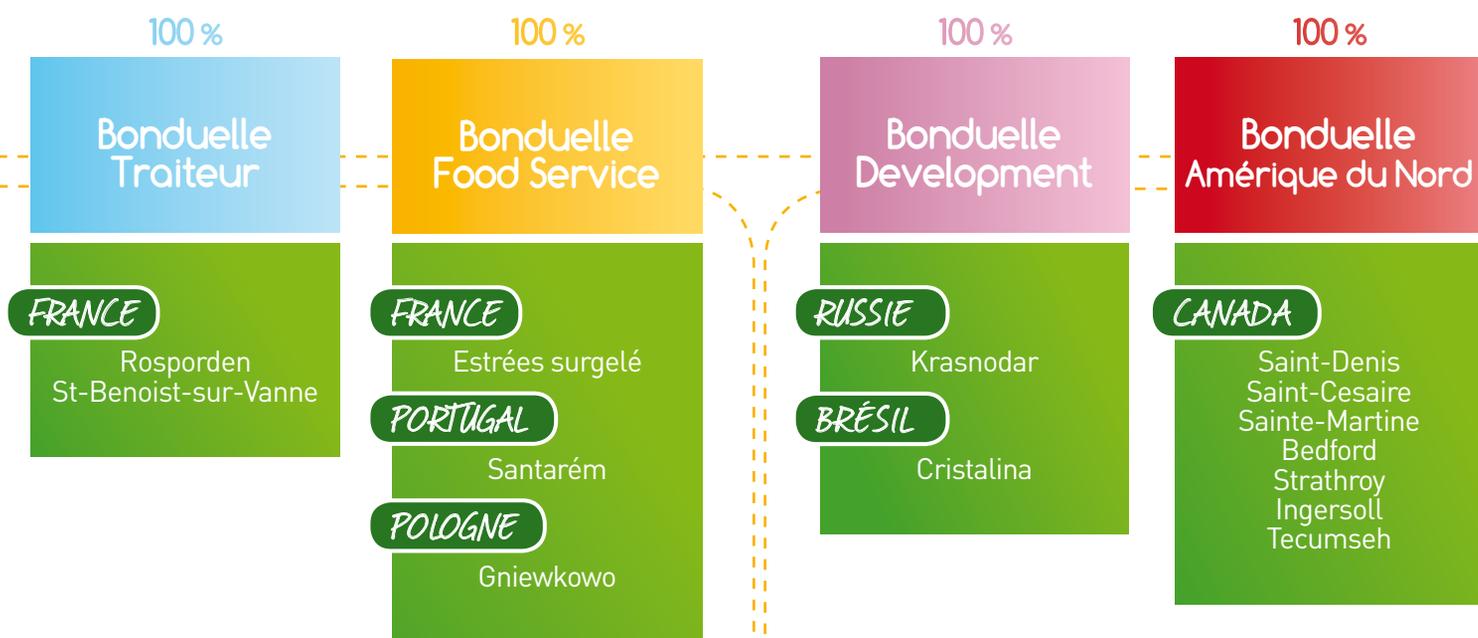
Services groupe

Finance • Ressources Humaines • Communication et Marketing Corporate • Systèmes d'information
• Relations Extérieures et Développement Durable • Recherche et Développement • Achats • Audit



PÉRIMÈTRE EUROPE

du groupe



PÉRIMÈTRE HORS EUROPE

Bonduelle en Europe

Bonduelle est leader sur le marché européen des légumes frais et en conserve, au travers de ses marques propres et de celles de ses clients distributeurs. Il se place également second sur le marché des légumes surgelés.



75%
du chiffre d'affaires

53%
du résultat
opérationnel courant

Marché* des légumes en

Europe centrale et orientale

7,4
milliards d'euros

Europe occidentale

69,9
milliards d'euros

58 100
hectares cultivés pour Bonduelle

*Source : Food For Thought 2010



Implantations

- Frais IV^e gamme
- Surgelé
- Conserve
- Traiteur
- France Champignon
- Directions commerciales
- Plates-formes logistiques

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Conserve

International

Philippe Carreau, Directeur général
Bonduelle Conserve International

Innovations, offres promotionnelles dynamisées et campagnes marketing renforcées ont soutenu l'activité de Bonduelle Conserve International en 2009-2010. Malgré le tassement du marché de la conserve en Europe, la filiale a renforcé ses parts de marché avec ses marques et a consolidé sa position en marques de distributeurs.

Mature, habituellement stable, présentant une gamme de produits accessibles au plus grand nombre, le marché de la conserve en Europe a cependant accusé le coup de la crise économique durant l'exercice écoulé avec une baisse globale de 1,5% des volumes vendus, représentant environ 50 000 tonnes, soit l'équivalent de la production annuelle d'une usine. Ce phénomène a été plus particulièrement marqué en Allemagne (- 4%), alors que le niveau est resté stable en France et a légèrement augmenté en Pologne. Il s'explique principalement par un réflexe de crise des consommateurs qui ont préféré « déstocker » leurs conserves avant d'acheter. Dans ce contexte, Bonduelle Conserve International a défendu ses positions avec ses marques : les produits Bonduelle et Cassegrain – gamme premium – ont, en effet, gagné des parts de marché, notamment en France, en Allemagne et en Italie. Cette performance résulte d'une stratégie déclinée en trois leviers : innovation, promotions et communication.



De belles perspectives pour les champignons

L'innovation tout d'abord, avec la commercialisation en France de la deuxième vague de produits vapeurs, nouveauté qui garantit, grâce à un procédé exclusif, des légumes plus goûteux et plus croquants. En Allemagne, BCI a, de plus, lancé en sous-traitance une gamme de champignons afin de tester le potentiel de développement de ce légume sur un marché où il est particulièrement prisé. Le démarrage de cette nouvelle activité, très satisfaisant, laisse augurer de belles perspectives : présent dans 26 pays d'Europe, BCI va dorénavant pouvoir compter sur sa force commerciale et marketing pour proposer, sous la marque Bonduelle, une large variété de champignons grâce au rachat, en avril 2010, de France Champignon. Toujours en Allemagne, la filiale a testé en 2009-2010 une sélection de légumes à tartiner pour la réalisation de sandwiches, très appréciés dans ce pays. Par ailleurs, une gamme



dédiée aux enfants avec un packaging « Easy Peel » spécialement étudié, permettant aux plus jeunes d'ouvrir l'opercule en toute sécurité, a été déployée en Pologne. Autres faits marquants de l'exercice passé, l'élargissement à la France de l'offre « Mais Bio » (déjà présente en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas) qui constitue un segment de niche répondant à la demande du marché, et le succès de la gamme de produits sucrés/salés Cassegrain (pruneaux aux amandes, compotée de pommes aux oignons, marrons aux girolles) dédiée à l'accompagnement des viandes.

Focus



Une deuxième vague de produits vapeurs

Après les pommes de terre, les petits pois et les carottes en rondelles, Bonduelle Conserve International a lancé en 2009 une deuxième vague de produits vapeur : lentilles, pois chiches, courgettes, endives. Cette innovation qui permet de développer le marché sera déclinée au troisième trimestre 2010 avec les haricots verts et les pois-carottes. L'ensemble de la gamme sera alors disponible en format 4/4. Devant le succès rencontré en France, elle sera également proposée en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Pologne en 2010-2011.



Focus



SURGELÉS GRAND PUBLIC, une année de relance

En France, ces trois leviers ont été vigoureusement actionnés dans le domaine des surgelés grand public avec, entre autres, un important programme d'innovations incluant les épinards feuilles préservées – un produit réellement supérieur –, ainsi qu'une rénovation de la gamme de produits poêlés, revue en recettes, ainsi qu'en grammage et en positionnement prix. Aux Pays-Bas, la gamme « Pure », relancée début 2009, confirme son potentiel de croissance. Enfin, dans les pays d'Europe centrale, un nouveau design, plus gourmand et plus moderne a été adopté pour l'ensemble des emballages. Ces différentes initiatives se sont traduites par une croissance des ventes sur le deuxième semestre de plus de 20% en chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente.

Des conserves encore plus accessibles

Deuxième levier de croissance : les promotions. Bonduelle Conserve International a multiplié au cours de l'exercice écoulé les offres spéciales afin de rendre ses produits encore plus accessibles. Enfin, troisième levier, la communication. Profitant de la baisse des tarifs de la publicité en Europe, la filiale a renforcé ses campagnes marketing, principalement par le biais de spots TV, mais aussi d'annonces dans la presse écrite et sur Internet. Le contexte s'est avéré légèrement moins favorable concernant les marques de distributeurs, domaine dans lequel l'accumulation d'importants stocks a contribué à la volatilité du marché se traduisant par de multiples transferts de fournisseurs lors des appels d'offres. L'exercice reste toutefois satisfaisant pour Bonduelle Conserve International qui a notamment su tirer les bénéfices de l'acquisition, en 2008, de la société belge La Corbeille, pour consolider ses volumes de vente et conserver sa position de leader européen.

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Traiteur

Patrick Néaume,
Directeur général Bonduelle Traiteur

Le marché français des produits Traiteur a renoué avec la croissance après une année 2009 difficile. Ce dynamisme s'est accéléré au printemps 2010. Bonduelle Traiteur a su profiter de ce contexte plus favorable pour poursuivre ses actions de différenciation, lancer un nouveau concept et renforcer sa position de leader.

Avec une progression en volume de 6,4% et une hausse de 4,5% en valeur, le marché des produits Traiteur a connu un véritable regain d'activité au cours de l'exercice écoulé. Cette croissance a principalement bénéficié aux marques de distributeurs. Toutefois, la position de la marque Bonduelle sur le cœur de marché des salades assaisonnées a progressé grâce au renforcement de sa présence dans les linéaires de la distribution et à une dynamique promotionnelle plus efficace.



Des prévisions de ventes guidées par le climat

Les salades assaisonnées sont fabriquées et expédiées au plus juste pour garantir au consommateur la meilleure fraîcheur possible (commandes en jour A, livraisons en jour B). Cela nécessite d'anticiper précisément les besoins afin d'engager les justes moyens de production et de limiter les excédents. Le travail mené depuis quatre saisons avec la société Climact pour anticiper les effets du climat sur la consommation a permis à Bonduelle Traiteur de réduire son taux d'excédents produits de -0,3% à -0,5% et d'atteindre un taux de service client de 99,5%.



Activités

Escales Gourmandes, le plat complet aux légumes

La politique d'innovation initiée l'an passé s'est poursuivie en 2009-2010, avec notamment le lancement au printemps 2010 de la gamme Escale Gourmande qui réinvente la pause-repas. Chaque recette associe une majorité de légumes à des protéines et des féculents pour un plat généreux et spécialement conçu pour être savouré froid.

Bonduelle Traiteur a, par ailleurs, poursuivi le déploiement de sa gamme Salades Snacking, destinée elle aussi à une consommation individuelle hors domicile. Parfaitement adaptées aux attentes des consommateurs à la recherche de goût, d'équilibre et de rapidité, ces salades jouent la carte de la solution repas ultra-pratique.

Développement du cœur de marché

Les efforts sur de nouveaux segments ont été accompagnés par le renforcement de l'offre de Bonduelle sur le cœur de marché des salades assaisonnées. De nouvelles recettes sont proposées dans la gamme des Salades à Domicile.

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Frais International

Patrick Néaume, Directeur général
Bonduelle Frais International

Le marché du frais 4^e gamme a retrouvé son dynamisme sur les trois zones majeures où Bonduelle Frais International intervient : France-Benelux, Allemagne et Italie. La filiale a renforcé la vitalité de son offre sur ces marchés en développant de nouveaux segments et a engagé des investissements conséquents, dont la reconstruction d'un site de production italien pour en faire l'usine de salades la plus importante d'Europe.



Après un exercice 2008-2009 particulièrement exposé aux contraintes économiques, le marché du frais a retrouvé la vitalité qui le caractérisait depuis déjà quelques années. La France et le Benelux, l'Allemagne et l'Italie, ont en effet renoué avec la croissance, enregistrant des hausses en volume de 5 % à 10 % selon les zones géographiques. Par rapport à l'exercice précédent, ce contexte plus favorable a permis à la marque Bonduelle de faire progresser ses ventes d'environ 25 % de janvier à août 2010 en France, et d'enregistrer une amélioration de ses parts de marché en Allemagne et en Italie. Cette progression est d'autant plus satisfaisante que le contexte concurrentiel s'est durci sur l'ensemble des marchés et a favorisé le développement des marques de distributeurs.

L'Italie invente de nouveaux moments de consommation

Le marché italien a découvert en 2009-2010 une nouvelle gamme de salades fraîches avec deux utilisations possibles : crue en salade à assaisonner ou à cuire pour accompagner les viandes et les poissons ou réaliser des sauces pour les pâtes et le riz. Condi o cuoci est disponible en deux recettes, notamment le mélange doux, à base de maïs, carotte, courgette, épinard, endive et chou blanc.



En Allemagne, la gamme Unser Kleiner est une réponse aux besoins de petits conditionnements

Des sachets de 80 grammes ont été spécialement développés pour le segment de clientèle des jeunes femmes et le concept a reçu d'excellents résultats aux tests de consommateurs. Pour accompagner un repas ou faire une pause, Bonduelle propose ainsi aux amateurs de salades ses mélanges les plus connus et les plus appréciés.

En France, les salades font aimer les légumes

Autre création lancée en 2009-2010 : la gamme française Mélanges 5 saveurs dont l'originalité est d'associer cinq variétés de crudités et de salades. Ces recettes inédites font découvrir ou redécouvrir les légumes crus, en associant par exemple des tiges de brocoli râpées – révélant un léger goût d'asperge – avec des carottes en rondelles et différentes salades. Les mélanges Croquant, Tendre et Gourmand ont été élaborés en collaboration avec un chef cuisinier de haut niveau et représentent un nouveau segment au cœur des salades 4^e gamme.

Val Nantais, un partenariat gagnant



Initié en 2009, le partenariat entre Bonduelle et la coopérative Val Nantais s'est traduit par l'ouverture de la première tranche d'une usine de salades 4^e gamme d'une capacité de 5000 tonnes, atteinte en 2010 grâce à une montée en puissance très rapide. Ce type d'initiative présente trois avantages fondamentaux en termes de développement durable : renforcer les liens avec les producteurs régionaux, limiter le transport avec des zones de culture proches de l'usine et garantir des produits de première fraîcheur.

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Food Service

Pascal Bredeloux,
Directeur général Bonduelle Food Service



Marché de convénience et de plaisir, le Food Service a accusé les effets de la crise en 2009-2010 avec un affaissement global en volume tout comme en valeur. En adaptant son offre aux mutations macro-économiques du secteur, Bonduelle Food Service est cependant parvenu à faire progresser ses ventes de 2,5%.

Leader européen du légume sous toutes ses technologies – conserves, surgelés, frais, traiteur et désormais, grâce au rachat de France Champignon, sous forme pasteurisée et déshydratée –, Bonduelle Food Service a fait face durant l'exercice passé aux conséquences de la crise économique. Le marché de la restauration commerciale en Europe a en effet baissé jusqu'à - 5%, avec des disparités importantes selon les pays, les plus fortes détériorations étant mesurées au Royaume-Uni et en Espagne. La restauration collective a mieux résisté, s'appuyant sur des piliers structurels (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...) qui ont contribué à la dynamique du secteur en France (+ 6,5%), en Italie (+ 8%) et en Espagne (+ 10%). Globalement, ces performances en volume ne compensent cependant pas la perte de valeur enregistrée dans la restauration commerciale. Dans ce contexte, en adaptant son offre, BFS est parvenue à faire progresser ses ventes de 2,5% en volume avec une valeur restée stable.

Gelagri, une joint-venture efficace

Le rapprochement entre Bonduelle et Triskalia (ex-Coopagri Bretagne), donnant naissance en 2009 à la joint-venture Gelagri, s'est avéré très pertinent dans cet environnement permettant, grâce à la complémentarité commerciale des deux entités, de mieux résister aux soubresauts du marché européen. Bonduelle reste en effet sur son territoire de marque tandis que Gelagri intervient en MDD et marques privées.





L'objectif de Gelagri est aujourd'hui de s'affirmer comme un des acteurs majeurs sur le marché européen. Cette complémentarité s'illustre également au niveau environnemental par une optimisation des flux de transports grâce à la mise en commun des moyens. Par ailleurs, l'association de Bonduelle avec Bel, Traiteur de Paris, ou encore Elle&Vire, a également contribué à mieux aborder la crise, en réassurant les clients sur le bien-fondé de leur choix réunissant des marques reconnues.

Une nouvelle vision marketing

Pour appuyer son développement, Bonduelle Food Service a engagé, au cours de l'exercice passé, une vision marketing structurée en six piliers : la nutrition via le programme Visa Santé, les seniors avec une segmentation des produits selon les pays et les âges, les enfants afin d'accompagner au mieux la restauration scolaire et la restauration commerciale dans leur offre de légumes. Cette vision porte également sur le développement durable avec la mise en avant des engagements du Groupe Bonduelle dans ce domaine, l'innovation dans trois familles de produits : Ready to(h)eat, minutes (des légumes cuits selon les préférences des consommateurs des différents pays), légumes crus... ; et, enfin, la communication.

Le Sachet Fraîcheur, tout environnemental



Le sachet fraîcheur a toute sa place dans la gamme de nouveaux emballages développés par Bonduelle. Comparé à la boîte de fer (ou d'aluminium) il se transporte en rouleau, d'où un gain de 25% de CO₂ par rapport au transport de boîtes vides. Autre avantage : 1000 sachets entrent dans une benne alors que seulement 100 boîtes y trouvent leur place. Enfin, contrairement aux conserves, ces sachets fraîcheurs ne contiennent pas d'eau.

En savoir 
www.bonduelle.com

France Champignon

Alain Chamla,
Président de France Champignon

France Champignon, leader européen sur son marché, est devenue le 31 mars 2010 la huitième filiale du groupe. Cette acquisition majeure offre à Bonduelle l'opportunité de compléter sa gamme de produits et de développer la commercialisation d'un légume figurant parmi les trois plus consommés en Europe.



Basé à Saumur, le Groupe France Champignon (près de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires) bénéficie d'une expertise historique sur deux filières : les champignons de Paris et les champignons sylvestres et exotiques, vendus essentiellement sous la marque Royal Champignon. Il intègre différentes activités* incluant la production de semences, la réalisation de compost, les cultures et la transformation du légume selon quatre technologies : appertisation (66 % du CA), surgélation (13 %), pasteurisation (6 %) et déshydratation (3 %).

Concernant l'activité frais, France Champignon commercialise également des champignons de Paris ainsi que des champignons sauvages (au total 11 % du CA) issus de sa filiale Champiland, spécialisée dans le négoce de cèpes, de morilles, de girolles achetés en surgelé ou en sec et revendus en grande distribution ou en restauration hors domicile. Champiland entretient par ailleurs une activité de production de champignons exotiques. Le champignon de Paris représente plus de 90 % de l'activité de France Champignon.

Un savoir-faire « toutes technologies, tous pays »

La production de France Champignon – 117 000 tonnes annuelles – est assurée pour moitié par les maisons de culture du groupe, toutes situées en France, et pour 50 % par l'apport d'un réseau de coopérateurs. Outre ses implantations françaises, le groupe possède une filiale en Pologne, Interchamp, spécialisée dans la transformation et la commercialisation du légume, et une filiale de commercialisation en Allemagne. Il emploie au total environ 1 500 collaborateurs équivalents temps plein et réalise la majeure partie



de son chiffre d'affaires en France (65%), en Allemagne (15%), les 20% restant étant issus des marchés polonais, belges, italiens et scandinaves. En France, ses réseaux de ventes sont concentrés sur le retail (74%) avec une technologie dominante, la conserve, qui représente 81% des volumes vendus, principalement en MDD (46%). L'activité « surgelé » est essentiellement centrée sur les MDD – 100% en GMS et 80% en restauration hors domicile.

Norme Agriconfiance : un engagement pour la qualité



France Champignon a engagé depuis plusieurs années un programme de modernisation de ses unités de production, passant de la culture en caves aux maisons de cultures, garantissant une maîtrise parfaite de la température, de l'hygrométrie et du taux de CO₂, ainsi que de meilleures conditions de travail. La production de champignons de Paris répond

en outre aux critères de la norme Agriconfiance, avec un engagement dans une culture responsable et durable, une traçabilité performante, et le respect de l'environnement.

* 1% de l'activité concerne la vente de mycélium de champignon



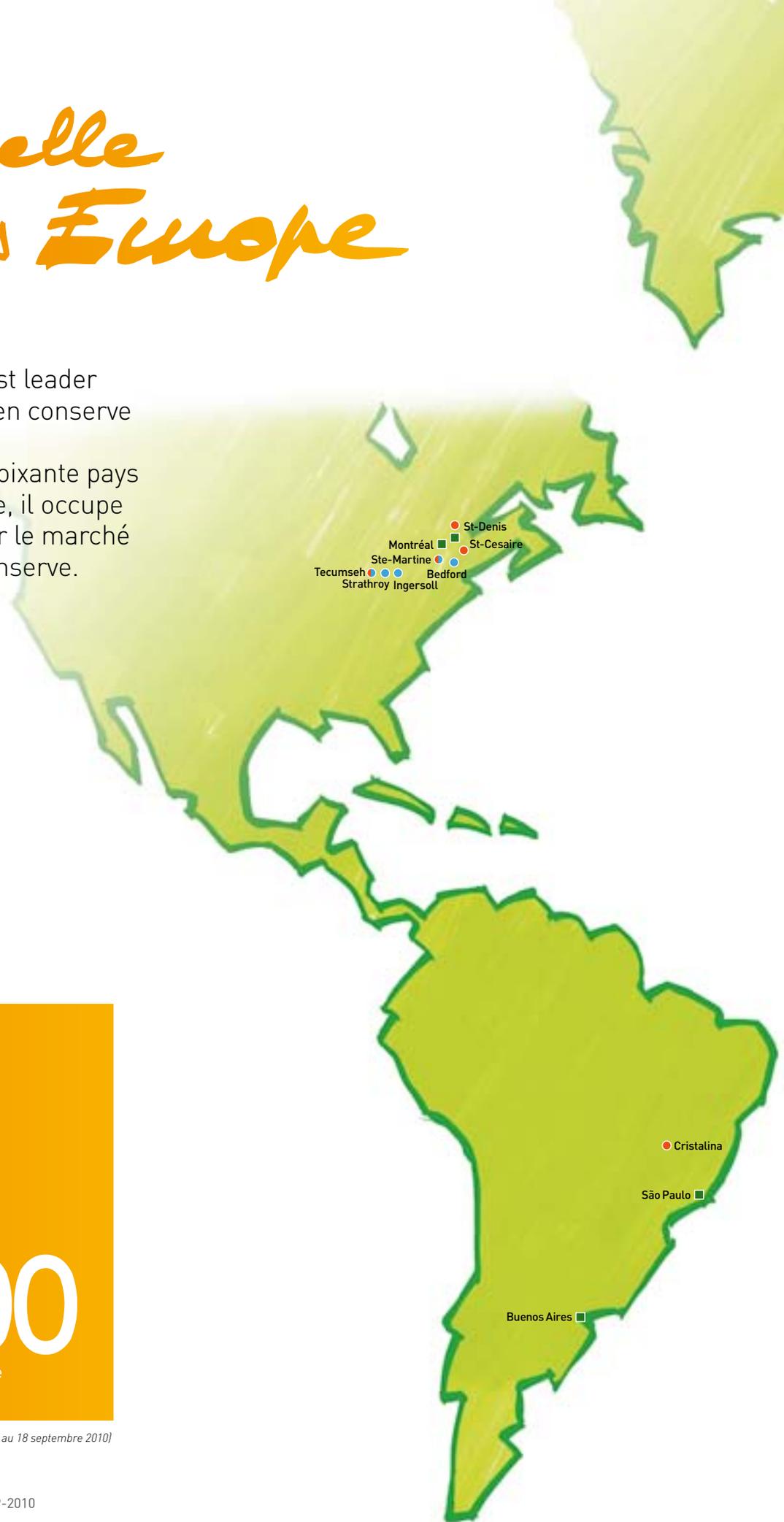
Limiter la consommation d'eau : une priorité environnementale

Dans la continuité de son programme de modernisation des unités de production, France Champignon s'est lancé avec l'aide de spécialistes du Groupe Bonduelle dans la mise au point d'un procédé de coupe automatique du pied du champignon lorsqu'il est récolté. Cette innovation permet d'éviter le lavage du produit terreux lorsqu'il arrive sur pied (opération qui représente 50% des consommations d'eau des usines), tout en améliorant la qualité du légume, mis en boîte dans les 24 heures au lieu de 48 à 72 heures avec le procédé habituel.

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle hors Europe

Le Groupe Bonduelle est leader du marché du légume en conserve et surgelé au Canada. Présent dans près de soixante pays sur la zone hors Europe, il occupe la première position sur le marché russe du légume en conserve.



Marché* des légumes en

Amérique du Nord

97

milliards d'euros

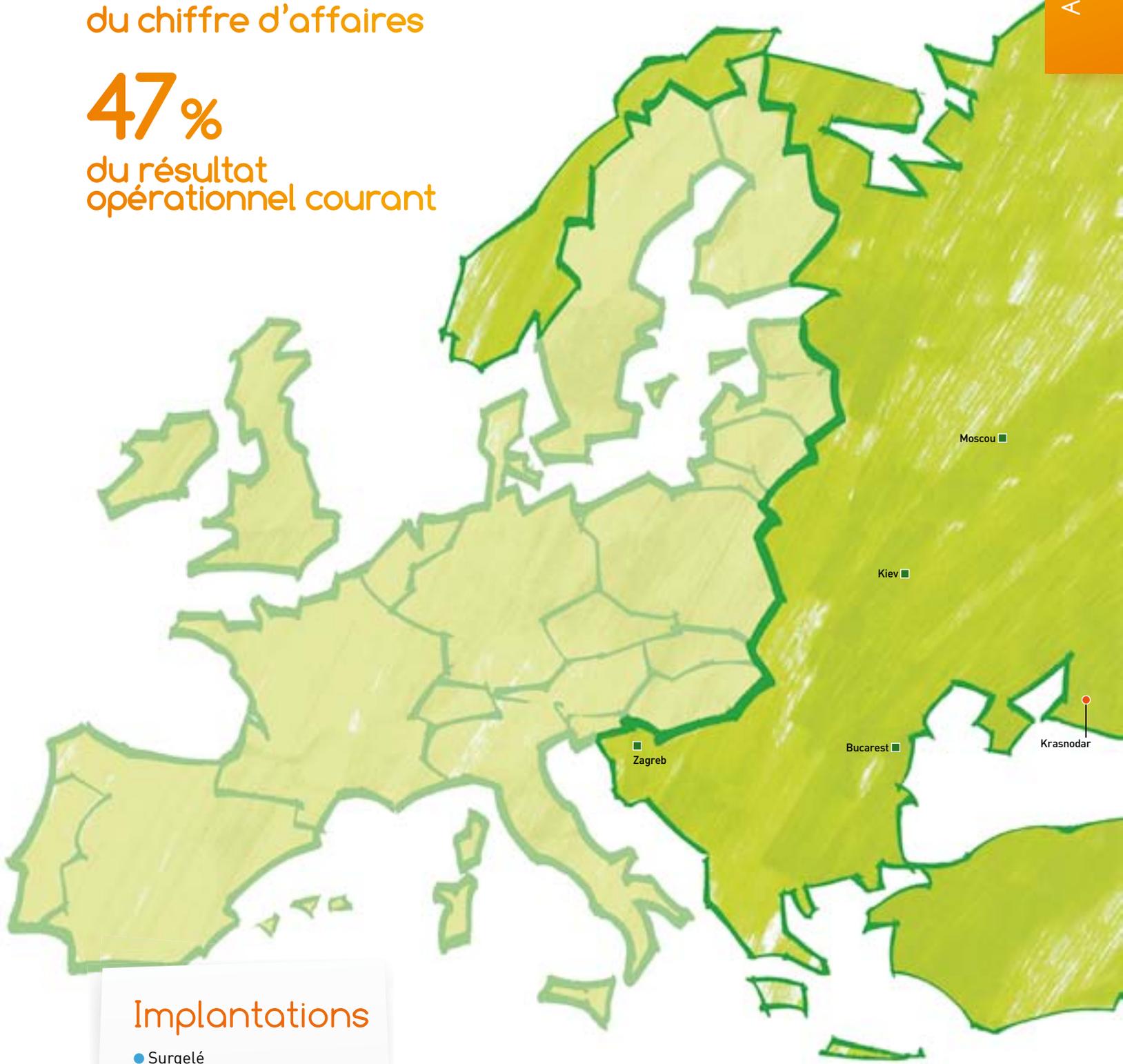
42 800

hectares cultivés pour Bonduelle

*Source : Food For Thought 2010 / 1 euro = 1,3057 USD (cours au 18 septembre 2010)

25%
du chiffre d'affaires

47%
du résultat
opérationnel courant



Implantations

- Surgelé
- Conserve
- Traiteur
- Directions commerciales

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Amérique du Nord

Daniel Vielfaure, *Directeur général Bonduelle Amérique du Nord*
Jérôme Bonduelle, *Directeur général-adjoint Bonduelle Amérique du Nord*

L'exercice 2009-2010 a été particulièrement positif pour Bonduelle Amérique du Nord. Pour sa troisième année sur ce marché, la filiale a vu son chiffre d'affaires croître de près de 13% avec un résultat net lui aussi en hausse significative. Ces performances affirment le leadership de Bonduelle dans cette zone.

L'acquisition, le 30 juin 2009, de Omstead Foods, fabricant de légumes surgelés très actif dans le domaine du food service au Canada, a permis à Bonduelle Amérique du Nord de renforcer ses positions sur ce segment ainsi que sur la vente au détail, étendant de fait sa présence commerciale dans l'ouest du Canada et en Ontario. Les efforts entrepris durant l'exercice écoulé, tant au niveau industriel que marketing afin de rationaliser le portefeuille de références désormais regroupées principalement sur la marque Arctic Gardens en surgelés, ont porté leurs fruits et contribué aux bons résultats de la filiale. Le rachat, toujours en 2009, de Family Tradition, négociant en produits surgelés, a lui aussi impacté positivement l'activité. Ces bonnes performances ont été enregistrées malgré des conditions de marché moins favorables aux États-Unis (où Bonduelle Amérique du Nord réalise 30% de ses ventes) puisque le dollar canadien n'a cessé de s'apprécier au cours de l'exercice, atteignant presque la parité avec le dollar américain.

Une politique d'innovation et de marketing dynamique

Pour affirmer ses positions sur cette zone, Bonduelle Amérique du Nord a également lancé une nouvelle gamme de riz aux légumes surgelés en cuisson vapeur, déclinée en quatre références. Une nouveauté qui lui a valu une nomination au grand prix de l'Innovation Canadien. Pour soutenir le lancement de ces produits



Remise du grand prix Créa.



inédits sur son marché et dynamiser la progression de la marque Arctic Gardens en Ontario, la filiale a engagé une offensive marketing conséquente (avec un budget en hausse de 50% par rapport à l'année précédente) sous la forme de spots TV dont un a reçu la médaille de bronze des «Marketing Awards» canadiens ainsi que le grand prix Créa catégorie publicité télévisée qui souligne la meilleure publicité de l'année au Québec. Ces initiatives ont permis d'affirmer la présence de Bonduelle Amérique du Nord au Canada avec plus de 75% de parts de marché en tant que transformateur de légumes et 15% en surgelé au détail pour la marque Arctic Gardens. Cette dernière reste en outre leader incontesté au Québec avec près de 60% de parts de marché. Par ailleurs en conserve, l'offre Food Service à la marque au Canada a été redéfinie et est désormais vendue sous la marque Bonduelle.

De nouvelles perspectives de développement

L'objectif de Bonduelle Amérique du Nord est à présent d'étendre ses gammes au Canada et de mener une stratégie très proactive en marques de distributeurs et ventes à industrie afin de proposer de nouveaux produits connexes aux légumes, en conserve ou surgelé. Enfin, afin de mieux se faire connaître, la filiale prépare le lancement de la Fondation Louis Bonduelle au Canada et au Québec et s'est déjà dotée d'un site Internet dédié. Le

but est de soutenir les projets de recherche, de promouvoir les légumes et de nouer des partenariats à l'image de celui engagé avec «Jeunes Pousses», un organisme aidant à la réalisation de potagers dans les écoles du Québec.



La sécurité avant tout !

Parce que la sécurité des collaborateurs est un axe essentiel du développement durable, Bonduelle Amérique du Nord mène un ambitieux projet d'amélioration dans ses unités du Québec. Au programme : création d'un comité de coordination «sécurité au travail», identification systématique des dangers dans les usines, enquêtes et analyses après accidents éventuels, plan de formation spécifique auprès de l'encadrement de proximité et des opérateurs de terrain...

En savoir 
www.bonduelle.com

Bonduelle Development

Benoît Bonduelle,
Directeur général Bonduelle Development

Soumise aux contraintes d'un environnement économique fortement détérioré dans les pays de l'Est et à des fluctuations monétaires défavorables, l'activité de Bonduelle Development a marqué le pas en 2009-2010. La filiale a cependant maintenu ses parts de marché et concrétisé deux investissements majeurs pour l'avenir.

Bonduelle Development (BDV), filiale dédiée aux activités du Groupe à l'international – hors Union européenne et Amérique du Nord – a dû faire face durant l'exercice passé à la conjugaison de trois phénomènes défavorables à sa croissance. Les fluctuations monétaires enregistrées dans les pays de l'Est, notamment en Russie, en Ukraine et en Roumanie, ont en effet fortement pénalisé la filiale. Simultanément, la crise économique a engendré une baisse de la consommation sur l'ensemble

de ces marchés, et plus particulièrement en Russie où la demande a baissé sensiblement sur nos catégories de produits.

Par ailleurs, la plus grande fragilité financière des distributeurs nous a poussé à une plus grande prudence sur le compte client.

La conjonction de ces trois éléments a engendré une baisse significative du chiffre d'affaires de Bonduelle Development qui a néanmoins, dans ce contexte difficile, conservé ses parts de marché.

Regain d'activité en Amérique Latine

L'environnement économique s'est avéré plus positif dans la zone Amérique Latine. La filiale a renoué avec la croissance après avoir vu ses ventes reculer ces dernières années sous l'effet de la crise et des fluctuations du réal et du peso. L'activité de Bonduelle Development s'est développée tant au Brésil qu'en Argentine, avec une rentabilité en hausse. Au Brésil, la mise en service de la nouvelle usine de conserves de Cristalina, en septembre 2010, devra permettre de pénétrer le marché de manière plus offensive. La particularité de cette usine, d'une capacité de 50 000 tonnes, sera de produire douze mois sur douze.



En Bulgarie 15 kiosques permanents vendent du maïs chaud.



Le projet Tcherkassy en bonne voie

Autre investissement majeur pour Bonduelle Development : l'achat au printemps 2010 d'un kolkhoze de 1500 hectares à Tcherkassy, en Ukraine, avec un droit au bail pour 15 ans de culture. La filiale est en attente de l'obtention du permis de construire pour la réalisation d'une conserverie d'une capacité de 50 000 tonnes annuelles. Des tests agronomiques sont actuellement en cours afin de déterminer les meilleures variétés de pois et de maïs à semer sur cette exploitation. En termes de développement durable, la filiale s'est engagée sur la voie de la réduction des produits phytosanitaires, à l'image de la politique engagée en Europe.

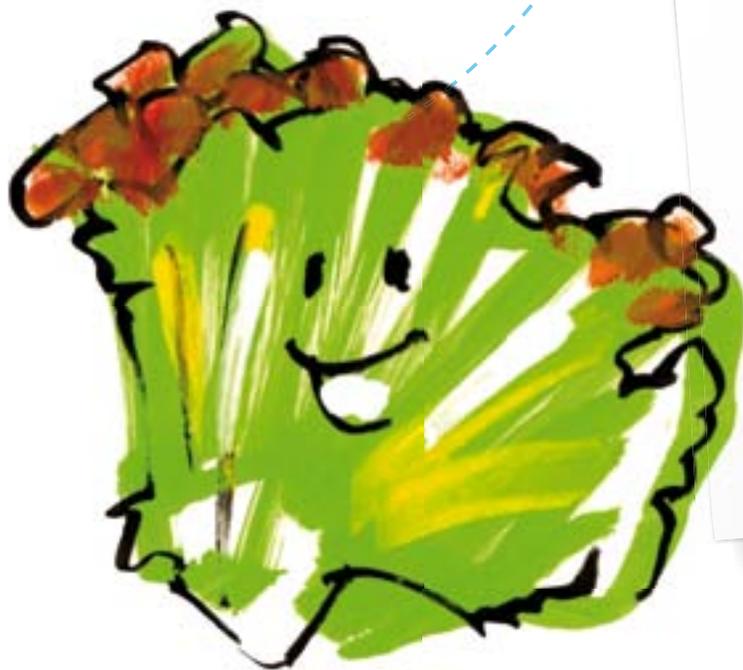
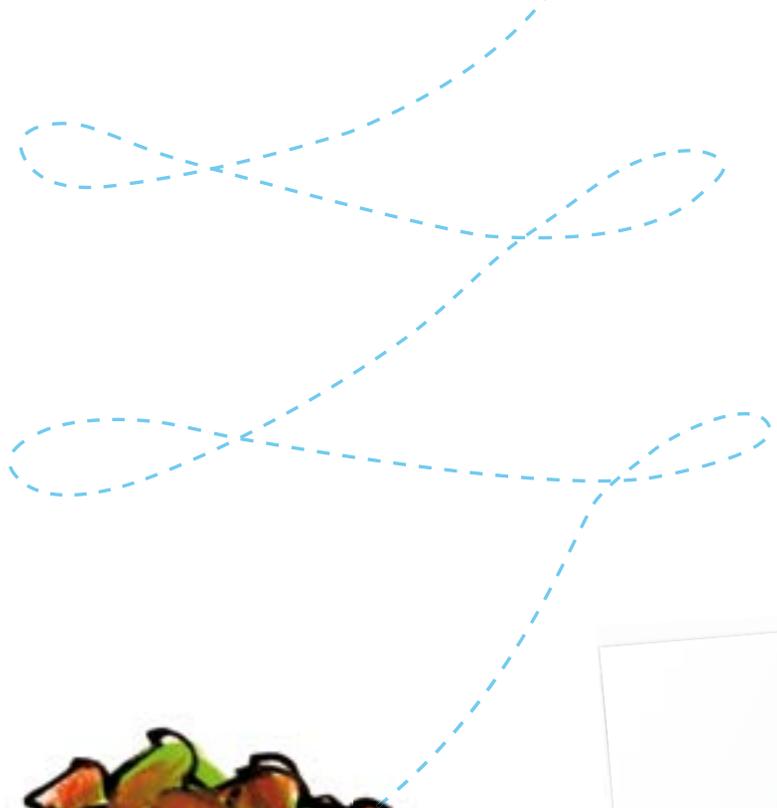
Focus



Chaudière à bois, de l'usine de Cristalina.

CRISTALINA, une usine modèle pour le développement durable

Opérationnelle en septembre 2010, l'usine brésilienne de Cristalina a été conçue dans le respect des critères du développement durable. La conserverie est, par exemple, équipée d'un système de maîtrise des consommations d'eau similaire à celui des usines européennes. De plus, les eaux de process sont utilisées pour l'arrosage de plantations d'herbe à éléphant (Capim) qui alimenteront partiellement la chaudière de l'usine. Cette chaudière est principalement alimentée au bois d'eucalyptus pour éviter la consommation d'énergie fossile. Enfin, de nombreuses expériences sont menées en termes de pratiques culturales, comme le semis direct, réalisé de manière naturelle afin d'éviter l'érosion des sols.



*Stabilité et innovation sont la clé
du succès dont il faut savoir
récolter les fruits. Et ce ne sont
pas des salades!*

*André Crespel, Président du Conseil
de Surveillance, le 5 juillet 2010
lors de la présentation des engagements
de Bonduelle en faveur d'une agriculture durable.*



Cahier financier

L'actionnariat du Groupe Bonduelle guide sa stratégie depuis son entrée en bourse au travers de trois objectifs : La pérennité tout d'abord pour se développer en évitant la prise de risque inconsidérée ; l'indépendance ensuite qui sous-entend l'indépendance capitaliste pour assurer le développement harmonieux de l'entreprise à long terme ; l'épanouissement des collaborateurs enfin, qui démontre le profond attachement de l'entreprise à ce qui constitue son capital le plus important, les Hommes.



Carnet de L'actionnaire

Mot du Président du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle. La Gérance a tenu à notre disposition tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés.

Elle nous a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe. Lors de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance, Louis Bonduelle et Yves Tack, et la nomination de Mme Elisabeth Minard. Comme l'année précédente, un rapport spécifique du Président du Conseil de Surveillance est annexé au rapport de la Gérance à l'Assemblée ; ce rapport rend compte des principes de gouvernance, des procédures de contrôle interne mises en place par la société, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités durant l'exercice.

André Crespel, *Président*



Dividende net par action
en 2009-2010

1,5 €

En savoir 
www.bonduelle.com

Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et SBF 120 (base 100 juillet 2009)



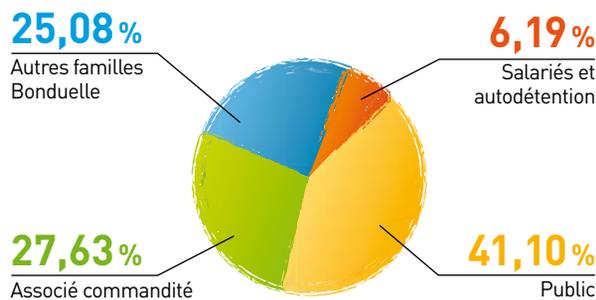
L'action Bonduelle

Fiche signalétique



Place de cotation	Euronext Paris France
Marché	Eurolist Compartiment B
Code ISIN	FR 0000063935
Code Reuters	BOND.PA
Code Bloomberg	BON FP
Titres en circulation	8 000 000
Indices	MID 100 et Next 150
Éligible	SRD

Composition de l'actionnariat au 30 juin 2010



Données boursières

COURS DE L'ACTION (en euros)	2008-2009	2009-2010
Plus haut	72,44	88,88
Plus bas	49,02	53,5
Dernier cours de l'exercice	55,75	74,26
Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros)	446	594
Moyenne mensuelle des échanges	150 544	181 894

La Gérance proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 décembre 2010 la distribution d'un dividende net de 1,50€. L'actionnariat de Bonduelle se caractérise par la présence d'un actionnariat familial, gage de stabilité et de continuité dans la stratégie. Par ailleurs, plus de 2500 salariés sont actionnaires de Bonduelle au travers du plan d'épargne groupe.



Calendrier des communications financières pour l'exercice 2010-2011 :

- 04/11/2010 • Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre
- 03/02/2011 • Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre
- 24/02/2011 • Résultats du 1^{er} semestre
- 05/05/2011 • Chiffre d'affaires du 3^e trimestre
- 04/08/2011 • Chiffre d'affaires annuel
- 04/10/2011 • Résultats annuels
- 08/12/2011 • Assemblée Générale Annuelle

Information des actionnaires

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires.

Le rapport annuel, édité en français et en anglais, présente l'ensemble des états financiers annuels, commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe et permet une présentation détaillée de l'activité de chacune des filiales. Le Groupe Bonduelle publie également une information spécifique portant sur la responsabilité sociale et environnementale.

L'ensemble de ces documents ainsi que le document de référence sont consultables et téléchargeables sur l'espace « Finance » du site Internet : www.bonduelle.com. Ce site donne également une information en temps réel sur le cours de l'action. Il permet un accès à l'ensemble des données portant sur l'actualité du groupe.

Depuis 1998, une lettre d'information reprend les principales informations financières, fait un point sur l'actualité récente du groupe et sur la vie des filiales, en présentant notamment les derniers lancements de produits. Elle est envoyée à l'ensemble des actionnaires au porteur et inscrits au nominatif répertoriés lors du dernier recensement. Cette lettre est également consultable et téléchargeable sur l'espace « Finance » du site Internet.

Rencontres

La Direction de l'entreprise rencontre régulièrement des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles. De nombreux investisseurs ont été rencontrés au cours de l'exercice 2009-2010 tant en France qu'à l'étranger.

CONTACT

Groupe Bonduelle - Direction financière
Rue Nicolas Appert – BP 30173
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60
Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
Mail : finance@bonduelle.com

En savoir 
www.bonduelle.com

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
ACTIFS NON COURANTS	571 759	745 192
Autres immobilisations incorporelles	42 241	44 138
Goodwill	115 395	192 406
Immobilisations corporelles	378 571	470 552
Titres mis en équivalence	9 790	9 786
Autres actifs financiers non courants	12 051	14 018
Impôts différés	12 932	13 927
Autres actifs non courants	780	366
ACTIFS COURANTS	914 785	903 905
Stocks et en-cours	510 326	515 674
Clients et autres débiteurs	320 547	340 484
Créances d'impôt	10 264	6 594
Autres actifs courants	5 627	5 842
Autres actifs financiers courants	5 344	7 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 676	27 702
TOTAL DE L'ACTIF	1 486 543	1 649 098

Passif

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	367 870	460 085
Capital social	56 000	56 000
Primes liées au capital	22 545	22 545
Réserves consolidées	289 325	381 540
INTÉRÊTS MINORITAIRES	11 773	17 102
CAPITAUX PROPRES	379 643	477 187
PASSIFS NON COURANTS	527 190	543 220
Dettes financières	462 134	455 707
Engagements envers le personnel	5 534	10 439
Autres provisions non courantes	25 088	33 983
Impôts différés	28 899	28 652
Autres passifs non courants	5 534	14 439
PASSIFS COURANTS	579 710	628 690
Dettes financières courantes	127 387	145 307
Provisions courantes	2 492	1 957
Fournisseurs et autres créditeurs	445 177	473 298
Dettes d'impôt	1 813	4 342
Autres passifs courants	2 842	3 788
TOTAL DU PASSIF	1 486 543	1 649 098

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 523 949	1 559 589
Achats et charges externes	(1 039 997)	(1 089 274)
Charges de personnel	(301 415)	(295 806)
Amortissements et dépréciations	(67 209)	(65 087)
Autres produits opérationnels	45 594	44 922
Autres charges opérationnelles	(59 175)	(49 231)
Résultat sur cession de participations consolidées	(17)	(656)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	101 731	104 457
Éléments non récurrents	(2 438)	(2 626)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	99 293	101 830
Coût de l'endettement financier net	(26 984)	(20 884)
Autres produits et charges financiers	(33 788)	3 045
RÉSULTAT FINANCIER	(60 772)	(17 839)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(300)	(528)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	38 221	83 464
Impôts sur le résultat	(11 574)	(25 754)
RÉSULTAT NET	26 648	57 710
Part du groupe	26 552	58 343
Part des minoritaires	96	(633)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	3,49	7,51
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	3,49	7,51

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
RÉSULTAT NET	26 648	57 710
Résultat des sociétés mises en équivalence	300	528
Amortissements et perte de valeur	77 747	58 199
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	26 677	10 138
Impôts payés	(14 294)	(27 305)
Charges (produits) d'impôt	11 574	25 754
Intérêts courus	(1 786)	(1 601)
CASH FLOW	126 866	123 422
Variation du besoin en fonds de roulement	(64 172)	26 606
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	62 694	150 028
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(26 787)	(29 947)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	112	9 295
Investissements industriels	(73 209)	(84 519)
Investissements financiers	(97)	(95)
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers	1 752	5 995
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées	(179)	505
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(98 409)	(98 767)
Augmentation de capital	0	(0)
(Acquisition) cession d'actions propres	(2 266)	(341)
Augmentation (diminution) des passifs financiers à plus d'un an	139 867	(53 053)
Augmentation (diminution) des passifs financiers à moins d'un an	(118 516)	(25 387)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires	(12 221)	(11 493)
FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 863	(90 274)
Incidence des variations des taux de change	(15)	4 039
VARIATION DE TRÉSorerIE	(28 866)	(34 974)
Trésorerie à l'ouverture	91 542	62 676
Trésorerie à la clôture	62 676	27 702
VARIATION DE TRÉSorerIE	(28 866)	(34 974)



CARL SPIRET
Les illustrations de ce document ont été réalisées par Carl Spriet, diplômé de l'École des Beaux-Arts de Lille en 1979. Entraîné à croquer sur le vif, il aime avant tout transmettre les atmosphères, les ambiances, les mouvements des scènes de la vie, source d'inspiration inépuisable.





Rue Nicolas Appert – BP 30173
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60 – Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
www.bonduelle.com

À travers
Champs

Rapport financier
2009/2010




Bonduelle

NB : Le document de référence est composé :

- du rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2009/2010,
- du rapport financier de l'exercice 2009/2010,
- de la table de concordance,

étant précisé que chacun des documents pris isolément ne peut constituer le document de référence.



1 Rapport d'activité

2

Rapport de la Gérance	2
Activité et résultats	2
Gestion des risques	9
Responsabilité sociale et environnementale	13
Renseignements concernant le capital	14
Délégations/autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital	21
Pacte d'actionnaires	22
Évolution de l'actionariat	22
Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2009	23
Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2010	23
Dividendes	23
Informations concernant les mandataires sociaux	24
Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance	25
Rapport sur le projet de résolutions	29
Rapport du Conseil de Surveillance	35
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	36
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil de surveillance	41

2 Comptes consolidés

43

Compte de résultat consolidé	43
Bilan consolidé	44
Tableau de flux de trésorerie consolidé	45
Variation des capitaux propres consolidés	46
Annexe aux comptes consolidés annuels	47
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	93

3 Comptes sociaux

95

Compte de résultat	95
Bilan	96
Tableau de flux de trésorerie	97
Annexe aux comptes sociaux annuels	98
Renseignements concernant les filiales et participations	115
Résultats financiers des cinq derniers exercices	116
Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010	117
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	124
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	126

4 Informations complémentaires

127

Renseignements de caractère général concernant la société	127
Tableau d'évolution du capital	135
Descriptif du programme de rachat d'actions	135
Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	137
Responsable du document de référence et du rapport financier annuel	138

Table de concordance

139



1 Rapport d'activité

1.1 Rapport de la Gérance

INTRODUCTION

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle de l'exercice clos le 30 juin 2010 sont présentés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 30 juin 2009 arrêtées selon les mêmes règles.

Malgré un environnement économique difficile et un climat de consommation incertain dans de nombreux marchés, le Groupe Bonduelle voit croître en 2009/2010 son chiffre d'affaires et sa rentabilité en améliorant ses ratios de structure financière.

La diversification du portefeuille d'activité du groupe, tant géographique (France 35 %, Europe hors France 40 %, hors Europe 25 %) que technologique (conserves 51 %, surgelé 27 % et frais transformé 22 %), sa présence multicanaux (grande distribution 73 %, restauration hors foyer 20 % et industrie 7 %) et multimarques (marques propres 51 %, marques de distributeurs 43 % et autres 6 %) ont une nouvelle fois démontré leur pertinence dans un contexte volatil.

Le Groupe Bonduelle fort de ce *business model* résilient a continué, en 2009/2010, une politique d'acquisition ciblée avec l'acquisition du leader européen du champignon transformé France Champignon et a poursuivi sa croissance organique avec le démarrage de son usine de transformation de légumes en conserve au Brésil.

1.1.1 Activité et résultats

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé au 30 juin 2010 à 1 559,6 millions d'euros, contre 1 523,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires s'affiche en retrait de 2,2 %.

Le Groupe Bonduelle a démontré à nouveau la résistance de ses activités malgré :

- une consommation restée faible en volume et des efforts significatifs sur les prix de vente consommateurs en Europe de l'Ouest ;
- l'absence de reprise en Europe centrale et orientale ;
- une parité dollar canadien/dollar américain défavorable en Amérique du Nord.

Zone Europe

La zone Europe, qui comprend l'ensemble des pays de l'Union européenne à l'exception des Balkans, a continué, sur l'exercice 2009/2010 à subir les effets de la crise économique et d'une consommation restée peu dynamique.

En conserve, dans un marché ouest-européen resté négativement orienté en volume, le Groupe Bonduelle a vu son chiffre d'affaires à la marque croître sur ses trois principaux marchés (France, Allemagne, Italie) notamment, grâce au maintien d'investissements publicitaires significatifs, à une politique promotionnelle importante, au succès de ses innovations (vapeurs en France, alliance sucré-salé Cassegrain notamment) et ses parts de marché se renforcer dans la quasi-totalité des pays. L'activité a bénéficié des effets en année pleine de l'acquisition de La Corbeille au 1^{er} novembre 2008 nets de la cession de l'activité de transformation de pommes et pickles en janvier 2010.

En surgelé, dans un contexte défavorable à la consommation hors foyer, le groupe a néanmoins vu ses volumes croître dans ce canal de distribution et a renforcé sa position en surgelé à la marque en France. Cette activité a vu la mise en place en année pleine de l'alliance Gelagri avec le Groupe Coopératif Triskalia dans le surgelé à marque de distributeurs en Europe et la déconsolidation du chiffre d'affaires afférent à cette activité.

En frais, l'activité affiche un retour à la croissance porté par un marché renouant avec sa dynamique de pré-crise et le succès des lancements réalisés sur l'exercice. Cette croissance s'accompagne d'un renforcement des parts de marché à la marque Bonduelle tant en 4^e gamme qu'en traiteur, en France.

Outre l'effet en année pleine de l'intégration de La Corbeille, France Champignon, effet au 1^{er} avril 2010, a apporté un complément de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le 4^e trimestre de l'exercice 2009/2010.

Hors zone Europe

En Europe centrale et orientale, l'activité a été affectée par l'absence de reprise de consommation et la limitation volontaire des encours de règlement dans cette zone.

En Amérique du Nord, l'activité s'est révélée satisfaisante au Canada dans les deux technologies (conserves et surgelé), portée par les innovations (gamme de riz aux légumes et développement de la marque Arctic Gardens) et de l'intégration en année pleine des activités Family Tradition et Omstead Food. Le chiffre d'affaires aux États-Unis a, lui, subi l'effet défavorable du renforcement du dollar canadien en fin d'exercice.

RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE

À 104,5 millions d'euros, la marge opérationnelle courante s'établit au niveau de 2008/2009 à 6,7 % du chiffre d'affaires. Retraitée de l'activité France Champignon, non contributive sur l'exercice (effet au 1^{er} avril 2010), elle s'améliore de 20 points de base à 6,9 % du chiffre d'affaires.

Les effets du « Plan Compétitivité Durable » entré dans sa 2^e année d'exécution, couplés à des campagnes agricoles de l'été 2009 particulièrement favorables ont ainsi permis d'améliorer la marge opérationnelle courante malgré des investissements promotionnels importants.

Cette évolution souligne également, en Europe, l'amélioration de la rentabilité des activités frais, les effets positifs de l'association Gelagri et le maintien à des niveaux satisfaisants des marges dans les différentes zones géographiques.

Après prise en compte des éléments non récurrents (2,6 millions d'euros), le résultat opérationnel franchit le seuil symbolique de 100 millions d'euros à 101,8 millions d'euros.

RATIO DETTE FINANCIÈRE SUR FONDS PROPRES

Le ratio de dette financière sur fonds propres s'inscrit en baisse à 116 % contre 135 % l'exercice précédent. L'amélioration de la rentabilité du groupe, la gestion attentive du besoin en fonds de roulement ainsi que la revalorisation des fonds propres des filiales situées hors de la zone euro par la revalorisation des devises locales ont permis l'amélioration du ratio d'endettement malgré l'acquisition, en fin de période, de France Champignon et une politique d'investissement soutenue.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2009	Au 30 juin 2010
Endettement financier net	512,6	556,1
Capitaux propres	379,6	477,2
Dette financière nette sur fonds propres	1,35	1,16

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du groupe s'inscrit à 58,3 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier 2008/2009 avait en effet été négativement impacté par la valorisation à la juste valeur des instruments financiers, à caractère non récurrent.

Par ailleurs, la charge d'intérêt s'inscrit, elle, en baisse sensible à 21 millions d'euros contre 27 millions d'euros l'exercice précédent sous l'effet de la baisse des taux dont le groupe a bénéficié et malgré la hausse de l'endettement liée à l'acquisition, en fin de période, de France Champignon.

Le taux effectif d'imposition reste quasi stable comparé à l'exercice précédent à 30,7 %.

INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de *packaging* et d'économies d'énergie.

Les investissements industriels s'élèvent à 91 millions d'euros contre 63 millions d'euros en 2008/2009.

Le niveau particulièrement soutenu des investissements est lié aux investissements de croissance et productivité réalisés par le groupe dans différents pays et technologies (usine de conserve au Brésil, construction d'une usine de 4^e gamme en Italie, chambre froide automatisée en surgelé en France).

ÉVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement, objet d'une gestion rigoureuse, a baissé, hors effet de variation de périmètre et de change de 50 millions d'euros par l'effet conjugué :

- de la baisse du délai de règlement client moyen ;
- de la résorption partielle des surstocks consécutifs au ralentissement de la consommation et des ventes l'exercice précédent ;
- et malgré une baisse du délai de règlement fournisseur née de la mise en œuvre en France de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME).

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

FAITS MARQUANTS

Implantation industrielle au Brésil

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

Cette implantation industrielle comprend la construction, dans un premier temps, d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

Destiné dans un premier temps à alimenter un marché local très important (170 millions d'habitants) dans des conditions économiques compétitives, ce projet vise une part de marché de 10 % dans un délai de 3 à 5 ans, ce dispositif permettant également d'approvisionner d'autres marchés sud-américains.

La construction de la première tranche du site industriel de Cristalina étant achevée, la production de conserves de pois, puis de maïs, a démarré en septembre 2010 pour une commercialisation prévue en novembre 2010

Acquisition d'un kolkhoze en Ukraine

Le Kolkhoze Maiak (société Majak Khudiaky Cherkassy Oblast), situé à Tcherkassy à 200 km au sud de Kiev dans la vallée du Dniepr et locataire de près de 1 500 hectares de terres agricoles, a été acquis le 22 février 2010, en vue de la construction d'une unité de transformation de légumes en conserve destinés aux marchés d'Europe orientale.

Afin de soutenir la croissance de l'activité dans ce pays et compte tenu de la saturation des outils hongrois et russes, mais également en vue de diversifier les zones d'approvisionnement dans cette région stratégique pour le développement et la rentabilité de groupe, Bonduelle a lancé le projet de construction d'une unité de production de conserve qui devrait être opérationnelle à compter de la campagne 2012.

Bénéficiant de conditions agricoles à très haut rendement (le « *tchernoziem* » ou « terres noires »), la zone de production située au cœur de l'Ukraine, dispose d'une climatologie permettant d'envisager à terme le développement d'une activité de production de surgelés.

Acquisition de France Champignon

Le Groupe Bonduelle a procédé sur l'exercice à l'acquisition du Groupe France Champignon.

Le Groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon emploie 1 500 personnes et produit 130 000 tonnes de champignons sous toutes les formes (conserve, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) dans 6 usines.

Cette acquisition présente de nombreuses synergies avec le Groupe Bonduelle, tant sur le plan commercial qu'industriel ou administratif. La capacité démontrée d'intégration rapide des acquisitions par le Groupe Bonduelle et l'intensité capitalistique plus faible de cette activité auront un impact relatif sur la rentabilité et le retour sur capitaux employés du groupe dès 2010/2011.

Après agrément des autorités de concurrence française et allemande, Bonduelle a pris le contrôle effectif à 100 % du Groupe France Champignon en date du 31 mars 2010.

Cession à 100 % de l'usine belge de fruits & pickles de Rijkevorsel

Au cours d'un conseil d'entreprise extraordinaire qui s'est tenu le 19 novembre 2009 à Westmeerbeek, Bonduelle a annoncé son intention de céder son usine de Rijkevorsel (province d'Anvers), ainsi que l'ensemble de l'activité commerciale liée soit un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros, à la société belge Scana Noliko, située à Bree (province de Limbourg). La cession a été réalisée en janvier 2010. L'usine de Rijkevorsel spécialisée dans la production de fruits et pickles, faisait partie des 3 usines du groupe la Corbeille racheté par Bonduelle en 2008.

Cession de La Corbeille Conserven Picoles (Belgique)

La société La Corbeille Conserven Picoles en Belgique a été cédée en juin 2010.

Cette société détenait pour principaux actifs un terrain et des bâtiments situés à Stabroek (Belgique).

Construction d'une usine de salades en Italie

Le Groupe Bonduelle a annoncé en décembre 2009 le projet de construction de l'usine de salade en sachet dans le nord de l'Italie, destinée à remplacer l'usine détruite par un incendie en février 2008 et permettant d'accompagner la croissance de cette activité en Italie. Cette unité, en cours de construction, sera opérationnelle au printemps 2011.

Construction d'une chambre froide automatisée à Estrées-Mons (France)

Le Groupe Bonduelle a engagé la construction d'une chambre froide automatisée grande hauteur (38 mètres) sur son site d'Estrées-Mons (France), la principale usine de surgelés du groupe. Elle sera opérationnelle en 2011.

Plan de compétitivité durable

Afin d'adapter son fonctionnement et son organisation à des conditions économiques dégradées, mais également de renforcer sa compétitivité à long terme, le groupe a initié un programme d'amélioration continue de sa performance opérationnelle appelé « Plan de Compétitivité Durable ». Ce plan initié en 2008 qui succède au plan « David et Goliath », dont l'objectif initial de 15 millions d'euros d'économies a été dépassé, prévoit un montant de réduction de coûts de 30 millions d'euros en année pleine à un horizon de 3 ans tant par l'amélioration de la performance industrielle et logistique que par la réduction de ses frais de structure.

Au terme de la 2^e année d'exécution, le Plan de Compétitivité Durable a d'ores et déjà enregistré près de 20 millions d'euros d'économies.

Les moyens dégagés par cette démarche sont, pour partie, destinés à être investis dans la promotion de la marque et l'activité promotionnelle.

Une politique continue d'innovations

Elargissement de la gamme vapeur

Après les pommes de terre, les petits pois et les carottes en rondelles, Bonduelle Conserve International a lancé en 2009 une deuxième vague de produits vapeur : lentilles, pois chiches, courgettes, endives. Cette innovation qui permet de développer le marché sera déclinée au troisième trimestre 2010 avec les haricots verts et les pois-carottes. L'ensemble de la gamme sera alors disponible en format 4/4. Devant le succès rencontré en France, elle sera également proposée en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Pologne en 2010-2011.

Escale gourmande : de nouvelles solutions repas

Plat complet aux légumes, chaque recette associe une majorité de légumes à des protéines et des féculents pour un plat généreux et spécialement conçu pour être savouré froid.

Bonduelle réinvente la salade en Italie et en France

Le marché italien a découvert en 2009-2010 une nouvelle gamme de salades fraîches avec deux utilisations possibles : cru en salade à assaisonner ou à cuire pour accompagner les viandes et les poissons ou réaliser des sauces pour les pâtes et le riz. Condi o cuoci est disponible en deux recettes, notamment le mélange doux, à base de maïs, carotte, courgette, épinard, endive et choux blanc.

Autre création lancée en 2009-2010, la gamme française Mélanges 5 saveurs dont l'originalité est d'associer cinq variétés de crudités et de salades. Ces recettes inédites font découvrir ou redécouvrir les légumes crus, en associant par exemple des tiges de brocoli râpées – révélant un léger goût d'asperge – avec des carottes en rondelles et différentes salades. Les mélanges Croquant, Tendre et Gourmant ont été élaborés en collaboration avec un chef cuisinier de haut niveau et représentent un nouveau segment au cœur des salades 4^e gamme.

Arctic Gardens associe riz et légumes au Canada

En Amérique du Nord, la gamme surgelée Riz et légume apporte à la fois un mélange nutritionnellement intéressant et une solution innovante de cuisson vapeur au micro-ondes. Déclinée sous quatre références, cette innovation a valu à Bonduelle Amérique du Nord une nomination au Grand Prix de l'Innovation Canadien.

Communication

Le groupe a poursuivi ses investissements en matière de promotion de la marque Bonduelle en étant notamment présent sur les médias télévisuels français, dans les quatre technologies – conserve, surgelé, frais, traiteur – sous un format homogène.

Le groupe a également poursuivi la politique de promotion de la marque à l'étranger, étant présent dans les médias télévisuels notamment en Russie, Kazakhstan, Roumanie mais également au Canada avec la marque Arctic Gardens.

Le site Internet permettant une connaissance approfondie du groupe et regroupant l'information financière du groupe, a reçu le Prix « meilleur site d'informations aux actionnaires 2008 » pour la catégorie mid caps par les investisseurs interrogés par la société Opinion Way.

Le Groupe Bonduelle a reçu en septembre 2010, le 1^{er} Accessit du Prix « Qualité et transparence de l'information et de la communication » attribué par l'AGEFI.

Développement durable

Amélioration de la sécurité au travail

Résultant de la politique de sensibilisation sur la sécurité mise en place dans le cadre de l'engagement développement durable du groupe, le taux de fréquence des accidents du travail enregistré cette année atteint 22,16. La formalisation de la démarche développement durable en 2002, la mise en place d'indicateurs liés à la sécurité et l'échange de « best practices » ont contribué à cette bonne performance.

Charte d'approvisionnement

Formalisation des relations entretenues par Bonduelle avec les agriculteurs producteurs de légumes pour le groupe, la charte d'approvisionnement de l'entreprise définit des conditions de culture respectueuses de l'environnement, favorisant une agriculture raisonnée.

Respect de l'environnement

La volonté de réduire les impacts de nos activités sur l'environnement, renforcée par des hausses sans précédent des énergies, des matières premières et des emballages reste un motif de mobilisation majeur et a conduit le groupe à renforcer sa politique sur les axes énergie, eau, emballage et déchets/sous-produits.

Le Groupe Bonduelle a signé en mars 2009 la charte de l'Institut de l'agriculture durable réaffirmant ainsi son engagement pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Nutrition

Soucieux d'être transparent et pédagogue, le groupe s'engage davantage dans le domaine de la nutrition. S'attacher à devenir un acteur incontournable de la nutrition et à faire du légume l'avenir de l'alimentation est une priorité pour Bonduelle.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

(en euros)	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Plus haut	99,55	95,90	72,44	88,88
Plus bas	66,60	70,01	49,02	53,50
Dernier cours de l'exercice	91,70	71,02	55,75	74,26
Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros)	733	569	446	594
Moyenne mensuelle des échanges	289 576	233 330	150 544	181 894

PERSPECTIVES

L'absence de reprise nette de la consommation dans les pays matures s'ajoute aux incertitudes du climat économique en Europe centrale et orientale.

Par ailleurs, l'existence de niveaux historiquement élevés des stocks de la profession, dans l'ensemble des zones géographiques, induit une pression, de nature conjoncturelle, très forte sur les prix de vente, particulièrement à marque de distributeurs.

Des récoltes difficiles se traduisant par une sous-utilisation des outils de production et des surcoûts impacteront négativement les marges et pourraient entraîner des ruptures d'approvisionnement sur certaines gammes de produits au printemps 2011.

En conséquence, le Groupe Bonduelle prévoit une progression du chiffre d'affaires limitée à l'intégration en année pleine de France Champignon et une baisse sensible mais non récurrente de la rentabilité opérationnelle sur l'exercice 2010/2011.

Le Groupe Bonduelle poursuit par ailleurs ses investissements de croissance et de productivité (nouvelle usine en frais en Italie, chambre froide automatisée en Picardie, implantation en Ukraine) qui, couplés à une augmentation des programmes de fabrication en 2011, lui permettent d'envisager une amélioration sensible de ses résultats en 2011/2012.

(en euros)	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Dividende distribué	1,35	1,50	1,50
Revenu global	1,35	1,50	1,50
Revenu éligible à la réfaction	1,35	1,50	1,50
Dividende versé (en milliers d'euros)	10 800	12 000	12 000

C. Informations sur le capital

Au 30 juin 2010, le capital de la société est composé de 8 000 000 d'actions au nominal de 7 euros et le nombre total des droits de vote ressort à 12 096 212.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SAS avec 22,36 % du capital et 29,58 % des droits de vote,

COMPTES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA

A. Compte de résultat

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 4,6 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

1. du résultat financier qui représente un produit net de 4,7 millions d'euros et s'établit comme suit :
 - produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR + 2,8
 - reprises sur provisions et transferts de charges + 4,8
 - intérêts et charges assimilés - 0,1
 - charges d'intérêts relatifs aux OBSAAR - 2,8
2. des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1,3 million d'euros.

B. Bilan

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l'actif immobilisé essentiellement financier représente 633 millions d'euros ;
2. les capitaux propres s'élèvent à 319,9 millions d'euros.

- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 5,27 % du capital et 6,16 % des droits de vote.

La part du capital détenu par les salariés du groupe par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 2,95 %.

La Gérance, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2009 a consenti, au cours de l'exercice, au profit de 59 salariés, 49 450 options d'achat à 76,44 euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2009	Acquisition	Cession	Remboursement, reclassement et autres	Valeurs brutes au 30/06/2010
Titres de participation	333 762				333 762
Bonduelle SA	333 762				333 762
Autres créances immobilisées	291 172		(79)	(489)	290 605
Créances rattachées à des participations					
Bonduelle SA ⁽¹⁾	291 015			(489)	290 527
Autres	157		(79)		78
Autres immobilisations financières					
Prêts					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	292	6 984	(7 050)		227
• de croissance externe	18 583		(9 732)		8 850
	643 809	6 984	(16 861)	(489)	633 444

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2010	Provisions au 30/06/2009	Dotations	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2010
Titres de participation	333 762				333 762
Autres créances Immobilisées ⁽¹⁾	290 605				290 605
Autres immobilisations financières					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	227	68		68	227
• de croissance externe	8 850	3 694		3 694	8 850
	633 444	3 762		3 762	633 444
Évaluation à la clôture					
Actions propres					9 228

(1) Emprunt obligataire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SA et remboursable en une seule fois le 24/07/2013.

Emprunt obligataire émis le 06/04/2009, transféré à Bonduelle SA et remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014 (cf. note 8).

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2010
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	5 240	93 777	95 963		3 054
• de croissance externe	249 397		130 618		118 779
	254 637	93 777	226 581		121 833
Cours moyen des transactions de la période		73,89 €	74,07 €		

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	9 049	6 596
Dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	(2 014)	
	7 035	6 596
Évaluation à la clôture :		
Des actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	7 722	8 653

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2010
502.1 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> destinés à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.				77 300	77 300
502.2 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> disponibles pour être attribuées aux salariés	136 316		22 070	(77 300)	36 946
NOMBRE TOTAL	136 316		22 070		114 246

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement ⁽¹⁾	Au 30/06/2010
502.1 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> destinés à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.				4 379	4 379
502.2 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> disponibles pour être attribuées aux salariés	9 049		1 498	(5 334)	2 217
MONTANT TOTAL	9 049		1 498	(955)	6 596

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

DÉTAIL DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES PROPRES - EXERCICE 2009/2010

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société BONDUELLE SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2009-10 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

	Quantités	Prix Unitaire Moyen	Valorisation
Actions Propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2009-10	390 953	71,43	27 923 862
Actions Propres achetées durant l'exercice 2009-10	93 777	73,89	6 928 773
Actions Propres vendues durant l'exercice 2009-10	-248 651	73,52	-18 279 809
Reclassement à la valeur nette d' Actions Propres affectées à des plans d'actions			-955 186
Valorisation au cours de clôture des actions détenues à la clôture			55 528
NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009-10	236 079	66,39	15 673 168
Valeur Nominale des Actions Propres détenues			7

Le coût du contrat d'animation du cours de bourse par la société ODDO s'est élevé à 29 900 € TTC pour l'exercice 2009/2010.

Motifs des Acquisitions d'Actions Propres	% du Capital
Animation du cours de bourse (Contrat de liquidités)	1,17%
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (Stock-Options)	0,28%
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

	Actionnariat Salarié	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	22 070	-	130 618	-

Les actions détenues par la société BONDUELLE SCA n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

► RÉSULTAT FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	30/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Nombre d'actions émises en unités	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Résultat global des opérations effectuées					
Revenus des filiales	49 365	30 100	82 316	10 000	
Chiffre d'affaires hors taxes					
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	48 252	30 041	80 454	7 318	(178)
Impôts sur les bénéfices	(8 605)	(490)	(2 483)	(3 717)	(219)
Participation des salariés					
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	57 189	30 555	81 833	6 521	4 585
Montant des bénéfices distribués	10 000	10 800	12 000	12 000	12 000
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	7,11	3,82	10,37	1,38	0,01
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	7,15	3,82	10,23	0,82	0,57
Dividende versé à chaque action	1,25	1,35	1,50	1,50	1,50 ⁽¹⁾

(1) *Projet soumis à l'assemblée.*

1.1.2 Gestion des risques

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par la Direction générale : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs, a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques.

RISQUES FINANCIERS

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des Financements et de la Trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'audit interne. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur Financier et le Directeur des Financements et de la Trésorerie, valide sur la base

d'un reporting diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

A. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2010).

B. Risques de marché

a. Risque de change

RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2009/2010 73 % du chiffre d'affaires et 48 % du résultat opérationnel en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le bénéfice net consolidés.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES DE VARIATION DE CHANGE

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des swaps de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille au 30 juin 2010 est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2010.

b. Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille au 30 juin 2010 est repris en note 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2010.

c. Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

d. Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement placés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

e. Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les organisations de producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

C. Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent. Les capitaux propres au 30 juin 2010 s'élevaient à 477,2 millions d'euros sur la base desquels la Gérance propose un dividende par action de 1,50 euro par action.

RISQUES SUR ACTIONS

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires.

Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un PSI ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2010, la société détenait 244 649 actions propres dont 114 246 actions faisant l'objet d'options d'achats attribuées aux salariés et pouvant être exercées en partie à partir de 2010. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres.

La société n'est pas exposée par ailleurs au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

RISQUES JURIDIQUES

A. Réglementation

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à toutes les réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime qu'il a mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

B. Marques et propriété intellectuelle

La protection des marques fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes juridiques internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des principales marques du groupe, notamment les marques Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Frudesa, procèdent aux dépôts et au renouvellement des dépôts de marques, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

* TPF : tonne de produit fabriqué.

C. Autres risques juridiques

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent l'eau, l'air, les sols et les déchets.

La politique de gestion des risques du groupe vise en priorité à :

- maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits ;
- réduire autant que possible les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement et les hommes.

A. Agriculture

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits et préserver l'environnement, Bonduelle s'appuie sur une charte d'approvisionnement qui fixe les critères en matière de sélection des terres agricoles et de maîtrise des cultures que doivent respecter les agriculteurs travaillant avec le groupe.

Synthèse des normes européennes et reprenant notamment l'exigence des principes de l'agriculture intégrée en France dans l'ensemble des autres pays, cette charte est signée par 100 % des agriculteurs, hors Canada, et couvre les trois quarts des approvisionnements, les 25 % restants étant couverts par des cahiers des charges spécifiques.

B. Qualité et sécurité des produits

La sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité et Bonduelle a mis en place les moyens pour maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP) lors des différents stades de l'élaboration des produits. Les dispositifs mis en place dans tout le groupe permettent de maîtriser la traçabilité des produits depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Des démarches d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ont été mises en place dans l'ensemble des actes de production.

Sur les 42 sites industriels du groupe, 16 sont certifiés ISO 9001, 19 BRC et/ou IFS et 5 produisent des produits certifiés « biologiques ». En 2009/2010, de nombreux audits ont été réalisés sur ces sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes.

C. Ressources naturelles

L'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent des domaines d'amélioration continue intégrée dans les axes de progrès suivants :

- maîtrise des consommations d'eau et d'énergie (- 5,4 % à TPF* constant) ;
- amélioration des équipements de traitement de l'eau (- 5,4 % à TPF* constant) ;

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

- poursuite de la politique de gestion des déchets industriels et des composés végétaux.

Afin d'assurer une parfaite restitution de l'eau au milieu naturel, Bonduelle dispose de 29 installations de traitement :

- 14 stations de traitement biologique ;
- 3 systèmes d'épandage agricole ;
- 12 systèmes de prétraitement avant rejet en structure externe.

Les actions menées dans les différents sites industriels ont permis de réduire les consommations d'énergies polluantes (fuel à basse teneur en soufre) au profit d'énergies moins polluantes (électricité, gaz naturel).

COUVERTURE DES RISQUES NON FINANCIERS

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos actifs de production, de l'évolution de nos process, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant :

Risque	Franchise (en euros)	Assureur
Domage – perte d'exploitation	80 000 à 200 000 € selon les sites	Allianz/RSA
Responsabilité civile	Pas de franchise	Chartis
Contamination et image de marque	76 000 €	Chartis
Risque crédit	Couverture 90 %	Atradius

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

Évaluation des risques

Le service assurances qui fait partie de la Direction financière du groupe est chargé d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles.

Les niveaux et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par le service assurances groupe et placés auprès de contreparties de premier rang.

Transfert des risques

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- Pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.

1.1.3 Responsabilité sociale et environnementale

Domaines	Indicateurs	Périmètre
Production agricole		Groupe
Biodiversité	Près de 500 variétés de légumes diffusées au travers des gammes de produits. 163 collections variétales ont permis d'observer en 2009/2010 857 variétés	
Effectifs agronomiques	213 personnes	
Charte d'approvisionnement	91 % des agriculteurs l'ont signée	
Analyse des sols	81 % des fumures azotées ont été calculées par la méthode des reliquats	
Intensité culturale	28,81 ha de légumes cultivés par producteur	
Réseau de surveillance	29 réseaux de piégeage	
Ressources naturelles		Groupe
Consommation d'eau	11 416 172 m ³ consommés soit 13,24 m ³ par tonne de produits fabriqués	
Consommation d'énergie	Électrique : 317 GWh Gaz naturel : 404 GWh PCs Fuel (très basse teneur en soufre) : 2 612 t Propane : 739 t Fioul domestique : 631 t	
Production de déchets banals	32 962 tonnes soit 38,23 kg par tonne de produits fabriqués Valorisation : Centre d'enfouissement technique : 25 % Valorisation énergétique : 6 % Recyclage : 69 %	
Production des déchets spéciaux	152 tonnes soit 0,18 kg par tonne de produits fabriqués	
Production de composés végétaux	327 996 tonnes soit 380 kg par tonne de produits fabriqués Valorisation : Épandage agricole : 9 % Alimentation animale : 84 % Valorisation énergétique : 5 % Autres (compost) : 2 %	
Boues biologiques de station d'épuration	Production de 4 420 tonnes de matière sèche de boue biologique Production de 832 251 Nm ³ de biogaz	
Emballage	149 171 tonnes Répartition par typologie des matériaux : Bocaux en verre : 4,1 % Boîtes métalliques : 60,6 % Films plastiques : 7,8 % Cartons : 22,5 % Barquettes en plastique : 1,8 % Capsules : 0,3 % Étiquettes : 2,9 %	
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Eau et boue de station d'épuration : 2 549 695 € Déchets industriels et composés végétaux : 385 754 € Air et énergie : 1 609 231 €	

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

Domaines	Indicateurs	Périmètre
Qualité/nutrition		Groupe
Effectif dédié à la qualité	476 personnes (en équivalent temps plein) dont : 8,4 % dans les services qualité des filiales et à la Direction des achats 30,2 % dans les services qualité des usines 38,9 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production 22,5 % au niveau des contrôles à réception	
Sites certifiés	16 sont certifiés ISO 9001 19 sont certifiés BRC et/ou IFS 5 produisent des produits certifiés « biologiques »	
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays.	
Transport		Europe
Émissions CO ₂	31 414 tonnes équivalent CO ₂ : distribution conserve BCI + BFS 10 076 tonnes équivalent CO ₂ : transport conserve intersite Europe	
Hommes et sécurité		Groupe
Effectif	6 239 permanents 8 252 CDI, CDD et saisonniers en équivalent temps plein Ancienneté : 0 à 3 ans : 1 051 3 à 9 ans : 1 640 + de 9 ans : 3 271 Turn-over : 12,61 % Embauches en nombre de contrats : CDI : 308 CDD : 974 Saisonniers : 6 561	
Formation	1,57 % de la masse salariale	
Conditions de sécurité	Taux de fréquence des accidents : 22,16 Taux de gravité des accidents : 0,95	
Départ et mutations	Départs : 247 personnes Démissions : 428 personnes Licenciements : 366 personnes Mutations dans un autre établissement : 108 personnes	
Organisation du temps de travail et heures supplémentaires	Heures travaillées : 13 356 190 Taux d'absentéisme : 3,94 %	
Rémunération et évolution	Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 205 380 378 euros (hors charges)	

1.1.4 Renseignements concernant le capital

Les conditions auxquelles les Statuts soumettent les modifications du capital et les droits des actions sont conformes aux dispositions légales.

Les Statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires.

CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social est fixé à 56 000 000 euros. Il est divisé en 8 000 000 actions ordinaires de 7 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 2008 a consenti à la Gérance les délégations suivantes :

Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et

l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;

2. décide qu'en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
4. décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée ;
5. confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des Statuts ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du commissaire aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-129-2 :

1. délègue à la Gérance sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;

3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

Sur ce plafond s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la résolution qui suit.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

4. en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1 ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, la Gérance pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
 - c. décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution ;
5. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du commissaire aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-129-2 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros,
 - ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la résolution qui précède ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois à la Gérance la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que la Gérance disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
7. décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution ;
8. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 a consenti à la Gérance les délégations suivantes :

Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourrait être supérieur à 20 % du capital par an ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation donnée à la Gérance en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- autorise la Gérance, si elle le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application du 1 de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des cours de clôture cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

La Gérance pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- autorise la Gérance à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
- décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- délègue tous pouvoirs à la Gérance, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélatrice des Statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

OPTION DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHATS D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise la Gérance, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
- décide que la durée des options ne pourra excéder une période de sept ans à compter de leur date d'attribution ;
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Bonduelle et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- le nombre total des options pouvant être octroyées par la Gérance au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution ;
- décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par la Gérance et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie ;

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

- décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs à la Gérance pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties,
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les Statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
 - sur sa seule décision et si elle le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2007 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2007 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du commissaire aux comptes, autorise la Gérance, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code

de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par la Gérance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. La Gérance a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, la Gérance ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés à la Gérance à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

ANNULATION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne à la Gérance l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 2 décembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les Statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % (maximum 10 %) du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

DIVISION DU NOMINAL DES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2007 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance décide de fixer à 1,75 euro la valeur nominale de chaque action de la société et par voie de conséquence, de diviser chaque action de 7 euros de valeur nominale chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de 1 action de 7 euros pour quatre actions de 1,75 euro.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

Cette division prendra effet à une date qui sera fixée par la Gérance.

Le droit de vote double, tel que prévu par les dispositions de l'article 12.2 des Statuts, est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives de 1,75 euro provenant de la division des actions nominatives de 7 euros bénéficiant de ce droit, le délai de 3 ans stipulé à l'article précité n'étant pas interrompu par l'échange.

L'Assemblée Générale constate que, du seul fait de l'échange des actions, les actions de 1,75 euro seront purement et simplement substituées aux actions de 7 euros qui seront annulées, sans qu'il résulte de cet échange aucune novation dans les relations existant entre la société d'une part, ses actionnaires et, le cas échéant, tout titulaire de droits donnant accès au capital de la société d'autre part.

L'Assemblée Générale donne pouvoir à la Gérance pour procéder à cet échange à une date postérieure à la date de paiement du dividende, constater le nombre d'actions de 1,75 euro alors existantes et modifier corrélativement les Statuts, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour appliquer les présentes décisions au plus tard le 31 décembre 2010.

CAPITAL POTENTIEL

Début juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 millions d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR. Depuis le 27 mars 2009, les BSAAR sont cotés sur Euronext Paris.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société portant jouissance courante, au prix de 113,75 euros. Les BSAAR sont exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009. Restent en circulation 18 033 BSAAR 2007.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2007 restant en circulation soit 18 033 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 18 033 actions ordinaires Bonduelle de 7 euros de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 126 231 euros représentant 0,23 % du capital actuel de la société.

Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 millions d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société portant jouissance courante, au prix de 80 euros. Les BSAAR sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au total, il y a 1 431 966 BSAAR 2009.

Les BSAAR sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité de ces BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 1 431 966 actions ordinaires Bonduelle de 7 euros de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 023 762 euros représentant 17,90 % du capital actuel de la société.

TABLEAU RÉCAPITULANT LES INSTRUMENTS DILUTIFS À LA DATE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Instruments dilutifs	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Dilution potentielle maximale (en % du capital)
18 033 BSAAR 2007	18 033	0,23 %
1 431 966 BSAAR 2009	1 431 966	17,90 %
TOTAL	1 449 999	18,13 %

1.1.5 Délégations/autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

Contenu de la résolution	Date AG	Durée autorisation donnée à la Gérance	Valable jusque	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 millions d'euros en nominal soit 2,5 millions d'actions soit 31,25 % du capital	04/12/2008 (10 ^e résolution)	26 mois	03/02/2011	Renouvellement prévu dans la 10 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 millions d'euros en nominal soit 2,5 millions d'actions soit 31,25 % du capital. Plafond commun avec délégation qui suit	04/12/2008 (11 ^e résolution)	26 mois	03/02/2011	Renouvellement prévu dans la 11 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	Utilisée à hauteur de 4 899 993 € Plafond résiduel 7 476 238 €	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. Maximum de 17,5 millions d'euros en nominal soit 2,5 millions d'actions soit 31,25 % du capital. Plafond commun avec délégation qui précède	04/12/2008 (12 ^e résolution)	26 mois	03/02/2011	Renouvellement prévu dans la 12 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	Utilisée à hauteur de 5 123 769 € Plafond résiduel 7 476 238 €	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. Maximum de 10 % du capital par an	03/12/2009 (11 ^e résolution)	26 mois	02/02/2012	Renouvellement prévu dans la 13 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	-	-
Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	03/12/2009 (12 ^e résolution)	26 mois	02/02/2012		-	-
Délégation de compétence à donner à la Gérance de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE. Maximum de 3 % du montant du capital social	03/12/2009 (13 ^e résolution)	26 mois	02/02/2012	Renouvellement prévu dans la 16 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social	06/12/2007 (11 ^e résolution)	38 mois	05/02/2011	Renouvellement prévu dans la 17 ^e résolution de l'AG du 02/12/2010	-	-
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social	03/12/2009 (14 ^e résolution)	38 mois	02/02/2013		Non applicable	0,0062 % du capital social

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

1.1.6 Pacte d'actionnaires

SÉQUESTRE

La société Bonduelle a le statut de commandite par actions.

L'Associé commandité est la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont les actions sont détenues directement par 3 familles.

La SAS commanditée représentée par son Président Christophe Bonduelle, est Gérant de Bonduelle SCA.

Conformément à l'article 14.3 des Statuts de Bonduelle SCA, il a été déposé en séquestre pour le compte de la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » au moins, 1 520 000 droits démembrés soit 760 000 actions Bonduelle (usufruit ou nue-propriété ou les deux). Les titres ainsi séquestrés représentent 9,5 % du capital social.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Au-delà de ces engagements de séquestre, une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 101 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 25 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 137 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'affectio societatis au sein de l'actionnariat familial.

Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

Dans sa séance du 1^{er} juillet 1998, le Conseil des Marchés Financiers a considéré que les clauses des accords pris ensemble ou séparément caractérisent une action de concert entre les signataires.

Un troisième accord, poursuivant les objectifs de l'accord du 27 mars 1998 et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. En l'absence d'adhésion au troisième accord ou de dénonciation d'adhésion, l'accord du 27 mars 1998 poursuit ses effets.

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par le Conseil des Marchés Financiers représente 46,95 % du capital et 61,3 % des 12 096 212 droits de vote.

PACTE DUTREIL

Bonduelle informe ses actionnaires que, dans le cadre de la loi Dutreil votée en 2003, Bonduelle SCA a pris un engagement de blocage sur la totalité des actions de sa filiale Bonduelle SA pour une durée de 6 ans. Cet engagement a été renouvelé en décembre 2004 ainsi qu'en décembre 2008. Conformément à la loi, les actionnaires de Bonduelle SCA peuvent adhérer à cette convention et bénéficier de ses dispositions.

1.1.7 Évolution de l'actionnariat

(en %)	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Associé commandité	27,46	27,57	27,63
Autres familles Bonduelle	27,88	25,18	25,08
Salariés	3,58	3,29	3,24
Autodétention	4,43	4,89	2,95
Public	36,65	39,07	41,10
TOTAL	100,0	100,0	100,0

1.1.8 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2009

	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine ⁽¹⁾	1 788 976	22,36	3 577 952	30,97
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	421 259	5,27	576 752	4,99
Associé commandité	2 210 235	27,63	4 154 704	35,96
Autres familles Bonduelle	2 014 015	25,18	3 941 395	34,12
Salariés	263 671	3,29	292 579	2,53
Autodétention	390 953	4,89	–	–
Public	3 121 126	39,00	3 121 126	27,39
TOTAL	8 000 000	100,0	11 553 232	100,0

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

1.1.9 Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2010

	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
La Plaine ⁽¹⁾	1 788 976	22,36	3 577 952	29,58
Pierre et Benoît Bonduelle SAS	421 259	5,27	744 727	6,16
Associé commandité	2 210 235	27,63	4 322 679	35,74
Autres familles Bonduelle	2 006 766	25,08	3 950 113	32,66
Salariés	258 849	3,24	476 493	3,94
Autodétention	236 079	2,95	–	–
Public	3 288 071	41,10	3 346 927	27,66
TOTAL	8 000 000	100,0	12 096 212	100,0

(1) La Plaine est détenue à 53,3 % par l'Associé commandité, la SAS Pierre et Benoît Bonduelle, et son unique objet est la détention d'actions de la société Bonduelle SCA.

1.1.10 Dividendes

Nous vous informons que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

(en euros)	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Dividende distribué	1,35	1,50	1,50
Revenu global	1,35	1,50	1,50
Revenu éligible à la réfaction	1,35	1,50	1,50
Dividende versé (en milliers d'euros)	10 800	12 000	12 000

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

1.1.11 Informations concernant les mandataires sociaux

Christophe Bonduelle

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,

Gérant de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 17/06/1995

1 820 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Président du Conseil de Gérance de Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Administrateur de la Société La Plaine

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG

Président de Bonduelle Canada

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président de Bonduelle Italia

Directeur Général de Bonduelle Limited

Directeur Général de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Administrateur de Bonduelle Northern Europe

Président de Bonduelle Ontario

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Administrateur de Bonduelle Portugal

Conseiller de Fresco Italia

Administrateur de La Corbeille Groep

Président de Terricole

Membre du Conseil de Surveillance de Champiloire

Administrateur de la société Lesaffre & Cie

Gérant de la société civile Immobilière Chanvoleau

Gérant de la société civile L'amiraute

Louis Bonduelle

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 04/12/2008

40 952 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Daniel BRACQUART

Vice-président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 10/12/2003

7 646 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Administrateur de la société Continentale Nutrition

Gérant de la SCI Jutiver

Gérant de la SARL Habedia

Olivier CAVROIS

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 17/06/1995

634 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

André CRESPEL

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 10/12/2003

9 791 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Stanislas DALLE

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 17/06/1995

9 217 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Président de la SAS Interpack

Gérant de la société civile Axene

Gérant de la société civile La Bousbecquoise

Isabelle DANJOU

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

1^{ère} nomination : 07/12/2006

1 005 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

1

2

3

4

Jean GUÉGUEN**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**1^{ère} nomination : 17/06/1995209 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité française

Yves TACK**Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**1^{ère} nomination : 01/12/2004600 actions détenues ⁽¹⁾

Nationalité belge

Représentant de la société Colam

Co-gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCl Le Moulin Blanc

Administrateur de Ekkyo SA

Membre du Comité de suivi NFD, SAS

Administrateur de la société Verywear SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société MAG VET SA

Administrateur Carrare SA

Gérant de la société Civile Girls

Co-gérant de la société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

(1) actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF

1.1.12 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance

MANDATS ET FONCTIONS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Gérant Associé commandité : Christophe Bonduelle**2005-2006**

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS

Administrateur de la Société de la Baie d'Audierne SA

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG

Gérant de BFP GmbH

Administrateur délégué de Bonduelle Belgium

Président de Bonduelle Espana

Administrateur délégué de Bonduelle Food Service Italia

Président de Bonduelle Fresco Italia

Administrateur de Bonduelle Frais France

Gérant de Bonduelle Frische

Administrateur de Bonduelle Iberica

Président de Bonduelle Italia

Directeur général de Bonduelle Limited

Directeur général de Bonduelle Nederland BV

Président de Bonduelle Nordic

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Administrateur de Bonduelle Portugal

Administrateur de Frudesa

Membre du Conseil d'Administration d'Aliments Carrière Inc.

Administrateur et Président de SFB Inc.

Administrateur et Président de Québec Inc.

Gérant de la Société civile Chanvoleau

Gérant de la Société civile immobilière L'Amirauté

2006-2007

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS

Administrateur de la Société de la Baie d'Audierne SA

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG

Président de Aliments Carrière

Président de Aliments Carrière Ontario

Gérant de BFP GmbH

Administrateur délégué de Bonduelle Belgium

Gérant de Bonduelle Deutschland

Administrateur délégué de Bonduelle Food Service Italia

Administrateur de Bonduelle Frais France

Président Administrateur général de Bonduelle Iberica

Président de Bonduelle Italia

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

Directeur général de Bonduelle Limited
Directeur général de Bonduelle Nederland BV
Président de Bonduelle Nordic
Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
Administrateur de Bonduelle Portugal
Conseiller de Fresco Italia
Président de Terricole
Gérant de la Société civile immobilière Chanvoleau
Gérant de la Société civile L'Amirauté

2007-2008

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS
Administrateur de la Société de la Baie d'Audierne SA (devenue La Plaine)
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG
Président de Aliments Carrière (devenue Bonduelle Canada)
Président de Aliments Carrière Ontario (devenue Bonduelle Ontario)
Gérant de BFP GmbH
Administrateur délégué de Bonduelle Belgium (devenue Bonduelle Northern Europe)
Gérant de Bonduelle Deutschland
Administrateur délégué de Bonduelle Food Service Italia
Administrateur de Bonduelle Frais France
Président Administrateur général de Bonduelle Iberica
Président de Bonduelle Italia
Directeur général de Bonduelle Limited
Directeur général de Bonduelle Nederland BV
Président de Bonduelle Nordic
Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
Administrateur de Bonduelle Portugal
Conseiller de Fresco Italia
Président de Terricole
Gérant de la Société civile immobilière Chanvoleau
Gérant de la Société civile L'Amirauté

2008-2009

Président du Conseil de Gérance de P & B Bonduelle SAS
Administrateur de la société La Plaine
Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA et DG
Président de Bonduelle Canada
Gérant de BFP GmbH
Gérant de Bonduelle Deutschland
Administrateur délégué de Bonduelle Food Service Italia
Administrateur de Bonduelle Frais France

Président Administrateur général de Bonduelle Iberica
Président de Bonduelle Italia
Directeur général de Bonduelle Limited
Directeur général de Bonduelle Nederland BV
Administrateur de Bonduelle Nordic
Administrateur délégué de Bonduelle Northern Europe
Président de Bonduelle Ontario
Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
Administrateur de Bonduelle Portugal
Conseiller de Fresco Italia
Administrateur de Conserven Picolo
Administrateur de La Corbeille Groep
Administrateur de La Corbeille Industrie
Administrateur de La Corbeille SA
Président de Terricole
Administrateur de la société Lesaffre & Cie
Gérant de la Société civile immobilière Chanvoleau
Gérant de la Société civile L'Amirauté

Louis Bonduelle

2006 à 2009

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

Daniel Bracquart

2006

Administrateur de la société Roquette Frères
Administrateur de la société Bongrain SA
Gérant de la SARL Habedia
Administrateur de Bonduelle Iberica

2007

Administrateur de la société Roquette Frères
Administrateur de la société Bongrain SA
Gérant de la SARL Habedia

2008

Administrateur de la société Continentale Nutrition
Gérant de la SCI Jutiver
Gérant de la SARL Habedia

2009

Administrateur de la société Continentale Nutrition
Gérant de la SCI Jutiver
Gérant de la SARL Habedia

1

2

3

4

Olivier Cavrois

2006 à 2009

Gérant de la Société civile La Houssaie

André Crespel

2006 à 2009

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

Stanislas Dalle

2006

Président de la SAS Interpack

Gérant de la Société civile Axene

Président de la SAS Sopar

Gérant de la SCI Stadim

2007

Président de la SAS Interpack

Gérant de la Société civile Axene

Gérant de la Société civile La Bousbecquoise

Président de la SAS Sopar

Gérant de la SCI Stadim

2008

Président de la SAS Interpack

Gérant de la Société civile Axene

Gérant de la Société civile La Bousbecquoise

Gérant de la SCI Stadim

2009

Président de la SAS Interpack

Gérant de la Société civile Axene

Gérant de la Société civile La Bousbecquoise

Isabelle Danjou

2006 à 2009

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

Jean Guéguen

2006 à 2009

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés

Yves Tack

2006

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc

Administrateur de la société Financière Devianne SAS

Administrateur de la société Devianne SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur de la société Interhabillement SA

Administrateur de la société Mod'Est SA

Administrateur de la société Epivosges SA

2007

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc

Administrateur de Heatwave Technology SA

Administrateur de Osyris SA

Administrateur de la société Financière Devianne SAS

Administrateur de la société Devianne SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur de la société Interhabillement SA

Administrateur de la société Mod'Est SA

Administrateur de la société Epivosges SA

2008

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc

Administrateur de Heatwave Technology SA

Administrateur de Osyris SA

Administrateur de la société Devianne SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur Carrare SA

Gérant de la Société civile Girls

Co-Gérant de la Société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

2009

Représentant de la société Colam

Co-Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Le Blanc

Administrateur de Ekkyo SA

Administrateur de Osyris SA

Administrateur de la société Devianne SA

Administrateur de la société Disport SA

Administrateur de la société Mag Vet SA

Administrateur Carrare SA

Gérant de la Société civile Girls

Co-Gérant de la Société civile Team TT

Gérant de la société Totem SARL

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de la Gérance

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DE LA GERANCE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;

- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par la Gérance ou les membres de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- rémunérations des mandataires sociaux. Cf. note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels ;
- rémunérations des dirigeants. Cf. note 28 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

1.2 Rapport sur le projet de résolutions

Les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires relèvent du ressort de l'Assemblée Générale Mixte.

1.2.1 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010, affectation du résultat et fixation du dividende

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010 qui se traduisent par un bénéfice de 4 584 539,69 euros ainsi que sur la proposition d'affectation de ce résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 584 539,69 euros
Report à nouveau	<u>179 831 515,76 euros</u>
Bénéfice distribuable	184 416 055,45 euros

Affectation à l'Associé commandité	45 845,40 euros
Dividendes aux actionnaires	12 000 000,00 euros
Report à nouveau	172 370 210,05 euros

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2009/2010, de 1,50 euro par action qui sera mis en paiement le 7 janvier 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende	Autres revenus distribués aux commandités	
2006-2007	10 800 000 €* soit 1,35 € par action	305 552 €	-
2007-2008	12 000 000 €* soit 1,50 € par action	818 334 €	-
2008-2009	12 000 000 €* soit 1,50 € par action	65 207 €	-

* Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

1.2.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010

Vous aurez également à approuver les comptes consolidés part du groupe qui se traduisent par un résultat consolidé du groupe de 58 343 331 euros.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport sur le projet de résolutions

1.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte qu'il n'y a aucune convention réglementée nouvelle conclue au cours de l'exercice.

1.2.4 Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Louis Bonduelle et Yves Tack arrivant à échéance à l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de trois années qui expirera en 2013 au terme de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.2.5 Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

Nous vous proposons de nommer Madame Elisabeth Minard, demeurant 3 rue des Ecameaux – 27670 Saint Ouen du Tilleul, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Olivier Cavois dont le mandat arrive à échéance à

l'issue de la prochaine assemblée, pour une nouvelle période de trois années qui expirera en 2013 au terme de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.2.6 Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Nous vous suggérons de fixer le montant global de jetons de présence à verser aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2010/2011 à 35 000 euros.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

1.2.7 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions (L. 225-209 du Code de commerce)

Nous vous proposons de conférer à la Gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et

selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 120 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 96 000 000 euros.

1.2.8 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 2 février 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer à la Gérance pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

1.2.9 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (par offre au public) prennent fin le 2 février 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 3 décembre 2009 a délégué à la Gérance sa compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois. Bien que cette délégation ne vienne pas à échéance dans l'immédiat, nous vous proposons également de la renouveler dans les conditions détaillées ci-après, en vue d'aligner sa durée avec celle des autres délégations financières.

Ces délégations ont pour objet de conférer à la Gérance toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'assemblée.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 17 500 000 euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, la Gérance pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport sur le projet de résolutions

DÉLÉGATIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour la Gérance de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 17 500 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, la Gérance disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Gérance pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 17 500 000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation.

Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce d'autoriser la Gérance, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance :

- soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constatée sur une période maximale de six (6) mois précédant l'émission ;
- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constaté lors des trois (3) dernières séances de bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.

AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer à la Gérance la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

1.2.10 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser la Gérance, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

La Gérance disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

1.2.11 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser la Gérance, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par la Gérance au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 3 % du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par la Gérance, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par la Gérance, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise la Gérance, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, la Gérance disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport sur le projet de résolutions

1.2.12 Modification statutaire

Nous vous rappelons que les droits et obligations attachés aux actions prévoient que :

« 12.2 – Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'actionnaires.

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double.

Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété des actions, le droit de vote appartient :

- *aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires, et*
- *aux nus-proprétaires dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales. »*

Nous vous indiquons qu'il serait opportun de modifier comme suit ces dispositions :

« 12.2 – Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'associés.

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention du Gérant, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés. »

1.3 Rapport du Conseil de Surveillance

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de contrôle que vous avez bien voulu nous confier.

Votre conseil a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle, lors de nos réunions.

La Gérance a tenu à notre disposition tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés. Elle nous a fourni toutes informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2009/2010. Les comptes consolidés font apparaître un résultat opérationnel en croissance à 101,8 millions d'euros contre 99,3 millions d'euros l'exercice précédent et un bénéfice net part du groupe de 58,3 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros en 2008/2009.

Ces résultats, enregistrés dans un contexte de consommation resté délicat, valident la pertinence des choix stratégiques effectués.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de fixer le montant du dividende à 1,50 euro par action.

Il vous est proposé de renouveler les autorisations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le projet de la Gérance de renouveler l'autorisation d'attribution d'actions gratuites à des membres de la direction et du personnel.

Vous avez à vous prononcer sur le renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance, MM. Louis Bonduelle et Yves Tack, et la nomination de Mme Elisabeth Minard.

Comme l'année précédente, un rapport spécifique du Président du Conseil de Surveillance est annexé au rapport de la Gérance à l'assemblée ; ce rapport rend compte des principes de gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités durant l'exercice et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En conclusion, les comptes présentés et les résolutions qui vous ont été proposées ont reçu notre approbation et nous vous recommandons de les adopter.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

1.4 Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Sur la gouvernance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La société Bonduelle SCA est une société en commandite par actions. Au sein de ce type de société, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés :

- les Associés commanditaires qui sont apporteurs en capitaux et ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et qui sont représentés par un Conseil de Surveillance ;
- les Associés commandités qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales choisies parmi les commandités ou les tiers non associés.

1.4.1 Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions disposant d'un actionnariat familial de contrôle, relativement notamment au rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision et celui du Comité de Nomination et de Rémunération du Gérant, personne morale au cas particulier de Bonduelle SCA.

Par ailleurs, le conseil comprend huit administrateurs indépendants au sens de son règlement intérieur, ce dernier ne prévoyant notamment pas de limite aux renouvellements des mandats.

Le conseil a précisé que les recommandations Afep-Medef sont, dans leur esprit, appliquées dans la société opérationnelle Bonduelle SA et ses filiales françaises.

1.4.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les associés n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 8 membres dont le Président, M. André Crespel, qui n'exerce par ailleurs aucun autre mandat. Les huit membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le règlement intérieur du conseil, conforme au code AFEP-MEDEF, à l'exception de la limite de renouvellement

des mandats, ledit règlement n'apportant pas de limites au renouvellement des mandats.

Un membre est réputé indépendant en l'absence de relation de quelle que nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société. Cette mission s'étend aux domaines suivants :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- l'appréciation de la conduite des affaires sociales ;

- l'appréciation des systèmes de contrôle interne et des maîtrises des risques ;
- l'appréciation du respect des droits des actionnaires.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité des Comptes composé d'au moins 3 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence minimale ainsi que les critères déterminant le ou les membre(s) compétent(s) et indépendant(s) dudit comité sont définis dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés et suivi du contrôle légal par les commissaires aux comptes ;
- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques tant financiers qu'opérationnels et leur couverture ;
- l'élaboration des programmes de révisions des commissaires aux comptes et du service d'audit interne.

De plus, il existe un Comité des Rémunérations composé d'un membre du Conseil de Surveillance et majoritairement de membres extérieurs à l'entreprise. Ce comité décide des niveaux de rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SA ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux managers.

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à quatre le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile entendre le Gérant, les Directeurs généraux du groupe et des filiales, les commissaires aux comptes, le Directeur financier du groupe et le responsable de l'audit pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix et ce aux frais de la société.

ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE

Travaux du Conseil de Surveillance

Durant l'exercice, quatre réunions, d'une durée moyenne de quatre heures, se sont tenues ainsi qu'une visite de sites industriels en Amérique du Nord incluant présentation détaillée de l'activité dans cette région, permettant de mieux en appréhender les enjeux et les contraintes spécifiques et d'échanger avec les équipes locales.

Lors des réunions des 2 octobre 2009 et 24 février 2010, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques.

Le taux de participation à ces réunions a été de 97 %.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le Conseil de Surveillance a procédé à une revue de son fonctionnement et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle.

Travaux du Comité des Comptes

Le Comité des Comptes était composé au titre de l'exercice 2009/2010 de quatre membres. M. André Crespel en a assuré la présidence, les autres membres étant MM. Daniel Bracquart, Jean Guéguen, Yves Tack.

Il s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen des rapports de l'audit interne ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés au service d'audit interne.

Le Comité des Comptes a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur financier du groupe, les responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les commissaires aux comptes.

Le Président a présenté au Conseil de Surveillance le compte rendu des travaux du comité, lors de sa réunion du 3 décembre 2009.

1

2

3

4

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

1.4.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Ils comprennent un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- a) préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- b) identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- c) favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- d) sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Cependant, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

L'ORGANISATION DU GROUPE BONDUELLE

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SA à laquelle sont rattachées les 8 branches d'activités du groupe dont la *joint-venture* Gelagri.

Bonduelle SA gère des fonctions réservées telles que :

- la gestion des participations, fusions, acquisition ou revente d'actifs ;
- la croissance externe ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- la communication *corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique, les achats, etc. ;
- les programmes de recherche et développement.

Les branches d'activités sont découpées par zone géographique ou métier. Chaque branche est dotée de moyens financiers propres, est responsable du développement de ses produits et en assure majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Pour chacune de ces entités, le groupe a défini les missions, leur organisation, leur contribution aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des personnes, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES DU CONTRÔLE INTERNE

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau du groupe

La Direction générale de Bonduelle SA est composée de deux membres (un Président Directeur général et un Directeur général délégué) dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts. Elle assure collégialement la direction opérationnelle du groupe.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction générale et doivent s'assurer

que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

Le Comité Exécutif est un organe qui regroupe la Direction générale de Bonduelle SA, les Directeurs généraux des différentes branches d'activités, le Directeur financier, le Directeur des ressources humaines et le Directeur relations extérieures et développement durable de Bonduelle SA. Il passe en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions générales relatives à la vie du groupe et de ses filiales. Il s'est réuni à 15 reprises durant l'exercice.

L'audit interne du groupe est rattaché fonctionnellement à la Direction financière de Bonduelle SA et rapporte hiérarchiquement à la Direction générale et au Comité des Comptes. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction générale et le Comité des Comptes. Au titre de l'exercice 2009/2010, neuf missions d'audit ont été menées dans les différentes unités managériales du groupe. À la suite de chaque mission, un plan d'action est élaboré par les directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit et un suivi de ces plans d'actions est assuré par la direction de l'audit interne et les responsables opérationnels.

Le choix des commissaires aux comptes est du ressort de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Surveillance et recommandation du Comité des Comptes. Le groupe a choisi un collège de commissaires aux comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

Au niveau des branches d'activités

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, la Direction générale, le Directeur financier, le Directeur des ressources humaines et le Directeur relations extérieures et développement durable de Bonduelle SA se réunissent en Conseil d'Administration interne avec les Comités de Direction de chaque branche d'activité pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et décider de la politique à suivre au niveau de la branche d'activité. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en mars : résultats semestriels
- en juin : budget N + 1
- en septembre : résultats annuels et investissements N + 1
- en novembre : plan à 3 ans

Les bases des procédures du contrôle interne

Le recueil des règles générales de fonctionnement définit les domaines d'intervention et les pouvoirs respectifs des services centraux et des branches d'activités.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des branches d'activités.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de trois axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et de directives fixées par la Direction générale ;
- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration interne ;
- le plan stratégique sur 3 ans, établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion de Bonduelle SA et des différentes branches d'activités.



1.4.4 Procédures de gestion des risques

Le groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites au paragraphe II « Gestion des risques » du rapport de la Gérance.

Pour conforter l'appréhension de ces risques, le groupe a initié en 2008 une démarche de cartographie des risques généraux qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels il pourrait se juger exposé, en termes de gravité, d'éventualité, d'occurrence et de degré de maîtrise.

Les résultats de cette démarche sont analysés au niveau du Comité Exécutif du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance, du déroulement de cette démarche et des plans d'actions associés dans différents risques identifiés.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

1.4.5 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par le service consolidation rattaché à la Direction financière du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel du chiffre d'affaires ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses saisies par chaque filiale et transmises en centrale sur un logiciel unique de consolidation. Les transactions sont enregistrées conformément

aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du groupe et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble du groupe.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre ou les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

1.4.6 Autres informations

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans les paragraphes 1.1.4. « Renseignements concernant le capital » et 1.1.5. « Pacte d'actionnaires » du rapport de la Gérance.

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la commandite par actions Bonduelle qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve-d'Ascq.

Le présent rapport a été présenté, discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 1^{er} octobre 2010.

1.5 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 30 juin 2010

1

2

3

4

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BONDUELLE et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil de surveillance

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Lille, le 25 octobre 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Mazars

Cécile Fontaine



2 Comptes consolidés

2.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2009 12 mois	Au 30/06/2010 12 mois
Chiffre d'affaires	5	1 523 949	1 559 589
Achats et charges externes	6	(1 039 997)	(1 089 274)
Charges de personnel	7	(301 415)	(295 806)
Amortissements et dépréciations		(67 209)	(65 087)
Autres produits opérationnels	8	45 594	44 922
Autres charges opérationnelles	8	(59 175)	(49 231)
Résultat sur cession de participations consolidées		(17)	(656)
Résultat opérationnel courant		101 731	104 457
Éléments non récurrents	9	(2 438)	(2 626)
Résultat opérationnel		99 293	101 830
Coût de l'endettement financier net		(26 984)	(20 884)
Autres produits et charges financiers		(33 788)	3 045
Résultat financier	10	(60 772)	(17 839)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(300)	(528)
Résultat avant impôts		38 221	83 464
Impôts sur le résultat	11	(11 574)	(25 754)
RÉSULTAT NET		26 648	57 710
• Part du groupe		26 552	58 343
• Part des minoritaires		96	(633)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	12	3,49	7,51
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	12	3,49	7,51

► GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Résultat net de la période	26 648	57 710
Couverture de flux de trésorerie	(7 100)	(827)
Écarts de conversion	(15 388)	36 372
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(568)	(1 467)
Impact fiscal	2 583	751
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(20 473)	34 829
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	6 175	92 539
• dont quote-part du groupe	6 842	93 006
• dont quote-part des minoritaires	(667)	(467)

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

2.2 Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Actifs non courants		571 759	745 192
Autres immobilisations incorporelles	13	42 241	44 138
Goodwill	14	115 395	192 406
Immobilisations corporelles	15	378 571	470 552
Titres mis en équivalence	4.4	9 790	9 786
Autres actifs financiers non courants	17	12 051	14 018
Impôt différé	11	12 932	13 927
Autres actifs non courants		780	366
Actifs courants	6	914 785	903 905
Stocks et encours	18	510 326	515 674
Clients et autres débiteurs	19	320 547	340 484
Créances d'impôt		10 264	6 594
Autres actifs courants	16	5 627	5 842
Autres actifs financiers courants	16	5 344	7 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	62 676	27 702
TOTAL ACTIF		1 486 543	1 649 098

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Capitaux propres, part du groupe		367 870	460 085
Capital social		56 000	56 000
Primes liées au capital		22 545	22 545
Réserves consolidées		289 325	381 540
Intérêts minoritaires	1.B	11 773	17 102
Capitaux propres		379 643	477 187
Passifs non courants		527 190	543 220
Dettes financières	21	462 134	455 707
Engagements envers le personnel	22	5 534	10 439
Autres provisions non courantes	24	25 088	33 983
Impôts différés	11	28 899	28 652
Autres passifs non courants	16	5 534	14 439
Passifs courants		579 710	628 690
Dettes financières courantes	21	127 387	145 307
Provisions courantes	24	2 492	1 957
Fournisseurs et autres créditeurs	25	445 177	473 298
Dettes d'impôt		1 813	4 342
Autres passifs courants	16	2 842	3 788
TOTAL PASSIF		1 486 543	1 649 098

2.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Résultat net		26 648	57 710
Résultat des sociétés mises en équivalence		300	528
Amortissements et perte de valeur		77 747	58 199
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie		26 677	10 138
Impôts payés		(14 294)	(27 305)
Charges (produits) d'impôt		11 574	25 754
Intérêts courus		(1 786)	(1 601)
Cash flow		126 866	123 422
Variation du besoin en fonds de roulement		(64 172)	26 606
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		62 694	150 028
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		(26 787)	(29 947)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée		112	9 295
Investissements industriels		(73 209)	(84 519)
Investissements financiers		(97)	(95)
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers		1 752	5 995
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées		(179)	505
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(98 409)	(98 767)
Augmentation de capital		0	(0)
(Acquisition) cession d'actions propres		(2 266)	(341)
Augmentation (diminution) des passifs financiers à plus d'un an		139 867	(53 053)
Augmentation (diminution) des passifs financiers à moins d'un an		(118 516)	(25 387)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires		(12 221)	(11 493)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		6 863	(90 274)
Incidence des variations des taux de change		(15)	4 039
Variation de trésorerie		(28 866)	(34 974)
Trésorerie à l'ouverture	21	91 542	62 676
Trésorerie à la clôture	21	62 676	27 702
VARIATION DE TRÉSORERIE		(28 866)	(34 974)

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Variation des capitaux propres consolidés

2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	En nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts actuariels	Actions propres	Réserves de conver- sion	Résul- tats accu- mulés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2008	8 000 000	56 000	22 545	(790)	(18 825)	(13 025)	326 222	372 127	19 041	391 168
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		0	0	(335)	0	(14 720)	(4 655)	(19 710)	(763)	(20 473)
Résultat 30/06/2009							26 552	26 552	96	26 648
Options d'achat d'actions							287	287	0	287
Options de conversion OBSAAR 2014							2 077	2 077	0	2 077
Variation de périmètre							(0)	(0)	(6 658)	(6 658)
Actions propres					(2 271)	0	0	(2 271)	0	(2 271)
Autres							1 030	1 030	56	1 087
Dividendes versés	1,50						(12 221)	(12 221)	0	(12 221)
Capitaux propres au 30 juin 2009	8 000 000	56 000	22 545	(1 125)	(21 097)	(27 745)	339 291	367 870	11 773	379 643
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2009	8 000 000	56 000	22 545	(1 125)	(21 097)	(27 745)	339 291	367 870	11 773	379 643
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		0	0	(978)	0	36 183	(542)	34 663	166	34 829
Résultat 30/06/2010							58 343	58 343	(633)	57 710
Options d'achat d'actions							385	385	0	385
Puts sur minoritaires							(1 155)	(1 155)	(1 552)	(2 707)
Variation de périmètre ⁽¹⁾							0	0	7 349	7 349
Actions propres					11 400		0	11 400	0	11 400
Autres							71	71	0	71
Dividendes versés	1,50						(11 493)	(11 493)	0	(11 493)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2010	8 000 000	56 000	22 545	(2 103)	(9 697)	8 438	384 900	460 085	17 102	477 187

(1) Voir 1.B.

2.5 Annexe aux comptes consolidés annuels

Sommaire

Note 1.	Modalités d'élaboration	48
Note 2.	Principes comptables	51
Note 3.	Gestion des risques financiers	56
Note 4.	Changement de périmètre de consolidation	58
Note 5.	Informations sectorielles	59
Note 6.	Achats et charges externes	61
Note 7.	Rémunérations et effectifs	61
Note 8.	Autres produits et autres charges opérationnels	62
Note 9.	Éléments non récurrents	62
Note 10.	Résultat financier	63
Note 11.	Impôt sur le résultat	65
Note 12.	Résultat par action	66
Note 13.	Autres immobilisations incorporelles	67
Note 14.	Goodwill	68
Note 15.	Immobilisations corporelles	69
Note 16.	Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie	71
Note 17.	Autres actifs financiers non courants	73
Note 18.	Stocks et encours	74
Note 19.	Clients et autres débiteurs	75
Note 20.	Instruments financiers dérivés	76
Note 21.	Endettement net	79
Note 22.	Engagements envers le personnel	84
Note 23.	Plans d'options sur actions	86
Note 24.	Autres provisions	87
Note 25.	Fournisseurs et autres créditeurs	87
Note 26.	Honoraires des commissaires aux comptes	88
Note 27.	Engagements conditionnels et éventualités	89
Note 28.	Transactions avec les parties liées	90
Note 29.	Événements postérieurs à la clôture	90
Note 30.	Liste des sociétés du groupe	91

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 1. Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne.

Les normes, mises à jour et interprétations nouvellement applicables au titre de l'exercice 2009/2010

- L'IAS 1 révisée portant sur la présentation des états financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, est appliqué par le groupe au 30 juin 2010.
- L'IAS 23 « Comptabilisation des coûts d'emprunts », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, n'a pas d'impact pour le Groupe Bonduelle.
- Les amendements IFRS 2 relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Les amendements IAS 32 et IAS 1 relatifs aux instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- L'IFRS 3 révisée suite au projet « Business Combinaisons phase II » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'IAS 27 révisée suite au projet « Business Combinaisons phase II » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'amendement à IFRS 1 et IAS 27 relatif aux coûts d'investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entité associée applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- La norme IFRS 8, Segments opérationnels. Cette norme, qui remplace la norme IAS 14, Information sectorielle, traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels et a été appliquée de manière anticipée au 30 juin 2009.
- L'amendement d'IAS 39 relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.
- L'IFRIC 14 IAS 19 « Plafonnement de l'actif », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- L'IFRIC 12 « Concessions », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, adoptée par l'Union européenne en mars 2009.
- Les interprétations IFRIC 15 et IFRIC 16, applicables respectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et du 1^{er} octobre 2008.
- L'amendement IFRS 7 relatif aux améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, adoptée par l'Union européenne fin 2009.
- L'amendement IAS 1 relatif au classement courant/non courant pour les dérivés applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les normes, mises à jour et interprétations qui ne sont pas encore applicables et qui n'ont pas été appliquées de manière anticipée par le groupe

Pour ces normes, le chiffrage des impacts est en cours d'étude.

- L'amendement à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants IFRS 3 », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.
- L'amendement à IFRS 1 « Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7 », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010.
- Les amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « *Embedded Derivatives* » applicable aux exercices clos à compter du 30 juin 2009, mais non adoptés par l'Union européenne.
- L'amendement à IFRS 2 relatif à la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010.
- L'amendement à IAS 32 relatif à la classification de droits de souscription applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010.
- L'amendement d'IAS 24 révisée relatif aux parties liées, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.
- L'IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.
- L'IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009.
- L'amendement à IFRIC 14 relatif aux paiements anticipés des exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, mais non adopté par l'Union européenne.
- L'IFRIC 18 « Transfert d'actifs des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009.
- L'IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010, mais non adopté par l'Union européenne.

A. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par action de droit français. Bonduelle détient des positions de leader sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais (traiteur et IV^{ème} gamme).

La Gérance a arrêté les comptes annuels consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2010 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 2 décembre 2010.

Faits marquants de l'année

Acquisition de France Champignon

Le Groupe Bonduelle a procédé sur l'exercice à l'acquisition du Groupe France Champignon.

Le groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon emploie 1 500 personnes et produit 130 000 tonnes de champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) dans 6 usines.

Cette acquisition présente de nombreuses synergies avec le Groupe Bonduelle, tant sur le plan commercial qu'industriel ou administratif. La capacité démontrée d'intégration rapide des acquisitions par le Groupe Bonduelle et l'intensité capitaliste plus faible de cette activité auront un impact relatif sur la rentabilité et le retour sur capitaux employés du groupe dès 2010/2011.

Après agrément des autorités de concurrence française et allemande, Bonduelle a pris le contrôle effectif à 100 % du groupe France Champignon en date du 31 mars 2010.

Acquisition d'un kolkhoze en Ukraine

En Ukraine, le kolkhoze Maiak (société Majak Khudiaky Cherkassy Oblast) situé à Tcherkassy à 200 km au sud de Kiev dans la vallée du Dniepr et locataire de près de 1 500 hectares de terres agricoles, a été acquis le 22 février 2010, en vue de la construction d'une unité de transformation de légumes en conserve destinés aux marchés d'Europe orientale.

Cession à 100 % de l'usine belge de fruits & pickles de Rijkevorsel

Au cours d'un Conseil d'Entreprise extraordinaire qui s'est tenu le 19 novembre 2009 à Westmeerbeek, Bonduelle a annoncé son intention de céder son usine de Rijkevorsel (province d'Anvers), ainsi que l'ensemble de l'activité commerciale liée soit un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros, à la société belge Scana Noliko, située à Bree (province de Limbourg). La cession a été réalisée : l'usine de Rijkevorsel spécialisée dans la production de fruits et pickles, faisait partie des trois usines du groupe La Corbeille rachetées par Bonduelle en 2008.

Cession de La Corbeille Conserven Picolo (Belgique)

La société La Corbeille Conserven Picolo en Belgique a été cédée en juin 2010. Cette société détenait pour principaux actifs un terrain et des bâtiments situés à Stabroek (Belgique).

Construction d'une usine de salade en Italie

Le Groupe Bonduelle a annoncé en décembre 2009 le projet de construction de l'usine de salade en sachet dans le nord de l'Italie, destinée à remplacer l'usine détruite par un incendie en février 2008 et permettant d'accompagner la croissance de cette activité en Italie.

Démarrage du site de Cristalina (Brésil) en septembre 2010

La construction de la première tranche du site industriel de Cristalina étant achevée, la production de conserves de pois puis de maïs a démarré en septembre 2010 pour une commercialisation prévue en novembre 2010.

Construction d'une chambre froide automatisée à Estrées-Mons (France)

Le Groupe Bonduelle a engagé la construction d'une chambre froide automatisée grande hauteur (38 mètres) sur son site d'Estrées-Mons (France), la principale usine de surgelés du groupe. Elle sera opérationnelle en 2011.

B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle. Le groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une société lorsqu'il a la capacité d'orienter les politiques opérationnelles et financières de cette société, indépendamment de son pourcentage de participation. Ainsi, certaines sociétés sont-elles consolidées par intégration globale bien que le groupe détienne un pourcentage de détention inférieur ou égal à 50 %. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Concernant la société SOLEAL, elle est consolidée en intégration globale à 37 %, car le groupe possède juridiquement le contrôle de cette société et par ailleurs, sur un plan contractuel et économique, SOLEAL a pour client intra-groupe unique la société Bonduelle Sud Europe détenue elle-même à 100 % par Bonduelle Conserve International (BCI).

Concernant la société France Champignon, dont le capital est composé de parts sociales, elle est consolidée en intégration globale à hauteur de 55,58 %. Les Statuts précisent les règles applicables à la gestion de ces parts sociales. Ainsi, ces parts sont souscrites en fonction du niveau de l'activité des associés coopérateurs dans le cadre d'un engagement de 10 ans renouvelable par tacite reconduction de périodes de 5 ans.

Ce capital est susceptible de varier au sein d'une procédure d'approbation soumise au conseil d'administration. Il ne peut être réduit en dessous d'un montant plancher correspondant aux trois quarts du montant le plus élevé du capital constaté lors d'une Assemblée Générale.

Compte tenu des spécificités de la coopération agricole, des Statuts et du fonctionnement de la coopérative, le groupe considère que pour le classement des parts sociales certains critères ne permettent pas l'application d'IFRIC 2 sur le reclassement des parts sociales en dettes, et notamment :

- une activité fortement capitaliste nécessitant un engagement important des coopérateurs sur le long terme ;
- des statuts conditionnant les remboursements de capital au travers d'une procédure ; et
- aucun remboursement significatif de capital constaté historiquement.

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Par conséquent, les intérêts non assortis de contrôle de la coopérative sont comptabilisés en capitaux propres sur la ligne intérêts minoritaires.

Concernant les quatre sociétés Gelagri, mises en équivalence, le pourcentage de contrôle et d'intérêts représente le pourcentage au travers des actions de préférence émis pour les quatre sociétés.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2010 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Bonduelle do Brasil, Majak Khudiaky Cherkassy Oblast, SCA des Hureaux, SCA Champignonnières de Dampierre et les sociétés du groupe Gelagri. L'ensemble de ces sociétés ayant été consolidées sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2010.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

C. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également « *management approach* ».

Les deux secteurs opérationnels sont les zones Europe et hors Zone Europe.

Les filiales de Bonduelle implantées dans la zone Europe se situent dans les secteurs géographiques suivants : France, Allemagne, Italie, Péninsule Ibérique, Benelux et Europe Centrale.

Les filiales de Bonduelle implantées hors zone Europe se situent dans les zones d'Europe Orientale, Mercosur, Amérique du Nord et Export.

Ces secteurs reposent sur l'organisation managériale du Groupe Bonduelle.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Aux titres des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, amortissements et perte de valeurs des immobilisations, résultat opérationnel courant et résultat opérationnel sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteurs d'activités.

Les informations bilancielles (actifs non courants, actifs courants, passifs non courants, passifs courants) sont ventilées par zones géographiques. Seuls les goodwill et les marques sont déclinés par zones géographiques et secteurs d'activités.

D. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES ET CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques produits financiers et charges financières du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice et leurs comptes de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période hors hyperinflation. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

E. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1^{er} juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1^{er} juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1^{er} juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de goodwill complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

1

2

3

4

Note 2. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le goodwill. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Goodwill » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisitions relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les excédents sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Frais de développement

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie d'un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Suivi de la valeur des marques

Les facteurs importants ayant conduit à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volumes d'activités, de notoriété ainsi que leur rentabilité à long terme attendue.

Elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en application de l'IAS 36, qui comporte notamment le suivi des indicateurs mentionnés ci-avant.

Suivi de la valeur des goodwill

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue pour les autres immobilisations incorporelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'UGT, puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle se rattachent les immobilisations testées.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation, avec un taux avant impôt, sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 7 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité. Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 40 % et d'un taux sans risque de 3,45 % (OAT 10 ans).

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : Zone Europe et Hors Zone Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais.

Pour la zone hors Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Amérique du Nord ;
- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe Orientale.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur comptable du goodwill affecté à chaque secteur opérationnel figure dans la note 5.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

C. ACTIFS FINANCIERS

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (y compris les dérivés actifs) ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces actifs.

Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

2. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont incluses dans cette catégorie.

Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

Le groupe, dans sa politique de financement peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan.

3. Les actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

4. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Les dépréciations durables constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

1

2

3

4

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

D. PASSIFS FINANCIERS

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, swappée à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

E. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée immédiatement en résultat ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres. Les montants ainsi enregistrés ne seront repris en résultat qu'au moment où l'investissement sera cédé. La part inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat ;

- les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période. Ils sont repris dans la catégorie « Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS ».

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

F. STOCKS

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire,
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

G. ACTIONS PROPRES

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne « Actions propres », pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

H. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les parts d'OPCVM de trésorerie mobilisable à court terme.

I. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

J. IMPÔTS

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SA, Bonduelle Conserve International SAS, Bonduelle Surgelé International SAS, Bonduelle Développement SAS, Bonduelle Food Service SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SA, SCI Revoisson et Bonduelle Traiteur International SAS.

De plus, SA Champilore est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés SAS Champignonnières des Roches, SA Champignonnières de la Vienne, SAS Champiland, SAS des Champignonnières Ganot et SAS Euromycel.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actif résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux. À la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC et le CNC.

Le Groupe Bonduelle a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles au sein du résultat opérationnel courant ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE. La CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ».

En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne.

Les bases retenues pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2009 ont porté principalement sur les immobilisations amortissables. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupement d'entreprises bénéficieront à partir de 2010 de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif.

La qualification de la CVAE en impôt sur le résultat a un impact négatif de 2,6 millions d'euros sur le résultat net dont une charge nette d'impôt différé de 1,2 million d'euros.

K. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET PRÉVOYANCE

Le groupe offre des avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Types de régime	Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	Régimes de retraite	Régimes de cessation d'activité	Fonds de pension
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux de rendement des actifs	4,00 %	NA	NA	4,50 %
Progression future des salaires	3,00 %	1,75 %	0,00 %	2,50 %
Âge de départ à la retraite	62 ans	65 ans	62 ans	65 ans

Le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (4,50 %). Il a été fixé au regard de l'indice Bloomberg (Corporate AA 15 ans zone euros). Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan (fourchette de 1,5 % à 4,5 %).

Les taux de rendement attendus sur les actifs de couverture sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et de la composition des actifs des fonds de gestion.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- prise en compte des facteurs de rotation de personnel et de mortalité ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans sauf pour Allemagne et Pays-Bas : 65 ans.

Le Groupe Bonduelle a décidé de reconnaître les gains/pertes actuarielles selon l'option définie par IAS 19 depuis le 1^{er} janvier 2006 : cette option dite du « SORIE » (*Statement of Recognized Income and Expense*) consiste à reconnaître les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie et un fonds de pension aux Pays-Bas.

L. AUTRES PROVISIONS NON COURANTES ET PROVISIONS COURANTES

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

M. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

N. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges ne concourant pas directement à l'activité.

O. ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les excédents, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

les goodwill) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

P. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, soit 4 ans, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

Q. RÉSULTAT PAR ACTION ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

R. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE ET ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est

hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

S. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

T. RECLASSEMENTS

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

Note 3. Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la Trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par l'Audit Interne et les commissaires aux comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie, valide sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur le compte de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21).

B. RISQUES DE MARCHÉ

1. Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2009/2010 73 % du chiffre d'affaires et 48 % du résultat opérationnel en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le bénéfice net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur l'actif net de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des swaps de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille au 30 juin 2010 est repris en note 20.

2. Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille au 30 juin 2010 est repris en note 20.

3. Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

4. Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc des éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

5. Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

C. GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent. Les capitaux propres au 30 juin 2010 s'élèvent à 477,2 millions d'euros sur la base desquels la Gérance propose un dividende par action de 1,50 euro par action.

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 4. Changement de périmètre de consolidation

4.1 ACQUISITION DE FRANCE CHAMPIGNON

Le Groupe Bonduelle a procédé sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon auprès du fonds d'investissement Butler Capital Partners.

Le groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon emploie 1500 personnes et produit 130 000 tonnes de champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) dans 6 usines.

Après agrément des autorités de concurrence française et allemande, Bonduelle a pris le contrôle effectif à 100 % du groupe France Champignon en date du 31/03/2010.

Le prix payé se décompose de la manière suivante :

- trésorerie : 28 409 milliers d'euros
- actions propres : 9 470 milliers d'euros.

Conformément à la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 22 mars 2005, les conditions de l'opération de règlement par remise de titres d'autocontrôle ont fait l'objet d'un rapport par un expert indépendant qui a vérifié la valeur des titres, la valeur des biens achetés et a conclu à l'équité du rapport d'échange.

La juste valeur et les flux de trésorerie en provenance de l'acquisition de France Champignon sont les suivants :

	Valeur comptable avant acquisition 01/04/2010	Juste valeur des actifs nets acquis 01/04/2010
Actifs non courants	67 801	61 729
Actifs courants	78 673	79 003
Passifs non courants	21 585	32 863
Passifs courants	133 003	128 969
Situation nette totale (B)	(8 115)	(21 100)
Situation nette minoritaires (C)		7 349
Goodwill (A - B + C)		66 327
Coût d'acquisition (A)		37 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 177
Actions propres		9 470
Trésorerie nette décaissée au titre de l'acquisition de France Champignon		27 232

Le calcul du goodwill est provisoire au 30/06/2010.

Au 30/06/2010

Le montant du chiffre d'affaires depuis la date d'acquisition inclus dans l'état consolidé du résultat global est de 40 millions d'euros, le résultat opérationnel quant à lui est non significatif.

4.2 ACQUISITION D'UN KOLKHOZE EN UKRAINE

En Ukraine, le Kolkhoze Maiak situé à Tcherkassy à 200 km au sud de Kiev dans la vallée du Dniepr et locataire de près de 1500 hectares de terres agricoles, a été acquis le 22 février 2010, en vue de la construction d'une unité de transformation de légumes en conserve destinés aux marchés d'Europe orientale.

Bonduelle poursuit son expansion en Europe Orientale et l'usine ukrainienne travaillera avec des partenaires agriculteurs locaux.

4.3 REORGANISATION DU GROUPE LA CORBEILLE

- Fusion réunion de La Corbeille Industrie et Bonduelle Northern Europe ;
- Cession des sociétés La Corbeille SA, La Corbeille Conservern Picolo et La Corbeille Rijke Oogst.

Ces opérations n'ont pas d'impact significatif dans les comptes consolidés.

Note 5. Informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors Zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2009
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 193 725	367 189	(36 965)	1 523 949
Ventes intersecteurs	(36 601)	(364)	36 965	(0)
TOTAL	1 157 124	366 825	0	1 523 949
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(57 415)	(9 794)		(67 209)
Résultat opérationnel courant	44 021	57 711		101 732
Résultat opérationnel	41 583	57 711		99 294
Bilan				
Actifs non courants	431 570	140 189		571 759
<i>dont immobilisations corporelles</i>	283 265	95 306		378 571
<i>dont investissements nets corporels et incorporels</i>	57 217	10 574		67 791
<i>dont Goodwill</i>	75 741	39 654		115 395
<i>dont Marques</i>	28 215	1 975		30 190
Actifs courants	737 239	177 546		914 785
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	1 168 808	317 735		1 486 543
Capitaux propres				379 643
Passifs non courants	411 127	116 063		527 190
<i>dont dettes financières</i>				462 134
Passifs courants	483 518	96 192		579 710
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS	1 168 808	317 735		1 486 543

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Zone Europe	Hors Zone Europe	Éliminations	Total au 30/06/2010
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	1 178 176	384 959	(3 547)	1 559 589
Ventes intersecteurs	(3 547)	0	3 547	0
TOTAL	1 174 630	384 959	0	1 559 589
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(53 312)	(11 776)		(65 087)
Résultat opérationnel courant	55 732	48 724		104 457
Résultat opérationnel	53 106	48 724		101 830
Bilan				
Actifs non courants	549 177	196 015		745 192
<i>dont immobilisations corporelles</i>	334 971	135 581		470 552
<i>dont investissements nets corporels et incorporels</i>	53 867	30 652		84 519
<i>dont Goodwill</i>	142 625	49 780		192 406
<i>dont Marques</i>	28 215	2 494		30 709
Actifs courants	711 499	192 407		903 905
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS	1 260 676	388 422		1 649 098
Capitaux propres				477 187
Passifs non courants	404 862	138 358		543 220
<i>dont dettes financières</i>				455 707
Passifs courants	508 353	120 337		628 690
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS	1 260 676	388 422		1 649 098

► INFORMATIONS PAR ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	Conserves / Surgelés	Frais	Autres	Total au 30/06/2009
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires hors groupe	1 187 128	336 821		1 523 949
TOTAL	1 187 128	336 821		1 523 949
Bilan				
Goodwill	41 592	72 940	863	115 395
Marques	30 190			30 190

(en milliers d'euros)	Conserves / Surgelés	Frais	Autres	Total au 30/06/2010
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires hors groupe	1 214 631	344 958		1 559 589
TOTAL	1 214 631	344 958		1 559 589
Bilan				
Goodwill	118 603	72 940	863	192 406
Marques	30 709			30 709

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Informations par zones géographiques	Au 30/06/2009		Au 30/06/2010	
France	549 452	36 %	554 837	36 %
Amérique du Nord	229 009	15 %	274 582	18 %
Italie	174 883	11 %	180 198	12 %
Allemagne	166 428	11 %	182 407	12 %
Bénélux	101 325	7 %	108 812	7 %
Europe orientale ⁽¹⁾	116 105	7 %	84 300	5 %
Ibérique	91 198	6 %	76 923	5 %
Europe centrale ⁽²⁾	71 248	5 %	69 681	4 %
Autres	24 299	1 %	27 849	2 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 523 948	100 %	1 559 589	100 %

(1) Russie + pays CEI.

(2) Pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

Note 6. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Achats de marchandises et autres approvisionnements	(756 586)	(674 774)
Production stockée	93 716	(23 978)
Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements	24 286	(14 543)
Autres charges externes	(401 414)	(375 979)
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(1 039 997)	(1 089 274)

Note 7. Rémunérations et effectifs

(en milliers d'euros et nombre de salariés)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Frais de personnel des sociétés intégrées	301 415	295 806
Effectif moyen annuel	8 386	8 578
Effectif permanent	6 532	7 437

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 8. Autres produits et autres charges opérationnels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Prestations opérationnelles	6 598	5 163
Reprises de provisions et pertes de valeur	9 438	18 648
Autres produits opérationnels	29 558	21 111
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	45 594	44 922

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Impôts et taxes	(24 981)	(20 740)
Dotations aux provisions et pertes de valeur	(26 226)	(18 982)
Autres charges opérationnelles	(7 967)	(9 509)
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(59 175)	(49 231)

Note 9. Éléments non récurrents

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Excédent de la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net de l'entreprise acquise sur son coût d'acquisition	3 715	
Impact de la valorisation des stocks à la juste valeur à la date d'acquisition	(1 233)	
Frais de réorganisation et de restructuration	(6 354)	(2 626)
Indemnité d'assurance (solde net)	1 434	
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(2 438)	(2 626)

Note 10. Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2010 s'élève à - 17,8 millions d'euros contre - 60,8 millions d'euros un an auparavant.

(en milliers d'euros)		Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Cout de l'endettement financier	A	(26 984)	(20 884)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		701	692
Intérêts au taux d'intérêt effectif		(27 244)	(22 185)
Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur		(6 801)	(9 101)
Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur		6 360	9 711
Autres produits et charges financiers	B	(33 788)	3 045
Gains et pertes de change		(8 725)	2 164
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie		(1 341)	(191)
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux)		(23 002)	1 265
Autres charges financières		(720)	(193)
RÉSULTAT FINANCIER	A + B	(60 772)	(17 839)

Ce résultat financier est principalement composé du coût de l'endettement financier net. Ce dernier s'établit à - 21 millions d'euros, contre - 27 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, en repli de 6 millions d'euros.

Ce recul s'explique principalement par un effet taux favorable : le groupe est endetté pour partie à taux variable, ce qui lui a permis de profiter de conditions de refinancement attractives dans un environnement de taux d'intérêt faible.

Cet effet taux est partiellement compensé par une hausse de l'encours moyen d'endettement, en particulier au dernier trimestre lors de l'acquisition de France Champignon.

Au final, tandis que le groupe affichait un coût global de la dette de 4,82 % en juin 2009, ce taux s'établit désormais à 3,31 %.

Tandis qu'elles avaient lourdement affecté le résultat financier de l'exercice précédent, les variations de valeur des instruments financiers n'ont quasiment pas d'impact au 30 juin de cette année.

Le résultat de change comptable s'élève à + 3,3 millions d'euros et est composé d'une part des gains et pertes de change (+ 2,2 millions d'euros) et d'autre part de + 1,1 million d'euros de gains et pertes sur instruments dérivés non éligibles à la

comptabilité de couverture, (le total de ces gains et pertes sur instruments dérivés non éligibles, taux et change confondus, faisant pour sa part + 1,3 million d'euros).

Ce résultat de + 3,3 millions d'euros est essentiellement composé de gains liés à la politique de financement des filiales en devises dans les pays dont les variations de monnaies et de taux sont parfois erratiques et les modalités de refinancements plus complexes (Russie, en particulier).

Des calculs de sensibilités permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significative des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêt qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 bp sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction financière, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

ÉTUDE DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

(en milliers d'euros)	Variation des taux d'intérêt de			
	+ 50 bp		- 50 bp	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
Intérêts sur les dettes		(3 386)		3 386
Valorisation <i>Mark to market</i> des dettes		2 633		(2 697)
Dettes	0	(754)	0	689
Produits financiers des produits dérivés de taux		1 485		(1 485)
Valorisation <i>Mark to market</i> des produits dérivés de taux	3 760	(1 671)	(3 810)	1 643
Produits dérivés de taux	3 760	(186)	(3 810)	157
TOTAL	3 760	(939)	(3 810)	847

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement, (USD, HUF, CAD, RUB, PLN...) les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le Taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrits au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 § 23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an. Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 6 ans. Dans ce cas précis, les flux (intermédiaires et finaux) des instruments de couvertures sont concomitants aux flux des sous jacents couverts et leurs impacts se comptent en compte de résultat chaque trimestre ou semestre selon les calendriers d'échanges de flux déterminés.

ÉTUDE DE SENSIBILITÉ AUX COURS DE CHANGE HORS SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)	Variation des cours de change de			
	+ 5 % de variation de l'euro contre devise		- 5 % de variation de l'euro contre devise	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
HUF/EUR	99	54	(109)	(106)
RUB/EUR	(56)	(173)	64	158
PLN/EUR	19	(1)	(21)	(9)
USD/CAD	10	0	(10)	0
Autres	(14)	(34)	11	25
TOTAL	58	(154)	(65)	68

Note 11. Impôt sur le résultat

1) ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Taux d'impôt moyen	30,04 %	30,66 %

2) RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔTS ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	%	Au 30/06/2010	%
Résultat net part du groupe	26 552		58 343	
Intérêts minoritaires	96		(633)	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(300)		(528)	
Charge d'impôt	11 574		25 754	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	38 522		83 991	
Charge d'impôt théorique	13 263	34,4 %	28 918	34,4 %
Rapprochement :				
Différences permanentes	(318)	(0,8) %	(1 587)	(1,9) %
Différentiel de taux (pays étrangers)	(4 299)	(11,2) %	(3 519)	(4,2) %
Incidence des déficits reportables et autres	2 927	7,6 %	1 941	2,3 %
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	11 573	30,0 %	25 754	30,7 %

3) IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Provisions et immobilisations	2 142	32
Marges sur stocks	1 368	1 757
Déficits reportables ⁽¹⁾	5 613	5 842
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(20 452)	(26 964)
Autres	(4 638)	4 608
ACTIF NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(15 968)	(14 725)

(1) En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent au 30 juin 2010 à 131,3 millions d'euros, contre 52,6 millions d'euros au 30 juin 2009. Cette variation est principalement due à l'acquisition du groupe France Champignon.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

► VARIATION DES ACTIFS NETS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
À L'OUVERTURE	(18 311)	(15 968)
Différences de conversion	885	(5 854)
Acquisition et cessions de filiales	(3 148)	4 297
Impôt imputés au compte de résultat	2 720	1 552
Impôts imputés directement en capitaux propres	1 885	1 248
À LA CLÔTURE	(15 968)	(14 725)

Note 12. Résultat par action

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Résultat net part du groupe	26 552	58 343
Nombre d'actions retenues pour le calcul :		
• du résultat net	7 609 047	7 763 921
• du résultat net dilué	7 609 047	7 763 921
Résultat par action (en euros)		
• de base	3,49	7,51
• dilué	3,49	7,51

Le dividende proposé par l'Assemblée Générale est de 1,50 euro par action.

Au 30/06/2010, le capital de BSCA se compose de 8 millions d'actions d'une valeur nominale de 7 euros.

Note 13. Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2009
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences	32 150	277	(48)	(95)	32 284
Logiciels	37 061	421	0	2 151	39 633
Autres	1 335	6		(179)	1 162
Immobilisations en cours	1 008	1 893		(2 027)	874
	71 555	2 596	(48)	(150)	73 953
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	1 766	90	(48)	(46)	1 762
Logiciels	24 427	5 122	0	89	29 639
Autres	365	39		(92)	312
	26 558	5 251	(48)	(49)	31 713
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	30 385				30 522
Logiciels	12 634				9 995
Autres	970				850
Immobilisations en cours	1 008				874
	44 996				42 241

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2010
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences ⁽³⁾	32 284	223		1 173	33 681
Logiciels	39 633	61	(12)	6 974	46 657
Autres	1 162	2 144		878	4 183
Immobilisations en cours	874	1 925	(4)	(2 121)	674
	73 953	4 352	(16)	6 905	85 195
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	1 762	232	0	61	2 055
Logiciels	29 639	4 531	(12)	3 828	37 986
Autres	312	338	0	366	1 016
	31 713	5 101	(12)	4 255	41 057
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	30 522				31 626
Logiciels	9 995				8 670
Autres	850				3 168
Immobilisations en cours	874				674
	42 241				44 138

(1) Variation de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Variation de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste

• dont Maiak pour 2 007 k€ en valeurs brutes.

• dont le groupe France Champignon pour 5 617 k€ en valeurs brutes et 1 224 k€ en amortissements.

(3) Les valeurs comptables des marques sont les suivantes : Cassegrain (20 215), Salto (7 000), Arctic Gardens (2 494) et Frudesa (1 000).

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 14. Goodwill

Le goodwill varie de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2008	Acquisition ou dotation ⁽¹⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2009
VALEUR BRUTE	101 317	15 695	0	(1 617)	115 395
Perte de valeur	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	101 317	15 695	0	(1 617)	115 395

	Au 30/06/2009	Acquisition ou dotation ⁽³⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2010
VALEUR BRUTE	115 395	66 327	0	10 684	192 406
Perte de valeur	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	115 395	66 327	0	10 684	192 406

(1) L'augmentation du goodwill correspond à Kuban pour 9 821 milliers d'euros et FTF/Omstead pour 5 875 milliers d'euros.

(2) Écarts de conversion.

(3) L'augmentation correspond au goodwill provisoire du rachat du groupe France Champignon pour 66 327 milliers d'euros.

Note 15. Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2008	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2009
Valeurs brutes					
Terrains	34 050	394	(17)	9 871	44 297
Constructions	292 136	7 288	(1 321)	11 480	309 583
Installations techniques, outillages et matériels industriels	592 565	24 502	(13 337)	17 292	621 022
Autres	41 723	3 713	(4 384)	4 259	45 312
Immobilisations en cours	35 379	27 055	(696)	(37 876)	23 862
	995 853	62 952	(19 756)	5 027	1 044 076
Amortissements					
Terrains	6 124	466	(16)	(19)	6 555
Constructions	173 986	13 761	(1 276)	5 338	191 810
Installations techniques, outillages et matériels industriels	403 481	39 138	(11 380)	(1 611)	429 628
Autres	30 304	4 947	(2 771)	912	33 393
Immobilisations en cours	89	0	(89)	0	0
	613 984	58 313	(15 531)	4 620	661 386
Pertes de valeur					
Constructions		1 772			1 772
Installations techniques, outillages et matériels industriels	641	1 880	(174)		2 347
	641	3 652	(174)	0	4 119
Valeurs nettes					
Terrains	27 926				37 742
Constructions	118 150				116 001
Installations techniques, outillages et matériels industriels	188 444				189 047
Autres	11 419				11 919
Immobilisations en cours	35 290				23 862
	381 228				378 571

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2010
Valeurs brutes					
Terrains	44 297	3 718	(1 172)	6 130	52 974
Constructions	309 583	5 489	(1 698)	63 389	376 763
Installations techniques, outillages et matériels industriels	621 022	24 838	(27 811)	115 352	733 401
Autres	45 312	3 231	(3 781)	11 620	56 382
Immobilisations en cours	23 862	53 112	(295)	(18 072)	58 608
	1 044 076	90 388	(34 756)	178 419	1 278 127
Amortissements					
Terrains	6 555	545	(666)	2 875	9 308
Constructions	191 810	13 919	(954)	24 209	228 984
Installations techniques, outillages et matériels industriels	429 628	42 170	(21 907)	55 380	505 271
Autres	33 393	4 529	(2 579)	8 207	43 550
Immobilisations en cours	0				0
	661 386	61 163	(26 106)	90 671	787 113
Pertes de valeur					
Terrains			(20)	480	460
Constructions	1 772		(518)	3 376	4 631
Installations techniques, outillages et matériels industriels	2 347		(550)	9 723	11 520
Autres				191	191
Immobilisations en cours		452	(125)	3 333	3 660
	4 119	452	(1 212)	17 103	20 462
Valeurs nettes					
Terrains	37 742				43 205
Constructions	116 001				143 148
Installations techniques, outillages et matériels industriels	189 047				216 610
Autres	11 919				12 641
Immobilisations en cours	23 862				54 948
	378 571				470 552

(1) dont La Corbeille (entrée de périmètre) pour 62 861 k€ en valeurs brutes et 39 537 k€ en amortissements, dont les écarts de conversion pour - 19 347 k€ en valeurs brutes et 9 489 k€ en amortissements, dont Gélagri (sortie de périmètre) pour - 37 410 k€ en valeurs brutes et + 23 568 k€ en amortissements, Le reste correspond principalement aux transferts de poste à poste.

(2) dont le groupe France Champignon (entrée de périmètre) pour 151 871 k€ en valeurs brutes et 95 488 k€ en amortissements et pertes de valeurs, dont les écarts de conversion pour 47 370 k€ en valeurs brutes et - 22 325 k€ en amortissements, dont la sortie de périmètre de La corbeille SA pour - 8 387 k€ en valeurs brutes et + 2 109 k€ en amortissements, dont la sortie de périmètre de La corbeille Picolo pour - 12 731 k€ en valeurs brutes et + 7 539 k€ en amortissements, Le reste correspond principalement aux transferts de poste à poste.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit bail s'élevaient en valeurs brutes et nettes respectivement à 59,3 et 13,8 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 57,8 et 12,7 millions d'euros au 30 juin 2009.

Note 16. Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

► AU 30/06/2009

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	12 051	12 051	3 140	1 160	7 750	
Titres de participation	250	250	250			
Instruments financiers dérivés actifs	8 910	8 910		1 160	7 750	
Autres immobilisations financières	2 890	2 890	2 890			
Autres actifs non courants	780	780	780			
Autres créances non courantes	780	780	780			
Charges constatées d'avance	0	0				
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	320 547	320 547	320 547			
Autres actifs courants	5 627	5 627	379			5 248
Prêts et créances rattachés non consolidés	370	370	370			
Charges constatées d'avance	5 248	5 248				5 248
Autres actifs	9	9	9			
Instruments financiers dérivés actifs	5 344	5 344		1 395	3 949	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 676	62 676	62 676			

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Passif non courant						
Dettes financières	462 134	467 282	447 866	5 934	8 334	
Dette financière hors dérivés	437 644	442 792	447 866		(10 222)	
Instruments financiers dérivés passifs	24 490	24 490		5 934	18 556	
Autres passifs non courants	5 534	5 534	776			4 759
Subventions d'investissements	4 759	4 759				4 759
Dettes diverses	776	776	776			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	445 177	445 177	445 177			
Dettes financières courantes	127 387	130 444	113 163	4 307	9 917	
Dette financière hors dérivés	106 415	109 473	113 163		(6 747)	
Instruments financiers dérivés passifs courants	20 971	20 971		4 307	16 664	
Autres passifs courants	2 842					2 842
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	2 842					2 842

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

► AU 30/06/2010

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les inst. Financiers
			Prêts & Créances	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	14 018	14 018	4 418	15	9 585	
Titres de participation	371	371	371			
Instruments financiers dérivés actifs	9 601	9 601		15	9 585	
Autres immobilisations financières	4 047	4 047	4 047			
Autres actifs non courants	366	366	366			
Autres créances non courantes	366	366	366			
Charges constatées d'avance	0	0				
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	340 484	340 484	340 484			
Autres actifs courants	5 842	5 842	495			5 346
Prêts et créances rattachés non consolidés	486	486	486			
Charges constatées d'avance	5 346	5 346				5 346
Autres actifs	9	9	9			
Instruments financiers dérivés actifs	7 609	7 609		2 602	5 008	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 702	27 702	27 702			

(en milliers d'euros)	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
Passif non courant						
Dettes financières	455 707	461 723	425 081	9 941	20 685	
Dette financière hors dérivés	433 227	439 243	425 081		8 146	
Instruments financiers dérivés passifs	22 481	22 481		9 941	12 539	
Autres passifs non courants	14 439	14 439	427			14 012
Subventions d'investissements	14 012	14 012				14 012
Dettes diverses	427	427	427			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	473 298	473 298	473 298			
Dettes financières courantes	145 307	146 777	128 703	1 505	15 099	
Dette financière hors dérivés	129 954	131 424	128 703		1 251	
Instruments financiers dérivés passifs courants	15 353	15 353		1 505	13 848	
Autres passifs courants	3 788					3 788
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	3 788					3 788

Note 17. Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/08	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2009
Valeurs brutes ⁽³⁾					
Titres de participation ⁽²⁾	239	25		(7)	256
Instruments financiers dérivés actifs	8 135	775			8 910
Autres immobilisations financières	2 443	977	(453)	76	3 045
	10 817	1 777	(453)	69	12 211
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	5				5
Autres immobilisations financières	155				155
	160	0	0	0	160
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	234	25		(7)	251
Instruments financiers dérivés actifs	8 135	775			8 910
Autres immobilisations financières	2 288	977	(453)	76	2 890
	10 657	1 777	(453)	69	12 051

	Au 30/06/2009	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽⁴⁾	Au 30/06/2010
Valeurs brutes					
Titres de participation ⁽²⁾	256	92		1 248	1 596
Instruments financiers dérivés actifs	8 910	690			9 601
Autres immobilisations financières	3 045	1 017	(926)	1 103	4 238
	12 211	1 799	(926)	2 351	15 436
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	5			1 220	1 225
Autres immobilisations financières	155			37	192
	160	0	0	1 258	1 418
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	251	92		28	371
Instruments financiers dérivés actifs	8 910	690			9 601
Autres immobilisations financières	2 890	1 017	(926)	1 065	4 046
	12 051	1 799	(926)	1 093	14 018

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Cette rubrique représente la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe.

(3) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 2.

(4) Les montants en autres correspondent principalement à l'entrée du groupe France Champignon.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 18. Stocks et encours

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2009	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2010
Matières et emballages	121 805	(1 692)	120 113	127 968	(3 595)	124 372
Produits finis	403 695	(13 483)	390 213	408 570	(17 269)	391 302
	525 500	(15 174)	510 326	536 538	(20 864)	515 674

■ DÉTAIL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET ENCOURS :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Matières et emballages		
À l'ouverture de l'exercice	(1 125)	(1 692)
Dotations	(1 011)	(1 025)
Reprises	333	894
Écarts de conversion et autres	112	(1 773)*
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(1 692)	(3 595)
Produits finis		
À l'ouverture de l'exercice	(10 307)	(13 483)
Dotations	(5 176)	(4 390)
Reprises	1 224	3 433
Écarts de conversion et autres	777	(2 829)*
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(13 483)	(17 269)

* Au 30/06/2010, la ligne écarts de conversion et autres comprend principalement l'entrée du groupe France Champignon.

Note 19. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2009	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2010
Clients	222 813	(9 987)	212 827	252 398	(10 653)	241 745
Créances fiscales et sociales	39 705	0	39 705	49 858	0	49 858
Autres créances	68 684	(668)	68 015	49 455	(574)	48 882
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	331 202	(10 655)	320 547	351 711	(11 227)	340 484

▮ VARIATION DES PERTES DE VALEURS SUR CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Clients		
À l'ouverture de l'exercice	(4 599)	(9 987)
Dotations	(8 212)	(4 678)
Reprises	3 130	6 562
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	(305)	(2 550)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(9 987)	(10 653)
Autres créances		
À l'ouverture de l'exercice	(2 086)	(668)
Dotations	(149)	(154)
Reprises	1 543	305
Écarts de conversion et autres ⁽²⁾	24	(57)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(668)	(574)

(1) Au 30/06/2009 : dont 1 154 k€ La Corbeille en entrée de périmètre. Le reste correspond aux écarts de conversion.

Au 30/06/2010 : dont - 1 998 k€ dus à l'entrée du groupe France Champignon. Le reste correspond aux écarts de conversion.

(2) Au 30/06/2010 : dont - 49 k€ dus à l'entrée du groupe France Champignon. Le reste correspond aux écarts de conversion.

▮ ÉCHÉANCIERS DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Non échues	156 762	197 368
Échues		
• moins de 30 jours	36 763	32 440
• entre 30 et 90 jours	16 672	9 268
• plus de 90 jours	2 629	2 669
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	212 827	241 745

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 20. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE

En 2010, le groupe a réaménagé des financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada et Russie). La restructuration de ces financements intra-groupe en CAD et RUB a fait l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais de *cross currency swaps*.

Ces *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type « *cash flow hedge* » ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

DÉRIVÉS DE TAUX

Couvertures de juste valeur

Le groupe a émis trois emprunts obligataires à taux fixe, swappés à taux variable dès l'émission. Ces swaps répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39. La dette sous jacente et les swaps sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

Couvertures de flux de trésorerie

Par ailleurs, en juillet 2007 et avril 2009, le groupe a émis des OBSAAR de respectivement 150 millions d'euros et 140 millions d'euros, toutes deux à taux variable. Ces dettes ont ensuite été partiellement couvertes par des options ou des instruments à terme fermes. Dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en Capitaux Propres.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'emprunts obligataires swappés à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêts en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou caps, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt. Toutefois, s'agissant de couverture de dette swappée à l'origine, aucun de ces dérivés n'est éligible à la comptabilité de couverture de flux futurs au sens de la norme IAS 39. Ils ont donc été classés en instruments détenus à des fins de transaction et leurs variations de juste valeur passent en résultat de l'année.

DÉRIVÉS DE CHANGE

Couvertures de juste valeur

Le groupe a émis en 2000 un emprunt obligataire d'un nominal de 150 millions de dollars US (60 millions de dollars US de capital restant dus au 30 juin 2010). De ce fait, le groupe est exposé au risque de variation de valeur de cette dette en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. Des instruments dérivés, change à terme et *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens IAS 39, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de 100 % du nominal résiduel.

Couvertures de flux de trésorerie

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euros. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollars américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

Par ailleurs, le *cross currency swap* mis en place en couverture de la dette obligataire de 150 millions de dollars US a été négocié par anticipation par rapport à la date d'émission de la dette. Il avait au jour de l'émission une juste valeur de - 4,4 millions d'euros. S'agissant d'une couverture de flux futurs, cette somme a été initialement enregistrée en capitaux propres. Elle passe ensuite progressivement en résultat à chaque amortissement de l'emprunt. Ainsi, à l'instar de l'année dernière, 876 milliers d'euros ont été passés en charge en juin.

1

2

3

4

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Certains des dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS AU 30/06/2009

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie	250 000	583	4 182	583	4 182
Couvertures de Juste Valeur (swaps)	163 676	9 700	-	9 700	-
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	200 000	451	5 062	451	5 062
<i>dont instruments fermes : Basis swaps</i>	200 000	-	837	-	837
<i>dont instruments conditionnels : Caps</i>	275 000	451	-	451	-
<i>dont instruments conditionnels : Floors</i>	(275 000)	-	4 226	-	4 226
Dont Courant				2 401	5 062
Dont Non courant				8 333	4 182
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	196 868	1 973	6 059	1 973	6 059
<i>dont instruments à terme</i>	187 003	1 818	6 029	1 818	6 029
<i>dont instruments optionnels</i>	9 865	155	30	155	30
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	63 676	-	27 782	-	27 782
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	90 095	1 548	2 375	1 548	2 375
<i>dont instruments à terme</i>	85 372	1 541	2 147	1 541	2 147
<i>dont instruments optionnels</i>	4 723	7	228	7	228
Dont Courant				2 943	15 908
Dont Non courant				577	20 308
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant		5 344	20 971	5 344	20 971
Dont Non courant		8 910	24 490	8 910	24 490

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

INSTRUMENTS DÉRIVÉS AU 30/06/2010

(en milliers d'euros)	Valeur de marché			Valeur comptable	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de flux de trésorerie	384 732	15	9 065	15	9 065
Couvertures de juste valeur (swaps)	199 637	11 371	122	11 371	122
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	98 610	42	5 345	42	5 345
<i>dont instruments fermes : Basis swaps</i>	75 000	-	1 167	-	1 167
<i>dont instruments conditionnels : Caps</i>	150 000	42	-	42	-
<i>dont instruments conditionnels : Floors</i>	(126 390)	-	4 178	-	4 178
Dont courant				2 041	5 468
Dont non courant				9 388	9 065
Dérivés de change (B)					
Couvertures de flux de trésorerie	123 311	2 602	2 381	2 602	2 381
<i>dont instruments à terme</i>	109 396	2 600	2 307	2 600	2 307
<i>dont instruments optionnels</i>	13 914	1	74	1	74
Couvertures de Juste Valeur (instruments fermes)	177 216	528	18 802	528	18 802
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	85 088	2 314	2 230	2 314	2 230
<i>dont instruments à terme</i>	74 947	2 307	1 427	2 307	1 427
<i>dont instruments optionnels</i>	10 142	7	803	7	803
Dont courant				5 569	9 885
Dont non courant				213	13 415
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont courant		7 609	15 353	7 609	15 353
Dont non courant		9 601	22 481	9 601	22 481

POSITION NETTE DE CHANGE DU GROUPE À MOINS D'UN AN* (HORS EXPOSITION PATRIMONIALE)

(en milliers d'euros)	30/06/2009				
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	Autres
Position nette avant couverture	6 502	45 030	(27 650)	(11 222)	(19 934)
Position nette après couverture	(665)	5 327	0	216	(1 781)

(en milliers d'euros)	30/06/2010				
	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	Autres
Position nette avant couverture	25 566	(29 092)	(11 907)	3 548	12 982
Position nette après couverture	(690)	-	(1 421)	(524)	(604)

* Les positions à plus d'un an sont actuellement couvertes à 100 %.
 - = exposition à la baisse de la devise.
 + = exposition à la hausse de la devise.

Note 21. Endettement net

1. VENTILATION PAR NATURE DE L'ENDETTEMENT NET

1a. Au 30/06/2009

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette obligataire	193 793	0	23 036	86 702	60 869	170 606
OBSAAR (voir 2.)	290 000	0	0	280 778	0	280 778
Locations financements	8 027	913	913	4 101	2 099	8 027
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	28 704	26 224	1 233	1 248	0	28 704
Emprunts et dettes financières diverses	2 880	330	330	2 220	0	2 880
Intérêts courus	4 307	4 307				4 307
Concours bancaires courants	48 758	48 758				48 758
Total endettement brut avant dérivés	576 469	80 532	25 512	375 048	62 967	544 060
Dérivés – Passifs		5 823	15 148	23 258	1 233	45 461
Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés		86 355	40 660	398 306	64 200	589 520
Dérivés – Actifs		1 869	3 475	6 601	2 310	14 255
VMP	0		0	0	0	0
Disponibilités	62 676	62 676	0	0	0	62 676
Total des placements	62 676	64 545	3 475	6 601	2 310	76 930
TOTAL ENDETTEMENT NET		21 810	37 185	391 705	61 890	512 590
Total endettement net avant instruments dérivés		17 856	25 512	375 048	62 967	481 384

1b. Au 30/06/2010

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette Obligataire	163 173	0	25 564	88 786	42 148	156 499
OBSAAR (voir 2.)	290 000	0	0	282 773	0	282 773
Locations financements	9 467	333	333	6 370	2 430	9 467
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	34 724	27 744	589	6 391	0	34 724
Emprunts et dettes financières diverses	4 801	236	236	4 330	0	4 801
Intérêts courus	3 423	3 423				3 423
Concours bancaires courants	71 494	71 494				71 494
Total endettement brut avant dérivés	577 082	103 230	26 721	388 651	44 579	563 181
Dérivés – Passifs		1 862	13 491	19 979	2 502	37 833
Total endettement brut après juste valeur des instruments dérivés		105 092	40 212	408 629	47 080	601 014
Dérivés – Actifs		4 026	3 584	6 667	2 934	17 210
VMP	0		0	0	0	0
Disponibilités	27 702	27 702	0	0	0	27 702
Total des placements	27 702	31 728	3 584	6 667	2 934	44 912
TOTAL ENDETTEMENT NET		73 364	36 629	401 963	44 146	556 102
Total endettement net avant instruments dérivés		75 528	26 721	388 651	44 579	535 479

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

2. VENTILATION DES OBSAAR PAR COMPOSANTE

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
Composante option en capitaux propres *	8 680	8 680
• dont OBSAAR 2007	5 475	5 475
• dont OBSAAR 2009	3 205	3 205
Emprunt et dettes financières	280 778	282 773
• dont OBSAAR 2007	145 353	146 420
• dont OBSAAR 2009	135 425	136 353

* La composante en capitaux propres des OBSAAR se décompose en :

	OBSAAR 2007	OBSAAR 2009
Brut - impact dette	5 475	3 205
Impôts différés	(1 885)	(1 104)
Quote-part de frais d'émissions	(27)	(24)
Net - impact capitaux propres	3 563	2 077

La valeur brute est constituée de :

- OBSAAR 2007 : 750 000 BSAAR à 7,30 euros = 5 475 milliers d'euros.
- OBSAAR 2009 : 699 999 BSAAR à 4,58 euros = 3 205 milliers d'euros.

3. VENTILATION PAR TAUX DES DETTES FINANCIÈRES NETTES AVANT INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
Dettes financières nettes avant instruments dérivés	481 384	535 479
Avant couverture de taux		
• Taux fixe	214 524	208 913
• Taux variable	266 860	326 566
Après couverture de taux		
• Taux fixe	243 918	282 415
• Taux variable	237 466	253 064
<i>Dont Taux variable protégé</i>	<i>275 000</i>	<i>200 000</i>

4. VENTILATION PAR DEVISE DES DETTES FINANCIÈRES NETTES AVANT INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(-) = disponibilités	30/06/2009	30/06/2010
EUR	482 329	321 680
USD	5 199	5 525
CAD	(11 584)	129 817
HUF	(646)	39 883
RUB	0	31 346
Autres	6 086	7 228
TOTAL	481 384	535 479

5. ENDETTEMENT BRUT *

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
À l'ouverture de l'exercice	528 145	589 520
Augmentation	140 350	9 215
Remboursements diminutions	(120 172)	(99 533)
Variations de périmètre	23 264	72 280
Variations de Juste Valeur	19 931	14 549
Écarts de conversion	(1 998)	14 983
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	589 520	601 014

(*) Y compris dérivés.

6. VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS HORS DÉRIVÉS

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dette Obligataire	193 793	178 811	170 606
OBSAAR	290 000	280 778	280 778
Emprunts auprès des établissements de crédit	36 731	36 731	36 731
Emprunts et dettes financières diverses	2 880	2 880	2 880
Intérêts courus	4 307	4 307	4 307
Concours bancaires courants	48 758	48 758	48 758
TOTAL	576 469	552 265	544 060
<i>Dont dette couverte en juste valeur</i>		178 811	172 734
<i>Dont dette couverte en flux de trésorerie</i>		242 085	242 085
Actifs			
VMP	-	-	-
Disponibilités	62 676	62 676	62 676
TOTAL	62 676	62 676	62 676

Pour tous les autres actifs et passifs financiers hors dérivés, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2010		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Dettes			
Dette Obligataire	163 173	163 985	156 499
OBSAAR	290 000	282 773	282 773
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 190	44 190	44 190
Emprunts et dettes financières diverses	4 801	4 801	4 801
Intérêts courus	3 423	3 423	3 423
Concours bancaires courants	71 494	71 494	71 494
TOTAL	577 082	570 667	563 181
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		163 985	156 499
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		273 034	273 034
Actifs			
VMP	-	-	-
Disponibilités	27 702	27 702	27 702
TOTAL	27 702	27 702	27 702

Pour tous les autres actifs et passifs financiers hors dérivés, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

7. ÉCHÉANCIER DE LA DETTE OBLIGATAIRE

Échéance	Notionnel	Devises	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		Total		
			Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	Nominal	Intérêts*	
Émissions publiques		-									
Émissions privées	2012	90 000	USD	30 000	5 118	30 000	2 559	-	-	60 000	7 677
	2016	25 000	EUR	-	1 258	15 000	3 898	10 000	503	25 000	5 659
	2017	75 000	EUR	-	3 113	45 000	10 583	30 000	1 868	75 000	15 563
OBSAAR 2007	2013	150 000	EUR	-	657	150 000	1 359	-	-	150 000	2 016
OBSAAR 2009	2014	140 000	EUR	-	2 034	140 000	5 718	-	-	140 000	7 753

* Montants exprimés dans la devise de l'emprunt et avant couverture de taux ; les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux Euribor du 30 juin 2010

Les émissions sont soumises à des covenants financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (cross default) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Ces covenants sont calculés semestriellement. Au 30/06/2010, le groupe respecte ces covenants.

8. LIQUIDITÉS

Au 30 juin 2010, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéance supérieure à 2 ans.

Le montant de ces lignes bancaires confirmées s'élève à 220 millions d'euros (187 millions d'euros au 30 juin 2009), utilisées à hauteur de 27 millions au 30 juin 2010 (25 millions au 30 juin 2009).

OBSAAR

En 2007 et en 2009, le groupe a procédé à des émissions d'OBSAAR. Les tableaux ci-après reprennent en comparatif les principales caractéristiques de ces opérations.

► PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES OBSAAR :

	OBSAAR 2007	OBSAAR 2009
Montant total de l'émission	150 000 000 euros	139 999 800 euros
Maturité de l'emprunt	6 ans 24 juillet 2013	5 ans amortissable 6 avril 2014
Coupon	Euribor 3 mois - 0,3350 %	Euribor 3 mois + 0,686 %
Covenants	Néant	Dettes long terme/ (Capitaux Permanents) ≤ 60 % Actifs courant consolidés/Passifs courant consolidés ≥ 1,1
Cotation des obligations	Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris. Cotation séparée des BSAAR. Code ISIN	
	FR0010490904	FR0010734483

► PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BSAAR :

	BSAAR 2007	BSAAR 2009
Nombre total de BSAAR	750 000	699 999
Prix d'exercice	113,75 euros	80 euros
Durée	7 ans	7 ans
Période d'exercice	Du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014	Du 7 avril 2011 au 8 avril 2016
Cotation des BSAAR	Sur Euronext Code ISIN FR 0010490912 depuis le 27 mars 2009	Sur Euronext Code ISIN FR 0010734509 à compter du 8 octobre 2010

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 22. Engagements envers le personnel

1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 23 441 milliers d'euros au 30 juin 2010, contre 23 246 milliers d'euros au 30 juin 2009.

2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le groupe a, par ailleurs, principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetés.

Le Groupe Bonduelle a décidé de reconnaître les gains/pertes actuarielles en contrepartie des capitaux propres selon l'option IAS 19 du SORIE (*Statement of Recognized Income and Expense*).

La description des plans se trouve en note 2.K.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Compte de résultat : Charge de Retraite		
Coût des services rendus dans l'année	829	844
Effet de l'actualisation	846	898
Rendement attendu des actifs du régime	(576)	(599)
Rendement attendu des droits à remboursement	0	0
Amortissement du coût des services passés	46	0
(Gains)/ Pertes liés à la réduction du régime	74	(415)
(Gains)/ Pertes liés à la liquidation du régime	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE	1 219	728

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Variation de la valeur actualisée de l'obligation		
Valeur actualisée de l'obligation DBO au 1^{er} juillet	17 195	18 194
Coût des services rendus dans l'année	829	844
Effet de l'actualisation	846	898
Cotisations employés	38	40
Modifications du régime	46	0
Réduction du régime	(249)	(415)
Liquidation du régime	0	0
Regroupement d'activités	927	3 682
Cession d'activités	0	0
Prestations versées	(1 684)	(1 671)
(Gains)/ Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience	(522)	1 198
(Gains)/ Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses	769	709
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO AU 30 JUIN	18 194	23 478

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Variation de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} juillet	12 328	12 659
Rendement attendu des actifs du régime	576	599
Cotisations employeur	905	311
Cotisations employés	38	40
Liquidation du régime	(323)	
Regroupement d'activités	0	
Cession d'activités	0	
Prestations versées	(903)	(985)
Gains/ (Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience	38	443
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN	12 659	13 066

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Réconciliation du montant reconnu au bilan		
Situation financière nette : surplus/ (déficit)	(5 534)	(10 411)
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
Effet de la limitation des surplus (asset ceiling IAS 19 § 58)	(28)	(28)
(Provision) au 30 juin	(5 562)	(10 439)
ACTIF NET AU 30 JUIN	0	0

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Écarts actuariels		
(Gains)/ Pertes actuariels générés au 1^{er} juillet	1 433	1 642
(Gains)/ Pertes actuariels générés entre le 1 ^{er} juillet et le 30 juin	209	1 464

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice		
(Passif) Actif net d'ouverture	(4 894)	(5 562)
(Charge) Produit de retraite	(1 219)	(727)
Prestations payées par l'employeur	781	686
Cotisations payées par l'employeur	905	311
Regroupement/ Cession d'activités	(927)	(3 682)
Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres	(209)	(1 464)
(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE	(5 562)	(10 439)

(en milliers d'euros)	2008/2009	2009/2010
Hypothèses actuarielles en fin d'exercice		
Taux d'actualisation	5,25 %	4,50 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,50 %	4,00 %
Taux d'évolution des salaires	3,00 %	3,00 %

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements IDR, adossés sur l'actif général.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 23. Plans d'options sur actions

La Gérance de BSCA peut octroyer à certains dirigeants et cadres du groupe des options d'achat d'actions de la société Bonduelle.

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11
Date d'assemblée	09/06/2005	09/05/2006	09/06/2005
Date du Conseil de Gérance	09/06/2005	09/05/2006	04/05/2007
Nombre initial d'actions attribuées	23 250	45 000	9 226
<ul style="list-style-type: none">Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe BONDUELLE représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de BONDUELLE SCA	3 610	7 200	
<ul style="list-style-type: none">Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif	9 050	31 800	1 000
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(7 880)	(2 400)	(700)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	15 370	42 600	8 526
Point de départ d'exercice des options	09/06/2009	09/05/2010	05/05/2011
Date d'expiration	09/06/2010	09/05/2011	04/05/2012
Prix de souscription	61,50	62,52	83,3
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2010	15 370	6 700	0

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'assemblée	06/12/2007	06/12/2007	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	16/04/2008	25/05/2009	24/06/2010
Nombre initial d'actions attribuées	43 500	74 050	49 450
<ul style="list-style-type: none">Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe BONDUELLE représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de BONDUELLE SCA	4 600	9 400	8 500
<ul style="list-style-type: none">Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif	16 700	34 500	20 750
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(2 100)	(1 800)	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	41 400	72 250	49 450
Point de départ d'exercice des options	17/04/2012	26/05/2013	25/06/2014
Date d'expiration	16/04/2013	25/05/2014	24/06/2016
Prix de souscription	72,00	57,08	76,44
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2010	0	0	0

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice.

VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS

Comme indiqué en partie P de la note 2, les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les options attribuées en 2009 et 2010 ont été valorisées sur la base des hypothèses suivantes :

	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Taux d'intérêt sans risque	2,74 %	1,71 %
Durée de vie estimée	4 ans	4 ans
Volatilité estimée	21,41 %	22,11 %
Taux de dividendes attendus	1,85 %	2,02 %

La volatilité anticipée est estimée selon l'approche historique. Celle-ci consiste à déterminer l'écart type des rentabilités journalières de l'action sur la période précédant la date d'attribution des stocks options égale à la durée de vie de ces dernières, soit une période de 6 ans.

La charge IFRS2 de la période s'élève à 385 milliers d'euros nette d'impôt.

Note 24. Autres provisions

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autre ⁽¹⁾	Au 30/06/2010
Risques commerciaux	2 928	1 342	(1 200)	(186)	244	3 128
Risques fiscaux ⁽²⁾	3 306	1 494	(370)	(383)	714	4 761
Risques sociaux	6 873	1 594	(442)	(855)	135	7 305
Restructurations	7 253	179	(4 445)	(538)	9 963	12 412
Autres risques ⁽³⁾	7 220	3 187	(3 687)	(2 054)	3 668	8 334
	27 580	7 796	(10 144)	(4 016)	14 724	35 940

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	Au 30/06/2010
Risques commerciaux	149	2 978	3 127
Risques fiscaux ⁽²⁾	192	4 569	4 761
Risques sociaux	666	6 640	7 305
Restructurations	700	11 712	12 412
Autres risques ⁽³⁾	249	8 084	8 334
	1 956	33 984	35 940

(1) Le montant en autres correspond principalement à l'entrée du groupe France Champignon pour 14 649 milliers d'euros. Le reste comprend les écarts de conversion et les transferts de poste à poste.

(2) Les provisions pour risques fiscaux correspondent à des contrôles fiscaux en cours provisionnés compte tenu de l'analyse des dossiers par le groupe.

(3) Les provisions pour autres risques sont constituées pour couvrir essentiellement des risques et des charges à caractère industriel.

Note 25. Fournisseurs et autres crédateurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Dettes fournisseurs	319 111	310 670
Dettes sur acquisitions d'actifs	21 730	32 451
Dettes fiscales et sociales	83 280	102 678
Autres dettes	21 055	27 499
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	445 177	473 298

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 26. Honoraires des commissaires aux comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux commissaires aux comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour commissaires aux comptes :

Mazars

Représenté par Mme Cécile Fontaine,
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Suppléant :

M. Denis Grison,
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Deloitte & Associés

Représenté par M. Jean-Yves Morisset,
67 rue de Luxembourg – 59777 Euralille

Suppléant :

BEAS,
7/9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 décembre 2006, leur mandat se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des commissaires aux comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2008/2009 et 2009/2010.

(en milliers d'euros)	Mazars				Deloitte & Associés				Total	
	2008/2009		2009/2010		2008/2009		2009/2010		2008/2009	2009/2010
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
• Émetteur	24	2 %	22	2 %	5	1 %	11	2 %	29	33
• Filiales intégrées globalement	965	86 %	857	92 %	569	90 %	617	98 %	1 534	1 474
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes										
• Émetteur										
• Filiales intégrées globalement	79	7 %			56	9 %			135	
Sous-total	1 069	95 %	879	95 %	630	100 %	628	99 %	1 699	1 507
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
• Juridique, fiscal, social	57	5 %	49	5 %			5	0,8 %	57	54
• Autres										
Sous-total	57	5 %	49	5 %			5	0,8 %	57	54
TOTAL DES HONORAIRES	1 126	100 %	928	100 %	630	100 %	633	100 %	1 756	1 561

Note 27. Engagements conditionnels et éventualités

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	11 787	25 416
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus (nets des utilisations)		1 320

La variation des engagements correspondent à la couverture de nos activités courantes.

LOCATIONS SIMPLES

(en milliers d'euros)	30/06/2010	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2014	30/06/2015 et après
Engagements donnés en matière de location simple	5 667	5 313	1 925	1 367	1 077	1 010

ENVIRONNEMENT

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en états des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : en l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés. Bonduelle respecte le quota d'émission de 355 115 teqCO₂ qui lui a été attribué

pour la période 2008-2012. Pour l'année 2009, le volume des émissions soumises à quotas s'est élevé à 43 473 teqCO₂, selon la comptabilité du système européen.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF représente 331 696 heures pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe et le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 291 312 heures.

1

2

3

4

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 28. Transactions avec les parties liées

FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 30.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions avec les sociétés associées (MEE) : Huerta Gama, La Corbeille Rijke Oogst sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence Gelagri, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2010
Bilan	
Clients	5 153
Fournisseurs	1 623
Compte de résultat	
Vente	33 041
Achats	(13 364)

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît BONDUELLE SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. le Comité Exécutif, constitué de 10 membres.

Le compte courant débiteur avec Pierre et Benoît BONDUELLE SAS s'élève à 3 622 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages à court terme

- La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des statuts de la société, au titre de laquelle, il a été versé la somme de 666,3 milliers d'euros pour l'exercice 2009/2010.
- De leur côté, les membres du Conseil de Surveillance ont perçu, au titre de l'exercice 2009/2010, des jetons de présence pour la somme de 29,4 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale.

- Rémunérations brutes versées au Comité Exécutif

La rémunération des dirigeants est fixée par le Comité des Rémunérations.

La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe en matière de progression du chiffre d'affaires, du résultat net part du groupe et de la rentabilité des capitaux employés.

	2008/2009	2009/2010
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du Comité Exécutif	3 062 453 €	3 455 354 €

Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2009/2010, ils représentent une somme de 359 milliers d'euros pour les membres du Comité Exécutif.

Autres avantages à long terme : Néant

Indemnités de fin de contrat de travail : Néant

Paiements en actions

a) Plans d'options attribuées antérieurement

Les options d'achat attribuées aux membres du Comité Exécutif au titre des plans de stock-options antérieurs sont décrits en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions d'options sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

c) Levées d'options de l'ensemble des membres du Comité Exécutif

Dans le cadre des plans n° 9 du 09/06/2005 et n° 10 du 09/05/2006, 15 450 options d'achat ont été levées au cours de l'exercice 2009/2010.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisitions ni de cessions par la société de ses propres actions en vue d'une cession à ses salariés par la société.

Nous sommes en conformité avec les recommandations de l'AFEP-MEDEF relativement aux rémunérations.

Note 29. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 30. Liste des sociétés du groupe

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

	% d'intérêts 30/06/2009	% contrôle 30/06/2010	% d'intérêts 30/06/2010
1. Par intégration globale			
France			
Bonduelle SCA			
Bonduelle SA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Conserve International SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Surgelé International SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Development SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Food Service SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Sud Europe SNC	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Frais Traiteur SAS	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Frais France SA	100 %	100 %	100 %
Revoisson SCI	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Traiteur International SAS	100 %	100 %	100 %
Sud Ouest Alliance - SOLEAL SAS ⁽¹⁾	36,95 %	100 %	36,95 %
SA Champiloire		100 %	100 %
SCA Champignonnières de Dampierre		65 %	64,92 %
SCA Cultures France Champignon		100 %	100 %
SAS Champignonnières des Roches		100 %	100 %
SCA Champignonnières de l'Est		100 %	100 %
SAS Champignonnières de la Vienne		100 %	100 %
SCA Champignonnières de Rou Marson		100 %	100 %
SCA Champignonnières de Villaines		100 %	100 %
SCA Culture de la Vienne		100 %	100 %
SAS Champiland		100 %	100 %
SAS des Champignonnières Ganot		100 %	100 %
SAS Euromycel		100 %	100 %
Société France Champignon		56 %	55,58 %
GIE Champifor		100 %	89,57 %
SCA des Hureaux		65 %	65 %
Étranger			
Bonduelle Österreich, Autriche	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Great-Britain, Angleterre	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Northern Europe, Belgique	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nordic, Danemark	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Iberica SAU, Espagne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Italia, Italie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Central Europe, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Nederland, Pays-Bas	100 %	100 %	100 %

(1) Voir note 1

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés annuels

	% d'intérêts 30/06/2009	% contrôle 30/06/2010	% d'intérêts 30/06/2010
Bonduelle Polska, Pologne	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ceska Republika, République tchèque	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Portugal, Portugal	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Incorporated, USA	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Primeurop Argentina, Argentine	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Kuban, Russie	95 %	95 %	95 %
Bonduelle Deutschland Gmbh, Allemagne	100 %	100 %	100 %
BDV Hungary Trading, Hongrie	100 %	100 %	100 %
Fresco Italia, Italie	55 %	55 %	55 %
Bonduelle Investment Company, Pays-Bas, liquidée	100 %	100 %	100 %
OP OASI, Italie	63,21 %	75 %	63,21 %
B.F.P. GmbH, Allemagne	100 %	100 %	100 %
Agricola lombarda, Italie	100 %	100 %	100 %
BF Agricola 4G, Espagne	100 %	100 %	100 %
Naturalmente societa agricola arl, Italie	66,30 %	69 %	66,30 %
Bonduelle Canada Inc, Canada	100 %	100 %	100 %
Bonduelle Ontario Inc, Canada	100 %	100 %	100 %
Terricole Inc, Canada	100 %	100 %	100 %
La Corbeille Groep, Belgique	100 %	100 %	100 %
La Corbeille SA, Belgique, cédée	100 %		
La Corbeille Industrie (fusionnée dans la société Bonduelle Northern Europe)	100 %		
La Corbeille Conserven Pico, Belgique, cédée	100 %		
France Champignon GMBH, Allemagne		100 %	100 %
Royal Champignon SA, Espagne		100 %	100 %
Interabra Trading BV, Pays-Bas		100 %	100 %
InterChamp Company Ltd, Pologne		100 %	100 %
Maiak Khudiaky Cherkassy Oblast, Ukraine		100 %	100 %
2. Par mise en équivalence			
France			
Gelagri France ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %
Gelagri Bretagne ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %
Étranger			
Huerta Gama S.C., Espagne	20 %	20 %	20 %
Gelagri Ibérica, Espagne ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %
Gelagri Industrial, Espagne ⁽¹⁾	35,50 %	35,50 %	35,50 %
La Corbeille Rijke Oogst ⁽¹⁾ , cédée	75,80 %		

(1) Voir note 1

2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, qui décrit les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées au titre de l'exercice 2009/2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2-A, 2-J et 11-3 de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de valorisation des goodwill, des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et des impôts différés, approches qui impliquent des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- les notes 2-L et 24 de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbations de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille, le 25 octobre 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Mazars

Cécile Fontaine



3 Comptes sociaux

3.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2009 12 mois	30/06/2010 12 mois
Chiffre d'affaires HT		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Autres produits d'exploitation	1	1
Produits d'exploitation	1	1
Autres achats et charges externes	1 770	985
Impôts et taxes	35	21
Dotations aux provisions pour risques et charges		278
Autres charges	29	29
Charges d'exploitation	1 835	1 314
Résultat d'exploitation	(1 834)	(1 312)
Perte transférée		
Produits financiers de participations	10 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR	5 749	2 827
Reprises sur provisions et transferts de charges	159	4 821
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	15 909	7 648
Dotations aux provisions sur actifs financiers	4 673	
Intérêts et charges assimilés	846	142
Charges d'intérêts relatifs aux OBSAAR	5 749	2 826
Charges financières	11 268	2 968
Résultat financier	4 641	4 680
	Note 9	
Résultat courant	2 807	3 367
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	76	1 164
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	76	1 164
	Note 10	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	80	166
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	80	166
	Note 11	
Résultat exceptionnel	(4)	998
Impôts sur les bénéfices	(3 717)	(219)
	Note 13	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 521	4 585

3. COMPTES SOCIAUX

Bilan

3.2 Bilan

Actif

(en milliers d'euros)		30/06/2009	30/06/2010		
		Net	Brut	Amortissements & provisions	Net
Immobilisations corporelles	Note 2	12	21	10	12
Terrains		12	12		12
Constructions			10	10	
Immobilisations financières	Note 3	640 047	633 443		633 443
Participations		333 762	333 762		333 762
Créances rattachées à des participations	Note 4	291 172	290 605		290 605
Autres titres immobilisés		15 113	9 077		9 077
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		640 058	633 465	10	633 455
Créances		4 515	1 140		1 140
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	Note 4	4 515	1 140		1 140
Valeurs mobilières	Note 5	7 035	6 596		6 596
Disponibilités			674		674
Charges constatées d'avance		26	28		28
Actif circulant		11 576	8 438		8 438
TOTAL DE L'ACTIF		651 634	641 903	10	641 893

Passif

(en milliers d'euros)		30/06/2009	30/06/2010
		Avant répartition	Avant Répartition
Capitaux propres	Note 6	326 770	319 861
Capital social		56 000	56 000
Primes d'émission		22 545	22 545
Réserves			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 600	5 600
Réserves réglementées			
Autres réserves		50 353	50 353
Report à nouveau		184 804	179 832
Résultat de l'exercice		6 521	4 585
Provisions pour risques et charges	Note 7	18 959	19 062
Dettes		305 905	302 970
Emprunts Obligataires convertibles	Note 8	290 000	290 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8	42	1
Emprunts, dettes financières divers	Note 8	1 015	527
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	155	89
Dettes fiscales et sociales	Note 8	0	17
Autres dettes	Note 8	14 693	12 337
TOTAL DU PASSIF		651 634	641 893

3.3 Tableau de flux de trésorerie

en milliers d' euros	30/06/09 12 mois	30/06/10 12 mois
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	6 521	4 585
Dotations aux amortissements		278
Dotations / Reprises provisions pour risques et charges		(4 821)
Dotations / Reprises provisions immobilisations financières	4 673	(175)
Dotations / Reprises aux provisions pour Impôt	6 314	
Marge brute d'autofinancement	17 508	(134)
Plus-values sur cession d'actif		
Capacité d'autofinancement	17 508	(134)
Variation sur clients et autres créances	(135 241)	3 375
Variation des provisions pour risques et charges		(2 405)
Variation sur fournisseurs et autres dettes	(13)	(489)
Variation des intérêts courus sur emprunts		
Variation du BFR	(135 254)	481
Flux de trésorerie d'exploitation	(117 747)	347
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations financières	(9 031)	(14 034)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		23 400
Cessions ou remboursements des immobilisations financières	6 031	
Flux de trésorerie sur opérations d'investissements	(3 000)	9 366
Opérations de financement		
Dividendes	(11 779)	(11 493)
Dividendes à verser		
Augmentation de capitaux propres		
Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires)	132 526	
Remboursements d'emprunts		
Flux de trésorerie sur opérations de financement	120 747	(11 493)
VARIATION DE TRÉSORERIE	0	(1 779)
Trésorerie à la clôture	9 049	7 270
Trésorerie à l'ouverture	9 049	9 049
VARIATION DE TRÉSORERIE		(1 779)

1

2

3

4

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

3.4 Annexe aux comptes sociaux annuels

Sommaire

Note 1	Activité de la société	99
Note 2	Immobilisations corporelles	101
Note 3	Immobilisations financières	101
Note 4	État des créances	102
Note 5	Valeurs mobilières de placement	103
Note 6	Capitaux propres	104
Note 7	Provisions pour risques et charges	104
Note 8	Dettes	105
Note 9	Résultat financier	105
Note 10	Produits exceptionnels	106
Note 11	Charges exceptionnelles	106
Note 12	Informations concernant les entreprises liées et les participations	107
Note 13	Ventilation de l'impôt	107
Note 14	Intégration fiscale	108
Note 15	Situation fiscale latente	108
Note 16	Rémunérations des dirigeants	109
Note 17	Engagements hors bilan	113
Note 18	Information sur les plans de stock options	113

1

2

3

4

Note 1 Activité de la société

La société Bonduelle est une société financière à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

1.1 FAITS MARQUANTS

Actions Propres : Cf. notes 3 et 10.

Cession de 130 618 actions propres à Bonduelle SA dans le cadre d'une croissance externe (acquisition du groupe France Champignon).

1.2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux dispositions de la législation française.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 CHANGEMENT DE MÉTHODES

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire ; les durées d'utilisation couramment retenues sont de 10 ans pour les constructions.

1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participations

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

Actions propres

Il est appliqué le règlement 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Sont ainsi classées en immobilisations financières les actions propres détenues dans le cadre de contrats de liquidité ou détenues en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achat sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

Actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre de la croissance externe

Les actions détenues dans le cadre de contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe sont comptabilisées à leur prix d'achat.

À la clôture de l'exercice une dépréciation est comptabilisée si le cours de bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres ainsi que de celles affectées à des plans de *stock options* dont la levée est non probable.

1.6 CRÉANCES

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

1.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2000.06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

1.8 CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

1.9 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Actions propres affectées aux plans de stock-options

Les actions propres sont comptabilisées :

- à leur prix d'achat si elles sont acquises pour être affectées directement à la couverture des plans d'options d'achat ;
- à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance, à la couverture des plans d'options, si ces actions avaient été acquises précédemment ou prélevées sur les actions propres inscrites dans les titres immobilisés.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires au regard du cours moyen de bourse du dernier mois.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. Le montant global de cette charge future, est étalé linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est comptabilisée dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Les actions propres affectées à des plans de *stock options* dont l'exercice par les salariés est improbable font l'objet d'une dépréciation si le cours de bourse moyen du dernier mois à la clôture est inférieur au cours moyen de l'ensemble des actions propres dont la levée n'est pas probable et des actions non affectées dès l'origine à la couverture d'un plan d'options spécifiques.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement n° 2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Autres valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire.

1.10 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

1. Début juillet 2007, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 150 millions d'euros représenté par 150 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 5 BSAAR détachables, soit un total de 750 000 BSAAR. Depuis le 27 mars 2009, les BSAAR sont cotés sur Euronext Paris.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société portant jouissance courante, au prix de 113,75 euros. Les BSAAR sont exerçables du 23 juillet 2010 au 24 juillet 2014 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Début avril 2009, la société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger 1 BSAAR 2007 contre 1 BSAAR 2009 présentant les mêmes caractéristiques que les BSAAR 2009 visés ci-après.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAAR 2007, 731 967 BSAAR 2007 ont été échangés contre des BSAAR 2009. Restent en circulation 18 033 BSAAR 2007.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2007 restant en circulation soit 18 033 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 18 033 actions ordinaires Bonduelle de 7 euros de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 126 231 euros représentant 0,23 % du capital actuel de la société.

2. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 millions d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations sont cotées sur Euronext Paris. Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société portant jouissance courante, au prix de 80 euros. Les BSAAR sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au total, il y a 1 431 966 BSAAR 2009.

Les BSAAR sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

3. En cas d'exercice de la totalité de ces BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 1 431 966 actions ordinaires Bonduelle de 7 euros de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10 023 762 euros représentant 17,90 % du capital actuel de la société.

Ces deux emprunts obligataires émis pour les besoins de financement de la filiale Bonduelle SA lui ont été reversés dans son intégralité. La créance rattachée aux participations qui en découle est inscrite dans les immobilisations financières.

Les intérêts payés et courus, au titre de l'exercice, sont refacturés à Bonduelle SA soit 2 826 milliers d'euros.

Note 2 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Acquisition ou dotation	Fusion et apport	Cession ou reprise	Au 30/06/2010
Valeurs brutes					
Terrains	12				12
Constructions	9				9
	21				21
Amortissements					
Terrains					
Constructions	9				9
	9				9
Valeurs nettes					
Terrains	12				12
Constructions					
	12				12

Note 3 Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2009	Acquisition	Cession	Remboursement, reclassement et autres	Valeurs brutes au 30/06/2010
Titres de participation	333 762				333 762
Bonduelle SA	333 762				333 762
Autres créances immobilisées	291 172		(79)	(489)	290 605
Créances rattachées à des participations					
Bonduelle SA ⁽¹⁾	291 015			(489)	290 527
Autres	157		(79)		78
Autres immobilisations financières					
Prêts					
Actions propres détenues dans le cadre :					
● d'un contrat de liquidité	292	6 984	(7 050)		227
● de croissance externe	18 583		(9 732)		8 850
	643 809	6 984	(16 861)	(489)	633 444

(1) Emprunt obligataire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SA et remboursable en une seule fois le 24/07/2013.

Emprunt obligataire émis le 06/04/2009, transféré à Bonduelle SA et remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014 (cf. note 8).

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2010	Provisions au 30/06/2009	Dotation	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2010
Titres de participation	333 762				333 762
Autres créances Immobilisées ⁽¹⁾	290 605				290 605
Autres immobilisations financières					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	227	68		68	227
• de croissance externe	8 850	3 694		3 694	8 850
	633 444	3 762		3 762	633 444
Évaluation à la clôture					
Actions propres					9 228

(1) Emprunt obligataire émis le 25/07/2007, transféré à Bonduelle SA et remboursable en une seule fois le 24/07/2013.
Emprunt obligataire émis le 06/04/2009, transféré à Bonduelle SA et remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014 (cf. note 8).

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2010
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	5 240	93 777	95 963		3 054
• de croissance externe	249 397		130 618		118 779
	254 637	93 777	226 581		121 833
Cours moyen des transactions de la période		73,89 €	74,07 €		

Note 4 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Actif circulant			
Autres créances clients			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
Groupe et associés			
<i>Dont produits à recevoir</i>			
État – Impôts et taxes	1 138	1 138	
Divers – Fournisseurs débiteurs	2	2	
Divers – Charges constatées d'avance	28	28	
	1 168	1 168	

Note 5 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	9 049	6 596
Dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	(2 014)	
	7 035	6 596
Évaluation à la clôture :		
Des actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i>	7 722	8 653

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2010
502.1 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> destinés à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.				77 300	77 300
502.2 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> disponibles pour être attribuées aux salariés	136 316		22 070	(77 300)	36 946
NOMBRE TOTAL	136 316		22 070		114 246

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement ⁽¹⁾	Au 30/06/2010
502.1 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> destinés à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.				4 379	4 379
502.2 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> disponibles pour être attribuées aux salariés	9 049		1 498	(5 334)	2 217
MONTANT TOTAL	9 049		1 498	(955)	6 596

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

► DÉPRÉCIATION DES ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Reclassement ⁽¹⁾	Au 30/06/2010
502.1 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> destinés à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés.					
502.2 : actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> disponibles pour être attribuées aux salariés	2 014		1 059	(955)	
MONTANT TOTAL	2 014		1 059	(955)	

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

Note 6 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Affectation Résultat 2008/2009	Variation	Au 30/06/2010
Capital social	56 000			56 000
Prime d'émission	22 545			22 545
Écarts de réévaluation	947			947
Réserve légale	5 600			5 600
Réserves réglementées				
Autres réserves	50 353			50 353
Report à nouveau	184 804	(4 973)		179 832
Résultat de l'exercice				
30/06/2009	6 521	(6 521)		
30/06/2010			4 585	4 585
Dividendes		11 493		
	326 770		4 585	319 861

Les dividendes versés s'élèvent à 11 428 milliers d'euros pour les autres actionnaires et 65 milliers d'euros pour l'Associé commandité.

CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2010, le capital se composait de 8 000 000 actions de 7 euros selon la répartition suivante :

- 3 667 723 actions ordinaires ;
- 4 332 277 actions à droit de vote double.

Les 8 000 000 actions composant le capital de la société représentent 12 096 212 droits de vote.

Note 7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Au 30/06/2010
Provision pour risque sur actions propres détenues dans le cadre de <i>stock options</i> (plan n° 13)		278			278
Provision pour impôt	18 959		175		18 784
	18 959	278	175		19 062

La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

Note 8 Dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2009	30/06/2010		
		Montant brut	À 1 an au plus	Plus de 1 an et 5 ans au plus
Emprunts ⁽¹⁾	291 015	290 527	527	290 000
Concours bancaires	42	1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	155	89	89	
Dettes fiscales et sociales	0	0	0	
Autres dettes	14 693	12 353	12 353	
	305 905	302 970	12 970	290 000

(1) Le 25/07/2007, Bonduelle SCA à émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 150 000 k€ à taux variable sur une durée de 6 ans, remboursable en une seule fois le 24/07/2013.

Le 06/04/2009, Bonduelle SCA à émis un emprunt obligataire (OBSAAR) pour 140 000 k€ à taux variable sur une durée de 5 ans, remboursable par tiers les 06/04/2012, 06/04/2013 et 06/04/2014.

Ces deux emprunts ont été émis pour les besoins de financement de la filiale Bonduelle SA.

Les créances rattachées aux participations qui en découlent sont inscrites dans les immobilisations financières (cf. note 3).

(2) La dette fournisseurs est exigible à moins de 30 jours.

Note 9 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
• Bonduelle SA	10 000	
• Revenus des prêts		
	10 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits d'intérêts relatifs aux OBSAAR ⁽¹⁾	5 749	2 826
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	159	4 821
Autres intérêts et produits assimilés	2	0,4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	15 909	7 648
Charges financières		
Dotations financières amortissements et provisions ⁽²⁾	4 673	
Intérêts et charges assimilées	846	142
Charges d'intérêts relatifs aux OBSAAR	5 749	2 826
	11 268	2 968
RÉSULTAT FINANCIER	4 641	4 680

(1) Intérêts payés et courus refacturés à Bonduelle SA.

(2) Il s'agit essentiellement de la provision pour dépréciation des actions propres.

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

Note 10 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
• Produits des cessions d'immobilisations corporelles		
• Produits des cessions d'immobilisations financières (bonis sur actions propres) ⁽¹⁾	76	1 164
Reprise sur provision pour risques et charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	1 164

(1) Au 30 juin 2010 : Dont résultat de cession des Actions Propres à BSA (1 076 k€).

Note 11 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2009	Au 30/06/2010
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
• Sorties d'actif des immobilisations corporelles		
• Sorties d'actif des immobilisations financières (Malis sur actions propres)	80	166
• Sorties d'actif des titres de participation		
Provisions pour risques et charges		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	80	166
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4)	998

Note 12 Informations concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations		
• valeur brute	333 762	
• valeur nette	333 762	
Créances rattachées à des participations	290 527	
Autres créances		
Autres dettes	12 337	
Dettes d'exploitation	2	
Produits financiers de participation		
Produits financiers	2 827	
Charges financières	142	

Note 13 Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	3 367	998	4 366
IS théorique			
Avoir fiscal			
Total IS théorique			
Effet intégration fiscale			44
Provision pour Impôt			175
Total de l'impôt			219
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			4 585

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

Note 14 Intégration fiscale

La société BSCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

Dénomination	Adresse
Bonduelle SA	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Conserve International	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Surgelé International	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Development SAS	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Frais Traiteur	La Woestyne – 59173 Renescure
Bonduelle Frais France	90, rue André Citroën – 69740 Genas
Bonduelle Traiteur International	67 route de Concarneau BP 27 – 29140 Rosporden
Bonduelle Food Service	Rue Nicolas Appert – 59650 Villeneuve-d'Ascq
SCI Revoisson	38 Rue de l'Avenir – 69740 Genas

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

Les sociétés verseront à la société BSCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La société BSCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010. Par ailleurs, la société BSCA n'a aucun déficit reportable au titre des années antérieures.

RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Le résultat fiscal d'ensemble des sociétés fiscalement intégrées est égal à 34 221 929 euros.

Note 15 Situation fiscale latente

	Base	Montant en IS
Impôt dû (taux 33,33 %)		
Total des accroissements		Néant
Impôt payé d'avance (taux 33,33 %)		
Sur charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Sur charges non déductibles temporairement (à déduire ultérieurement)		
Total des allègements		Néant
Déficits reportables fiscalement		
Crédits d'impôts		
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE		NÉANT

Note 16 Rémunérations des dirigeants

► **TABLEAU 1. SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(en euros)	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Christophe Bonduelle * <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	395 000	483 571
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	110 450	108 205
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	–	–
TOTAL	505 450	591 776

* Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA.

► **TABLEAU 2. RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE L'ÉMETTEUR**

(en euros)	Exercice 2008-09		Exercice 2009-10	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christophe Bonduelle <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>				
Rémunération fixe ⁽¹⁾				
• au titre du contrat de travail	337 000	337 000	184 571	184 571
• au titre du mandat social	50 000	50 000	291 000	291 000
• Rémunération variable ⁽²⁾	0	0	Non applicable	Non applicable
• Rémunération exceptionnelle				
• Jetons de présence				
• Avantages en nature : voiture	8 000	4 470	8 000	4 802
TOTAL	395 000	391 470	483 571	480 373

(1) à noter que l'évolution 2009/2010 intègre la suspension au 31/12/2009 du contrat de travail chez Bonduelle S.A. en application des dispositions du code AFEP/MEDEF. À ce titre, les droits précédemment liés au contrat de travail ont été suspendus à compter du 01/01/2010.

(2) Les éléments variables de rémunération sont déterminés par le Comité des Rémunérations postérieurement à l'émission du présent document et fixés sur base de chiffres d'affaires et de rentabilité.

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

TABLEAU 3. JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataires sociaux (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2008/2009	Montants versés au cours de l'exercice 2009/2010
Damien Bonduelle		
Jetons de présence	1 700	-
Autres rémunérations		
Louis Bonduelle		
Jetons de présence	-	1 700
Autres rémunérations		
Daniel Bracquart		
Jetons de présence	5 700	5 700
Autres rémunérations		
Olivier Cavois		
Jetons de présence	1 500	1 500
Autres rémunérations		
André Crespel		
Jetons de présence	5 700	5 700
Autres rémunérations		
Stanislas Dalle		
Jetons de présence	1 700	1 700
Autres rémunérations		
Isabelle Danjou		
Jetons de présence	1 700	1 700
Autres rémunérations		
Jean Guéguen		
Jetons de présence	5 700	5 700
Autres rémunérations		
Yves Tack		
Jetons de présence	5 700	5 700
Autres rémunérations		
Pierre et Benoît Bonduelle SAS		
Jetons de présence		
Autres rémunérations *	1 279 000	666 300
TOTAL	1 308 400	695 700

* La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société :
« La rémunération statutaire annuelle brute de la Gérance est composée de deux éléments :
• une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
• une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.
Elle est payable par mensualités d'égal montant. »

► **TABLEAU 4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Christophe Bonduelle	N° : 14 Date : 24/06/2010	Achat	108 205	8 500	76,44	06/2014 - 06/2016
TOTAL			108 205	8 500		

► **TABLEAU 5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Christophe Bonduelle	N° : 9 Date : 09/06/2005	3 610	61,50
TOTAL		3 610	

► **TABLEAU 6. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE**

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						
TOTAL						

► **TABLEAU 7. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DEVENUES DISPONIBLES**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			
TOTAL			

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

► TABLEAU 8. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'assemblée	Plans 9 à 14
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
Le mandataire social	
Christophe Bonduelle	
<i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>	<i>Cf. note 23 de l'annexe aux comptes consolidés annuels</i>
Point de départ d'exercice des options	
Date d'expiration	
Prix de souscription ou d'achat	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2009 (date la plus récente)	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

► TABLEAU 9. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.	27 200
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	12 180

► TABLEAU 10.

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Christophe Bonduelle		X	X		X			X
<i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>								
<i>Président Directeur général de Bonduelle SA</i>								
Date de début de mandat ⁽⁴⁾								
Date de fin de mandat ⁽⁴⁾								

(1) Le contrat de travail au titre de Bonduelle SA de M. Christophe Bonduelle a été suspendu au 31/12/2009 conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

(2) Il existe un contrat de retraite art. 83 à cotisations définies totalement à charge des principaux managers bénéficiaires de ce contrat. Les engagements postérieurs à l'emploi dont bénéficient l'ensemble des salariés de Bonduelle SA sont constitués d'une indemnité de fin de carrière et d'une médaille du travail. Ils représentent pour M. Christophe Bonduelle la somme de 139 246 euros.

(3) Égale à 2 années de rémunération, y compris rémunération de la clause de non-concurrence.

(4) Mandat à durée indéterminée.

Note 17 Engagements hors bilan

	Au 30/06/2010
	Néant

Note 18 Information sur les plans de stock options

	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11
Date d'assemblée	09/06/2005	09/05/2006	09/06/2005
Date du Conseil de Gérance	09/06/2005	09/05/2006	04/05/2007
Nombre initial d'actions attribuées	23 250	45 000	9 226
Dont nombre actions attribuées à M. Christophe Bonduelle <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>	3 610	7 200	
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(7 880)	(2 400)	(700)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	15 370	42 600	8 526
Point de départ d'exercice des options	09/06/2009	09/05/2010	05/05/2011
Date d'expiration	09/06/2010	09/05/2011	04/05/2012
Prix de souscription	61,50	62,52	83,30
Valeur de l'action (assiette de la contribution sociale de 10 %)			
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2010	15 370	6 700	0

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'assemblée	06/12/2007	06/12/2007	03/12/2009
Date du Conseil de Gérance	16/04/2008	25/05/2009	24/06/2010
Nombre initial d'actions attribuées	43 500	74 050	49 450
Dont nombre actions attribuées à M. Christophe Bonduelle <i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i>	4 600	9 400	8 500
Nombre d'actions annulées ⁽¹⁾	(2 100)	(1 800)	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	41 400	72 250	49 450
Point de départ d'exercice des options	17/04/2012	26/05/2013	25/06/2014
Date d'expiration	16/04/2013	25/05/2014	24/06/2016
Prix de souscription	72,00	57,08	76,44
Assiette de la contribution sociale de 10 % : valeur de l'action	16,57	11,75	12,73
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30 JUIN 2010	0	0	0

3. COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux annuels

1. NOMBRE D'OPTIONS ANNULÉES POUR LES PLANS N° 9 À 14

Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou non souscrites à l'échéance du plan.

Le nombre global d'options annulées, pour les plans d'options, est de 14 880 pour l'ensemble des plans 9 à 14.

2. AUTRES INFORMATIONS SUR LES PLANS D' ACTIONS

A. Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Les levées d'options effectuées au cours de l'exercice ont généré une charge de 148 055 euros et un profit de 14 456 euros. Ils sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Les charges sont couvertes par une reprise de provision pour dépréciation.

L'exercice précédent n'a pas constaté de charges, aucune levée d'option n'ayant été effectuée.

B. Passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée à hauteur de 277 776 euros (plan n° 13).

C. Détail du compte 502 actions propres

La note 5 communique l'ensemble des informations.

3.5 Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Nombre de titres détenus	Devises	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptables des titres		Avances consenties par la société	Cautions données	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
Sociétés												
A. Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère												
1. Filiales détenues à plus de 50 %												
Bonduelle SA	2 067 610	EURO	206 761	153 588	100	333 762	333 762			30 179	75 949	
2. Participation détenue entre 10 et 50 %												
B. Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère												
1. Filiale française												
2. Filiales étrangères												
3. Participations dans des sociétés françaises												

(1) Dans la monnaie locale de la société.

1

2

3

4

3. COMPTES SOCIAUX

Résultats financiers des cinq derniers exercices

3.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	30/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Nombre d'actions émises en unités	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Résultat global des opérations effectuées					
Revenus des filiales	49 365	30 100	82 316	10 000	
Chiffre d'affaires hors taxes					
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	48 252	30 041	80 454	7 318	(178)
Impôts sur les bénéfices	(8 605)	(490)	(2 483)	(3 717)	(219)
Participation des salariés					
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	57 189	30 555	81 833	6 521	4 585
Montant des bénéfices distribués	10 000	10 800	12 000	12 000	12 000
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	7,11	3,82	10,37	1,38	0,01
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	7,15	3,82	10,23	0,82	0,57
Dividende versé à chaque action	1,25	1,35	1,50	1,50	1,50 ⁽¹⁾

(1) *Projet soumis à l'assemblée.*

3.6.1 Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 4 584 539,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 584 539,69 euros
Report à nouveau	<u>179 831 515,76 euros</u>
Bénéfice distribuable	184 416 055,45 euros

Affectation à l'Associé commandité	45 845,40 euros
Dividende aux actionnaires	12 000 000,00 euros
Report à nouveau	172 370 210,05 euros

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2009/2010, de 1,50 euro par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 7 janvier 2011.

3.7 Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010

Texte des résolutions

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 4 584 539,69 euros.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat net (part du groupe) de 58 343 331 euros.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 suivante :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende	Autres revenus distribués aux commandités	
2006-2007	10 800 000 €* soit 1,35 € par action	305 552 €	-
2007-2008	12 000 000 €* soit 1,50 € par action	818 334 €	-
2008-2009	12 000 000 €* soit 1,50 € par action	65 207 €	-

* Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

Origine

• Bénéfice de l'exercice	4 584 539,69 euros
• Report à nouveau	179 831 515,76 euros
• Bénéfice distribuable	184 416 055,45 euros

Affectation

• Affectation à l'Associé commandité	45 845,40 euros
• Dividendes aux actionnaires	12 000 000,00 euros
• Report à nouveau	172 370 210,05 euros

En conséquence, un dividende de 1,50 euro reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 000 000 actions composant le capital social au 30 septembre 2010, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 4 janvier 2011.

Le paiement des dividendes sera effectué le 7 janvier 2011.

1

2

3

4

3. COMPTES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Cinquième résolution – Renouvellement de Monsieur Louis Bonduelle en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Louis Bonduelle en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution – Renouvellement de Monsieur Yves Tack en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Yves Tack en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution – Nomination de Madame Elisabeth Minard en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Elisabeth Minard demeurant 3 rue des Ecameaux – 27670 Saint Ouen du Tilleul, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Olivier Cavois dont le mandat arrive à échéance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution – Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 35 000 euros au titre de l'exercice 2010/2011.

Cette décision sera maintenue pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois

aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution – Délégation de compétence à donner à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions du quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue à la Gérance, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
2. décide qu'en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
4. décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée ;

5. confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des Statuts ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution – Délégation de compétence à donner à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. délègue à la Gérance sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires ;
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros ;
 - le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée ;
4. en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

1

2

3

4

3. COMPTES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010

- b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a., la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution – Délégation de compétence à donner à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.
- Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois à la Gérance la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que la Gérance disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
7. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois quarts de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
8. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution – Délégation de compétence à donner à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes

et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L. 225-136 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
7. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution – Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du DPS dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce, autorise la Gérance qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des douzième et treizième résolutions, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance :

- soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constatée sur une période maximale de six (6) mois précédant l'émission ;
- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext constaté lors des trois (3) dernières séances de bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.

Quinzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des onzième, douzième et treizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque la Gérance constate une demande excédentaire.

Seizième résolution – Délégation de compétence à donner à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. autorise la Gérance, si elle le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;



3. COMPTES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 2 décembre 2010

3. fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La Gérance pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-septième résolution – Autorisation à donner à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise la Gérance à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par la Gérance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par la Gérance, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par la Gérance, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise la Gérance, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés à la Gérance à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution – Modification statutaire

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide d'insérer des dispositions relatives à la répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire et de modifier ainsi l'article 12.2 des Statuts.

En conséquence l'article 12.2 des Statuts a été modifié comme suit :

« 12.2 – Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'associés.

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention du Gérant, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés. »

Dix-neuvième résolution (ordinaire) – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

1

2

3

4

3.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

Estimations comptables

- La note 1 de l'annexe expose l'approche retenue par la société en matière de suivi de la valorisation des immobilisations financières, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- La note 1 de l'annexe expose par ailleurs l'approche retenue par la société en matière d'évaluation des provisions pour risques et charges, approche qui implique des estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lille, le 25 octobre 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Mazars

Cécile Fontaine

1

2

3

4

3. COMPTES SOCIAUX

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

- Conclusion et signature d'un projet d'émission obligataire par Bonduelle SA

Sociétés concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA et actionnaire de Bonduelle SA.

Date d'autorisation de la convention : Conseil de Surveillance du 15 juin 2010

Nature et objet :

○ Votre Conseil a autorisé :

- le projet d'émission par la société Bonduelle SA, aux termes d'un projet en langue anglaise intitulé « Note Purchase Agreement », d'un emprunt obligataire d'un montant maximal de 250 millions de dollars, par placement privé, d'une durée de huit à douze ans.
- le projet de cautionnement des obligations de Bonduelle SA au titre de cet emprunt par Bonduelle SCA.

Modalités : Aucune exécution de ces conventions n'a été observée sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

Lille, le 25 octobre 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Yves Morisset

Mazars

Cécile Fontaine



4 Informations complémentaires

4.1 Renseignements de caractère général concernant la société

4.1.1 Dénomination sociale

Bonduelle

4.1.2 Siège social

« La Woestyne »
59173 – Renescure

4.1.3 Siège administratif

Rue Nicolas Appert
BP 30173
59653 – Villeneuve-d'Ascq

4.1.4 Forme juridique

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

4.1.5 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 3 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.6 Numéro d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6430 Z

4.1.7 Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société

4.1.8 Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ;
- et plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

4.1.9 Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

4.1.10 Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des Statuts)

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, le cas échéant les comptes consolidés, et constate l'existence de bénéfices distribuables.

Dans la limite de son résultat distribuable, la société verse à l'Associé commandité une somme égale à 1 % du résultat net de l'exercice.

Si le résultat distribuable d'un exercice ne permet pas le versement de tout ou partie de la quote-part du résultat revenant à l'Associé commandité telle que définie ci-dessus, celle-ci sera cumulative et le solde impayé sera reporté sur le ou les exercices ultérieurs jusqu'à apurement complet.

Les sommes dues à l'Associé commandité seront versées aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Après versement des sommes revenant à l'Associé commandité, le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition de l'Associé commandité.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale peut décider le prélèvement sur le solde des résultats revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition de l'Associé commandité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée Ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

4.1.11 Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Peuvent également assister aux assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès verbal de l'assemblée concernée.

4.1.12 Franchissement de seuils statutaires (article 11 des Statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % ou 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation.

4.1.13 Droit de vote double (article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article L. 225-123 du Code de commerce) ;
- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué (article L. 225-124 du Code de commerce).

4.1.14 Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu propriétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement que sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement des actions, le droit de vote appartient :

- aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires ;
- aux nus-propriétaires dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de modifier les dispositions de l'article 12 des Statuts prévoyant cette répartition comme suit :

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions

1

2

3

4

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société

collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention du Gérant, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

4.1.15 Identification des titres au porteur (article 9 des Statuts)

La société est autorisée à faire usage des dispositions prévues par les articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce sur les sociétés commerciales en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

4.1.16 Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes du 2^e exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

4.1.17 Pouvoirs de la Gérance (article 16 des Statuts)

RAPPORTS AVEC LES TIERS

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

RAPPORTS ENTRE LES ASSOCIÉS

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'Associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

DÉLÉGATIONS

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

4.1.18 Rémunération de la Gérance (article 17 des Statuts)

La rémunération statutaire annuelle brute de la Gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.

Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Toute rémunération supplémentaire de la Gérance doit être décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'accord de l'Associé commandité. »

4.1.19 Conseil de Surveillance (article 18 des Statuts)

La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 3 à 18 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Associé commandité peut, à tout moment, proposer

la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est renouvelé dans sa totalité tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de Surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

4.1.20 Délibération du Conseil de Surveillance (article 19 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président, personne physique et un Vice-président.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du Président, le Vice-président remplit ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du Président du Conseil de Surveillance ou du Vice-président, de l'Associé commandité et du gérant.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de Surveillance.

1

2

3

4

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité à la majorité des trois-quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions fixées par la législation et la réglementation applicable aux sociétés anonymes.

Le gérant doit être convoqué et peut assister aux séances du Conseil de Surveillance, mais sans voix délibérative.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le Président et le secrétaire.

4.1.21 Pouvoirs du Conseil de Surveillance (article 20 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de Surveillance peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe Bonduelle et sur la proposition d'affectation du bénéfice à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité et ce, conformément aux stipulations de l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le Conseil de Surveillance fait chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Ce rapport est mis, ainsi que le bilan et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de Surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

4.1.22 Rémunération du Conseil de Surveillance (article 21 des Statuts)

Il peut être alloué au Conseil de Surveillance, sur proposition de l'Associé commandité, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le Conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

4.1.23 Historique du groupe

1853-1926

Les origines : la naissance d'une légende

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

1926-1946

Les débuts de la conserverie

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

1947-1962

De l'artisanat à l'industrie : une marque à l'écoute des consommateurs

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société

1963-1974

Une période de forte expansion

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années 1960 et début des années 1970, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

1975-1984

L'ère du redéploiement : au-delà de la Picardie

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque leader et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de leader européen en légumes transformés est bien solide !

1985-1993

À la conquête de l'Europe

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République Tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

1994-1999

La croissance

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

Après l'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, c'est l'Argentine qui découvre les produits en 1996.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la IV^e gamme en Italie. En juin 1999, les légumes IV^e gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit en au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques De Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

2000 À AUJOURD'HUI

Une ère nouvelle

2000

- Organisation du groupe en fédération de 5 filiales.
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998.
- Création de Bonduelle Frische (frais, Allemagne).

2001

- Rachat de Frudesa et de son usine de surgelés de Benimodo (Espagne).
- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerne).

2003

- Rachat de Vita, leader du marché du légume frais IV^e gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben.
- 150^e anniversaire.
- Acquisition de l'usine de Bekescsaba en Hongrie.
- Acquisition de Michel Caugant – Création d'une 6^e filiale.
- Sponsoring sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque dans l'optique de participer, en 2004, au Vendée Globe Challenge.

2004

- Démarrage de l'usine de Krasnodar en Russie.

2005

- Réorganisation du groupe au 1^{er} juillet 2005 :
 - nouvelle filiale pour l'activité conserve = « Bonduelle Conserve International BCI »,
 - nouvelle filiale pour l'activité surgelé = « Bonduelle Surgelé International BSI »,

1

2

3

4

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant la société

○ les autres filiales :

- Bonduelle Traiteur = activité traiteur,
- Bonduelle Frais = activité frais IV^e gamme,
- Bonduelle Food Service = activité de commercialisation et marketing en RHF,
- Bonduelle Development = toute technologie/PECO, Mercosur, export,
- Bonduelle SA = services centraux et supports.

2006

Bonduelle Surgelé International (BSI), la filiale du Groupe Bonduelle spécialisée dans le légume surgelé en Europe, a fait l'acquisition des activités de surgelé (hors crèmes glacées) d'Unilever en Espagne.

Cette transaction prend effet au 1^{er} juillet 2006 ; elle concerne principalement la marque Salto dont les ventes représenteront pour Bonduelle un chiffre d'affaires annuel additionnel de 10 millions d'euros.

2006/2007

À la conquête de l'Amérique du Nord

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, leader canadien des légumes en conserves et des légumes surgelés avec plus de 70 % de parts de marché.

La société privée Aliments Carrière, forte de 985 collaborateurs, et dont le siège social est installé à Saint Denis de Richelieu, au Québec, exploite 7 usines de transformation de légumes dont 4 sont situées au Québec et 3 en Ontario.

Ses ventes sur l'exercice 2005/2006 (clôture à fin avril) se sont élevées à près de 300 millions CAD (210 millions d'euros), réparties en 40 % de conserves (Canada) et 60 % de surgelés (Canada & USA).

La majorité des ventes (60 %) est réalisée dans les circuits retail (ventes au grand public).

Dès juillet 2006, profitant d'un euro fort, Bonduelle a augmenté sa participation minoritaire chez Aliments Carrière à 23 % du capital de cette société.

2007/2008

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle a pris le contrôle à 100 % du leader canadien des légumes en conserves et surgelés. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

2008/2009

Le 15 septembre 2008, rapprochement avec la société Gelagri, filiale du groupe coopératif Coopagri Bretagne, visant la mise en commun de leurs activités industrielles et commerciales dans le surgelé à la marque de distributeur en Europe.

Le nouvel ensemble constitué, avec effet au 1^{er} avril 2009, est détenu à 35,5 % par Bonduelle et réalise un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros.

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée

dans les marques de distributeurs en Europe du Nord, réalisant un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros.

Le 6 avril 2009, émission d'un emprunt obligataire à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) de 140 millions d'euros remboursable en 5 ans.

Bonduelle a également procédé à une offre publique d'échange simplifiée (OPES) visant les BSAAR 2007 émis par la société en juillet 2007, échangeables contre un BSAAR 2009 autonome.

Au Canada, le groupe a procédé au rachat des actifs des sociétés Family Tradition, le 1^{er} avril 2009, et Omstead Foods, le 30 juin 2009.

Ces acquisitions, représentant un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros, permettent à Bonduelle de consolider ses positions sur le marché canadien du surgelé.

2009/2010

Brésil et champignons : nouveaux relais de croissance

Implantation industrielle au Brésil

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

Cette implantation industrielle comprend la construction, dans un premier temps, d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

Destiné dans un premier temps à alimenter un marché local très important (170 millions d'habitants) dans des conditions économiques compétitives, ce projet vise une part de marché de 10 % dans un délai de 3 à 5 ans, ce dispositif permettant également d'approvisionner d'autres marchés sud-américains.

La construction de la première tranche du site industriel de Cristalina étant achevée, la production de conserves de pois, puis de maïs, a démarré en septembre 2010 pour une commercialisation prévue en novembre 2010.

Acquisition de France Champignon

Le Groupe Bonduelle a procédé sur l'exercice à l'acquisition du Groupe France Champignon.

Le Groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon emploie 1 500 personnes et produit 130 000 tonnes de champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) dans 6 usines.

Cette acquisition présente de nombreuses synergies avec le Groupe Bonduelle, tant sur le plan commercial qu'industriel ou administratif. La capacité démontrée d'intégration rapide des acquisitions par le Groupe Bonduelle et l'intensité capitalistique plus faible de cette activité auront un impact relatif sur la rentabilité et le retour sur capitaux employés du groupe dès 2010/2011.

Après agrément des autorités de concurrence française et allemande, Bonduelle a pris le contrôle effectif à 100 % du Groupe France Champignon en date du 31 mars 2010.

4.2 Tableau d'évolution du capital

Année (en francs)	Opération	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Au 01/01/1993				307 392 400	439 132
1995	Rachat de 68 068 actions	(47 467 600)	(95 295 200)	259 744 800	371 064
1997	Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 F à 760 F	22 263 840		282 008 640	371 064
	Division du nominal de 760 F à 40 F			282 008 640	7 050 216
	Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions	5 853 000	6 303 103	287 861 640	7 196 541
	Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs	10 372 880	14 938 800	298 234 520	7 455 863
	Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers	7 142 720	10 675 640	305 647 240	7 641 181
1998	Émission de 358 819 actions	14 352 760	30 499 615	320 000 000	8 000 000
(en euros)					
2001	Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros			56 000 000	8 000 000
2005	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt	2 068 948	17 269 806,14	58 068 948	8 295 564
2005	Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt	(2 068 948)	(17 269 806,14)	56 000 000	8 000 000

4.3 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de

ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010. L'avis de réunion préalable sera publié au BALO du 18 octobre 2010.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Descriptif du programme de rachat d'actions

4.3.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2010

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 218 650 titres représentant 2,74 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 3 725 ;
- opérations de croissance externe : 118 779 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 96 146 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0 ;
- annulation : 0.

4.3.2 Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 2 décembre 2010.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 800 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 218 650 (soit 2,74 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 581 350 actions (soit 7,26 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 120 euros.
- **Montant maximal du programme** : 96 000 000 euros.

- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 décembre 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2010 soit jusqu'au 1^{er} juin 2012.

La présente publication est disponible sur le site de la société www.bonduelle.com, ainsi qu'auprès de CACEIS, Service assemblées – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Elle est également intégrée au document de référence.

Pour toute information :

Tél : (33) 03 20 43 60 60

finance@bonduelle.com

4.4 Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Les publications répertoriées ci-après ont fait l'objet d'une diffusion réglementaire et sont disponibles sur notre site Internet www.bonduelle.com.

Date	Objet
05/10/2010	Résultats annuels
04/10/2010	Déclaration de droits de vote
08/09/2010	Déclaration de droits de vote
08/09/2010	Placement obligataire privé
24/08/2010	Déclaration de droits de vote
29/07/2010	Chiffre d'affaires annuel
05/07/2010	Déclaration de droits de vote
01/07/2010	Bilan semestriel contrat de liquidité
02/06/2010	Déclaration de droits de vote
06/05/2010	Chiffre d'affaires T3
02/04/2010	Déclaration de droits de vote
31/03/2010	Confirmation prise de contrôle France Champignon
05/03/2010	Déclaration de droits de vote
25/02/2010	Comptes 1 ^{er} semestre
25/02/2010	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009/2010
04/02/2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre
03/02/2010	Confirmation acquisition de France Champignon
03/02/2010	Déclaration de droits de vote
07/01/2010	Discussion exclusive pour le rachat France Champignon
06/01/2010	Déclaration de droits de vote
05/01/2010	Bilan semestriel contrat de liquidité
21/12/2009	Confirme la vente de son unité belge de production de fruits
16/12/2009	Reconstruction usine italienne
02/12/2009	Déclaration de droits de vote
05/11/2009	Chiffre d'affaires T1
02/11/2009	Déclaration de droits de votes
28/10/2009	Mise à disposition du document de référence
26/10/2009	Avenant au contrat de liquidité

1

2

3

4

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

4.5 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

4.5.1 Personne responsable des informations

Le Gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) – Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son Président, Monsieur Christophe Bonduelle.

4.5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant pages 2 à 28 du rapport financier) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 93 et 94, qui contient des observations.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004 les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les rapports des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2009 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 09-0719, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2009 ;
- les rapports des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2008 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 08-0700, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 octobre 2008.

Le 27 octobre 2010

Le Gérant

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS
Représentée par son Président, M. Christophe Bonduelle

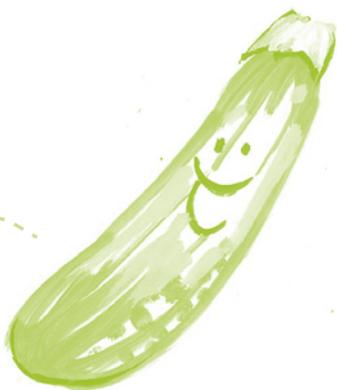


Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Sections / Rubriques	Documents / Pages
1. PERSONNE RESPONSABLE	
1.1 Personne responsable des informations	Rapport financier : 138
1.2 Attestation du responsable	Rapport financier : 138
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Coordonnées	Rapport financier : 88
2.2 Changements	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1 Informations des périodes	Rapport d'activité : 12, 13 & Rapport financier : 59, 61
3.2 Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	Rapport financier : 9 à 12
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	
5.1.1 Raison sociale	Rapport financier : 127
5.1.2 Enregistrement	Rapport financier : 127
5.1.3 Date de création et durée	Rapport financier : 127
5.1.4 Siège social	Rapport financier : 127
5.1.5 Événements importants	Rapport financier : 4, 5, 132 à 134
5.2 Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	Rapport d'activité : 11, 12 & Rapport financier : 3, 4, 5
5.2.2 En cours	Rapport d'activité : 11 & Rapport financier : 4
5.2.3 Programmés	Rapport financier : 4
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	Rapport d'activité : 35 à 57
6.1.1 Opérations et principales activités	Rapport d'activité : 36, 37
6.1.2 Nouveaux produits	Rapport d'activité : 10, 42, 51
6.2 Principaux marchés	Rapport d'activité : 36, 37, 40, 41 52, 53
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Brevets, licences	Rapport financier : 11
6.5 Concurrence	Rapport d'activité : 40, 42, 45, 46, 48, 50, 55, 56

Sections / Rubriques	Documents / Pages
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Synthétique	Rapport d'activité : 38, 39
7.2 Liste des filiales	Rapport financier : 91, 92
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	Rapport d'activité : 11 & Rapport financier : 4, 5, 69, 101
8.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	Rapport d'activité : 28 à 30
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ	
9.1 Situation financière	Rapport financier : 44, 96
9.2 Résultat d'exploitation	Rapport financier : 43, 59, 60, 95
9.2.1 Événements importants	N/A
9.2.2 Modifications	N/A
9.2.3 Influences extérieures	N/A
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux de l'émetteur	Rapport financier : 44, 46, 96, 104
10.2 Flux de trésorerie	Rapport financier : 45, 97
10.3 Conditions de financement	Rapport financier : 3, 9, 10, 76 à 83
10.4 Conditions restrictives	N/A
10.5 Sources de financement	Rapport financier : 79 à 83
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	
	Rapport d'activité : 19 & Rapport financier : 3
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Tendances	Rapport d'activité : 36, 37
12.2 Incertitudes sur les tendances	N/A
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	
13.1 Hypothèses	N/A
13.2 Rapport des commissaires aux comptes	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	Rapport d'activité : 6 à 9 & Rapport financier : 24 à 27
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	Rapport financier : 28
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	
15.1 Rémunérations versées	Rapport financier : 109
15.2 Provisions	Rapport financier : 55
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Mandats	Rapport financier : 24 à 27
16.2 Contrats de service	N/A
16.3 Comités	Rapport d'activité : 7, 9 & Rapport financier : 37
16.4 Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	Rapport financier : 36 à 42
17. SALARIÉS	
17.1 Répartition des effectifs	Rapport d'activité : 14 & Rapport financier : 14, 61
17.2 Participations et stock-options	Rapport financier : 86, 112 à 114
17.3 Accord de participation au capital	Rapport financier : 14 à 19
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Franchissements de seuil	Rapport financier : 129
18.2 Droits de vote multiples	Rapport financier : 23, 129
18.3 Contrôle	Rapport financier : 22, 23
18.4 Accords d'actionnaires	Rapport financier : 22

Sections / Rubriques	Documents / Pages
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	Rapport financier : 107
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1 Informations financières historiques	Rapport financier : 116
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers – comptes sociaux	Rapport financier : 95 à 125
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	Rapport financier : 93, 94, 124, 125
20.4.1 Déclarations	Rapport financier : 138
20.4.2 Autres informations vérifiées	N/A
20.4.2 Autres informations non vérifiées	N/A
20.5 Dates des dernières informations financières	Rapport d'activité : 62 & Rapport financier : 137
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique et distribution de dividendes	Rapport financier : 23, 29
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1 Capital social	
21.1.1 Capital souscrit	Rapport financier : 14
21.1.2 Autres actions	N/A
21.1.3 Actions auto-détenues	Rapport financier : 19
21.1.4 Valeurs mobilières	Rapport financier : 8, 100, 103
21.1.5 Conditions d'acquisition	Rapport financier : 17 à 22
21.1.6 Options ou accords	Rapport financier : 17 à 22
21.1.7 Historique du capital	Rapport financier : 135, 136
21.2 Actes constitutifs et statuts	
21.2.1 Objet social	Rapport financier : 128
21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle	Rapport financier : 129 à 132
21.2.3 Droits et privilèges des actions	Rapport financier : 22
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	Rapport financier : 34
21.2.5 Assemblées générales	Rapport financier : 128
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	N/A
21.2.7 Seuils de participation	N/A
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	N/A
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1 Déclarations d'experts	N/A
23.2 Autres déclarations	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Rapport d'activité : 62 & Rapport financier : 136, 137
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	Rapport financier : 91, 92, 115



NB : Le document de référence est composé :

- du rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2009/2010,
- du rapport financier de l'exercice 2009/2010,
- de la table de concordance,

étant précisé que chacun des documents pris isolément ne peut constituer le document de référence.



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Rue Nicolas Appert – BP 30173
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60 - Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
www.bonduelle.com